



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL D'ESSONNE**

SOMMAIRE

CHAPITRE I - GÉNÉRALITÉS	4
CHAPITRE II – LES COMPÉTENCES EXERCÉES	10
ARTICLE 1 : ACCORD- LOCAL DU 25 OCTOBRE 2019	10
ARTICLE 2 : LES COMPETENCES OBLIGATOIRES, OPTIONNELLES ET SUPPLEMENTAIRES.....	11
CHAPITRE III – LES ACTIVITÉS EN 2019	12
1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	12
1.1 Création, transmission et reprise d'entreprises.....	12
1.2 Développement des entreprises et dynamisme local.....	13
1.3 Aménagement foncier et immobilier d'entreprise	16
1.4 Bassin d'Emploi Sud Essonne	17
2 - TOURISME.....	18
2.1 Le soutien aux partenaires	18
2.2 Le développement d'animations et d'événements	18
2.3 L'embellissement des sites touristiques	19
2.4 L'information et la communication, éléments essentiels de promotion du territoire	20
2.5 La taxe de séjour	20
3 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	21
3.1 La planification urbaine sur le territoire du Val d'Essonne.....	21
3.2 Le droit des sols : le service ADS	22
3.3 Les grands projets de territoire	25
4 - TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	
4.1 Gestion des Circuits Spéciaux Scolaires (CSS)	26
4.2 Participation financière pour le transport scolaire	26
4.3 Gestion des lignes régulières	27
4.4 Restructuration des lignes des réseaux de transports de Val d'Essonne	27
4.5 Le Transport à la demande - MOBI'VAL D'ESSONNE	28
4.6 Adhésion au syndicat Transport Sud Essonne (TSE)	29
4.7 Mises aux normes PMR	29
4.8 Aménagement d'un parc de stationnement et d'une gare routière au niveau de la gare de la Ferté-Alais	30
5 - AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES.....	31
5.1 L'aménagement numérique du territoire de la CCVE	31
5.2 Réhabilitation et restructuration de l'Aquastade	32
5.3 Création de la Desserte du Val d'Essonne.....	34
5.4 Mise en œuvre de la vidéoprotection des entrées/sorties de villes.....	36
5.5 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage	37

5.6 Aménagement du Gymnase intercommunal de Mennecy	39
6 - ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS	39
7 - SERVICES À LA POPULATION	41
7.1 Service « Aide à la personne »	41
7.2 La Maison de services au public	42
7.3 Santé.....	49
7.4 Développement durable	50
8 - MANIFESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	51
8.1 Manifestations sportives.....	51
8.2 Halle des Sports Intercommunale Assia EL'HANNOUNI	52
8.3 Terrain Intercommunal de Football Romain DESBIEY.....	53
8.4 L'Aquastade du Val d'Essonne	53
9 - CULTURE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	53
9.1 Manifestations culturelles et autres	53
9.2 Le Conservatoire	54
10 - LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	60
10.1 La communication généraliste	60
10.2 La communication thématique	62
10.3 La communication dématérialisée	64
10.4 Autres actions	66
11 - LES ACTIVITÉS FONCTIONNELLES	67
11.1 Les finances en 2019	67
11.2 Les ressources humaines	78
11.3 Promotion de l'égalité Femmes - Hommes.....	82
11.4 L'activité administrative	83
11.5 L'activité du service commande publique	84
11.6 L'activité du service de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information	85
11.7 Rétrospective des faits marquants de 2019.....	87
Annexe au rapport d'activité 2019 de la CCVE	90

Développement durable : cf. rapport d'activité 2018 adopté par délibération n° 15-2019 du 19 février 2019.

Promotion de l'égalité Femmes – Hommes : cf. rapport d'activité 2019 adopté par délibération n° 130-2019 du 17 décembre 2019

CHAPITRE I - GÉNÉRALITÉS

Les communes du Val d'Essonne

21 communes du territoire



La création de la Communauté de Communes : le 11 décembre 2002

Les communes membres : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huison Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville sur Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

La superficie du territoire : 19 313 hectares

Populations légales des communes membres :

Communes	Superficie en Ha	Population totale
AUVERNAUX	650	325
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	1130	7 696
BAULNE	816	1 329
CERNY	1713	3 499
CHAMPCUEIL	1635	2 924
CHEVANNES	1023	1 649
D'HUISON LONGUEVILLE	1004	1 533
ECHARCON	681	803
FONTENAY LE VICOMTE	455	1 564
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	683	947
ITTEVILLE	919	6 646
LA FERTÉ ALAIS	1220	3 857
LEUDEVILLE	784	1 488
MENNECY	1108	14 651
NAINVILLE LES ROCHES	593	481
ORMOY	188	2 066
ORVEAU	430	200
SAINT VRAIN	1154	3 111
VERT LE GRAND	846	2 350
VERT LE PETIT	1611	2 827
VAYRES SUR ESSONNE	684	996
TOTAL	19 327	60 942

Source : INSEE populations légales 2017

LES ÉLUS DU VAL D'ESSONNE

Le Président : Monsieur Patrick IMBERT est Président de la Communauté de Communes depuis le 12 octobre 2004.

LES INSTANCES

Le Conseil vote les délibérations préparées préalablement par les différentes Commissions et le Bureau communautaire.
Sa composition pour l'année 2019 est la suivante :

COMMUNES	Nombre de délégué s	Délégués titulaires
Auvernaux	01	M. Wilfrid HILGENDA
Ballancourt-sur-Essonne	06	M. Jacques MIONE Mme Claudine TURON M. Patrick IMBERT - Président Mme Catherine VERLYCK M. Pascal DHERMAND M. Bertrand DUNOS
Baulne	01	M. Jacques BERNARD
Cerny	03	Mme Marie-Claire CHAMBARET M. Philippe ROTTEMBOURG M. François HERMANT
Champcueil	03	M. Pierre ALDEGUER Mme Martine HIVERT M. Pierre CHERPRENET
Chevannes	02	M. Jacques JOFFROY Mme Pascale AMIOT
D'Huisson-Longueville	02	M. Patrick DAVID Mme Marie DESCOURS
Echarcon	01	M. Gérard RASSIER
Fontenay-le-Vicomte	01	M. Jean-Luc GOUARIN
Guigneville-sur-Essonne	01	M. Gilles LE PAGE
Itteville	05	M. Alexandre SPADA Mme Françoise GUILLARD Mme Corinne COINTOT Mme Anne-Marie ROUFFANEAU M. Bertrand WOJTYNIAK
La Ferté-Alais	03	Mme Mariannick MORVAN M. Yves MARRE remplacé par M. Stéphane Le Péculier à compter du 28 mai 2019 Mme Caroline PARATRE
Leudeville	02	M. Jean-Pierre LECOMTE Mme Marie-Agnès FAIX
Mennecy	10	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Mme Annie PIOFFET M. Gilles BRANDON Mme Anne-Marie DOUGNIAUX M. Alain LE QUELLEC Mme Astrid BALSSA M. Jean FERET M. Christian RICHOMME Mme Christine COLLET M. Xavier DUGOIN
Nainville-les-Roches	01	M. Frédéric MOURET
Ormoy	02	M. Jacques GOMBAULT Mme Danièle BONNEVEAU
Orveau	01	M. Michel DAIGLE
Saint-Vrain	03	M. Pierre COCHARD Mme Véronique VRIELYNCK M. Christian VERSCHUERE

Vayres-sur-Essonne	01	Mme Jocelyne BOITON
Vert-le-Grand	02	M. Jean-Claude QUINTARD Mme Nicole SERGENT
Vert-le-Petit	03	Mme Laurence BUDELOT M. Jean-Michel LEMOINE Mme Marie-José BERNARD
TOTAL	54	

Président	<p>Patrick IMBERT Vice-président du Conseil départemental de l'Essonne en charge du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies, de l'enseignement supérieur et de la recherche Adjoint au Maire de Ballancourt-sur-Essonne</p>	
1re Vice-présidente	<p>Marie-Claire CHAMBARET Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne en charge des Séniors Maire de Cerny chargée du projet de territoire, des nouveaux services aux habitants, de la mutualisation et de l'action sanitaire et sociale</p>	
2 ^e Vice-président	<p>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-Président à la région Île-de-France Maire de Mennecy chargé du développement économique et du commerce de proximité</p>	
3 ^e Vice-président	<p>Jean-Claude QUINTARD Maire de Vert-le-Grand chargé des finances, de l'administration générale et des ressources humaines</p>	

4 ^e Vice-présidente	<p>Laurence BUDELOT Maire de Vert-le-Petit chargée de l'insertion professionnelle des jeunes 16-25 ans et de la prospective liée à l'emploi</p>	
5 ^e Vice-président	<p>Jacques GOMBAULT Maire d'Ormoy chargé de l'aménagement du territoire, du suivi des travaux, de l'accessibilité et des Gens du voyage</p>	
6 ^e Vice-président	<p>Jean-Luc GOUARIN Maire de Fontenay-le Vicomte chargé du sport, de la vie associative, de la communication et de la culture</p>	
7 ^e Vice-président	<p>Gilles LE PAGE Maire de Guigneville-sur-Essonne chargé des déchets ménagers et assimilés, de la politique de réduction des déchets, des relations avec les syndicats intercommunaux de traitement, du développement durable et de l'agriculture</p>	
8 ^e Vice-président	<p>Pierre COCHARD Maire de Saint-Vrain chargé des actions touristiques et du patrimoine</p>	
9 ^e Vice-président	<p>Jacques BERNARD Maire de Baulne chargé des transports et de la mobilité</p>	

Le Bureau est composé d'un représentant par commune, soit 21 membres, dont le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau.

Le Bureau examine tous les dossiers avant leur présentation devant le Conseil Communautaire et donne des orientations stratégiques.

Sa composition pour l'année 2019 est la suivante :

Communes	Membres du Bureau communautaire
Auvernaux	M. Wilfrid HILGENGA Maire
Ballancourt-sur-Essonne	M. Patrick IMBERT Président
Baulne	M. Jacques BERNARD Vice-président - Maire
Cerny	Mme Marie-Claire CHAMBARET Vice-présidente - Maire
Champcueil	M. Martine HIVERT Maire
Chevannes	M. Jacques JOFFROY Maire
D'Huison-Longueville	M. Patrick DAVID Conseiller communautaire
Echarcon	M. Gérard RASSIER Maire
Fontenay-le-Vicomte	M. Jean-Luc GOUARIN Vice-président - Maire
Guigneville-sur-Essonne	M. Gilles LE PAGE Vice-président – Maire
Itteville	M. Alexandre SPADA Maire
La Ferté-Alais	Mme Mariannick MORVAN Maire
Leudeville	M. Jean-Pierre LECOMTE Maire
Mennecy	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-président – Maire
Nainville-les-Roches	M. Frédéric MOURET Maire
Ormoy	M. Jacques GOMBAULT Vice-président - Maire
Orveau	M. Michel DAIGLE Maire
Saint-Vrain	M. Pierre COCHARD Vice-président - Maire
Vayres-sur-Essonne	Mme Jocelyne BOITON Maire
Vert-le-Grand	M. Jean-Claude QUINTARD Vice-président – Maire
Vert-le-Petit	Mme Laurence BUDELOT Vice-présidente - Maire

Les Commissions sont composées de représentants des communes. Elles travaillent sur les différents dossiers de la Communauté de Communes avant qu'ils soient soumis aux membres du Bureau Communautaire et ensuite au Conseil Communautaire.

Liste des commissions du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

- ✓ Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- ✓ Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- ✓ Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- ✓ Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),
- ✓ Commission Intercommunale des Impôts Directs (CID),
- ✓ Commission des Finances,
- ✓ Commission Accessibilité,
- ✓ Commission Développement économique – Commerce et Insertion 16-25 ans,
- ✓ Commission Tourisme – Patrimoine,
- ✓ Commission Transports – Mobilité,
- ✓ Commission Sport – Vie associative,
- ✓ Commission Aménagement du territoire – Voirie – Travaux – Gens du voyage,
- ✓ Commission Développement durable,
- ✓ Commission Déchets ménagers,
- ✓ Commission Services à la personne – Sanitaire et social,
- ✓ Commission Culture.

CHAPITRE II – LES COMPÉTENCES EXERCÉES

ARTICLE 1 : ACCORD- LOCAL DU 25 OCTOBRE 2019

Dans le cadre des élections municipales de 2020, de nouveaux conseillers communautaires vont être élus. Les EPCI **ont dû décider avant le 31 août 2019 du nombre et de la répartition des sièges de leur futur conseil communautaire**, qui devaient ensuite été validés par arrêté préfectoral avant le 31 octobre 2019.

Il y a deux possibilités pour décider de la composition du futur Conseil Communautaire : soit en suivant la règle de droit commun ; soit en y dérogeant par un accord local.

Les règles applicables du droit commun sont fixées aux articles L.5211-6-1 II à IV du CGCT.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Val d'Essonne serait composée de 46 élus.

Pour y déroger, un accord local est possible et doit respecter les règles suivantes :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui résultant du tableau du droit commun, soit un maximum de 57 sièges.
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune telle qu'elle résulte du dernier recensement, authentifié par le plus récent décret.
- Chaque commune dispose d'au moins un siège.
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- La représentation de chaque commune au sein du Conseil Communautaire ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % par rapport à son poids démographique dans la CC.

Un accord local qui permet d'assurer une meilleure représentativité au sein du futur conseil communautaire, conforme à la charte de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, a donc été entériné par la CCVE **par une délibération en date du 28 mai 2019**. Ce projet a été soumis aux communes de la Communauté de Communes du Val d'Essonne afin que les conseils municipaux puissent délibérer avant le 31 août 2019.

Un arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL-403 du 25 octobre 2020 a constaté la composition du conseil communautaire de la CCVE à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, **avec un total de 55 élus contre 54 pour le mandat 2014-2020** :

Communes	Population Municipale	Accord local proposé Nombre de siège (s) par commune
MENNECY	14 170	11 (+1 siège par rapport au mandat 2014-2020)
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	7 627	6
ITTEVILLE	6 633	5
LA FERTÉ ALAIS	3 880	3
CERNY	3 317	3
SAINT VRAIN	3 059	3
CHAMPCUEIL	2 870	3
VERT LE PETIT	2 779	3
VERT LE GRAND	2 373	2
ORMOY	2 018	2
CHEVANNES	1 671	2
D'HUISON LONGUEVILLE	1 515	2
LEUDEVILLE	1 454	2
BAULNE	1 318	1
FONTENAY LE VICOMTE	1 214	1
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	968	1
VAYRES SUR ESSONNE	921	1
ECHARCON	791	1
NAINVILLE LES ROCHES	454	1
AUVERNAUX	333	1
ORVEAU	196	1
TOTAL	59 561	55

ARTICLE 2 : LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES, OPTIONNELLES ET SUPPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté exerce **des compétences obligatoires** qui sont définies par la loi et des **compétences optionnelles et supplémentaires** dont **l'intérêt communautaire** est déterminé par le conseil de la communauté de communes.

Une délibération n° 109-2020 a été prise le 12 novembre 2019 par les membres du conseil communautaire de la CCVE portant modification des statuts de la CCVE pour les raisons suivantes :

- Le reclassement de compétences : certaines compétences étaient jusque-là optionnelles et deviennent obligatoires : il s'agit de l'eau et de l'assainissement des eaux usées, qui en vertu de la loi NOTRe, deviennent des compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.
- La reformulation du libellé d'une compétence : les statuts doivent reprendre en ce qui concerne les compétences obligatoires et optionnelles, le libellé exact des compétences de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités

Territoriales. Il s'agit de l'ajout des terrains familiaux locatifs pour la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, en vertu de la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.

- La réécriture des compétences supplémentaires afin que les libellés de compétences soient plus compréhensibles.
- La suppression de la mention de l'arrêté préfectoral n° 2015 -PREF-DRCL/302 du 6 mai 2015 et son remplacement par l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-403 du 25 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, ce qui permettra l'application de la nouvelle répartition des sièges pour le renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Par ailleurs, une délibération n° 110-2020 a été prise à cette même date par les membres du conseil communautaire de la CCVE portant modifications de l'annexe n° 1 relative aux définitions des intérêts communautaires pour les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires et de l'annexe n° 3 relative aux voiries des zones d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Les statuts figurent en annexe au présent rapport d'activité.

CHAPITRE III – LES ACTIVITÉS EN 2019

1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ensemble des actions menées en matière de développement économique a pour objectif de renforcer et développer l'attractivité du territoire de la CCVE.

Agir pour le maintien de l'activité existante et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, afin de consolider et accroître l'emploi :

- Informer et accompagner les entreprises sur leurs problématiques et projets, et dynamiser ainsi le tissu économique local,
- Encourager les relations interentreprises et l'émergence des réseaux professionnels,
- Recenser les locaux d'activités et foncier disponibles et promouvoir l'offre auprès des acheteurs et locataires potentiels, et attirer de nouvelles entreprises,
- Accueillir et guider les porteurs de projet dans leurs démarches de création,
- Nourrir et développer le réseau de partenaires économiques,
- Favoriser l'accès à l'emploi.

1.1 Crédit, transmission et reprise d'entreprises

a) Accueil des porteurs de projets d'entreprises :

La Communauté de Communes du Val d'Essonne propose un service personnalisé, gratuit et adapté aux futurs créateurs. Pour ce faire, elle conventionne depuis le 1^{er} octobre 2009 avec les Chambres consulaires pour la mise en place de permanences mensuelles afin d'étudier les projets de création, notamment en apportant des conseils en matière d'étude de marché, de calculs et prévisions financières, de montage juridique de dossiers.

<p style="text-align: center;">2019 189 créations sur le territoire de la CCVE 10 permanences</p>
--

b) Soutien à la création d'entreprises :

Une convention avec l'association INITIATIVE ESSONNE (IE) permet d'apporter une aide financière avantageuse aux créateurs. IE est une association départementale qui a pour objectif de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel, de 1 500 € à 15 000 €, sans garantie ni intérêt, remboursable sur 5 ans et adossé à un prêt bancaire ; par l'accompagnement des porteurs de projets ; par un parrainage et un suivi technique assuré gracieusement.

Les bénéficiaires peuvent également être des repreneurs ou des dirigeants d'entreprises de moins de 3 ans d'activité.

2019
Nombre de projets concrétisés : 12
Montant total de prêts d'honneur accordés : 244 000 €
Montant total injecté dans l'économie du territoire : 1 624 758 €
Emplois créés ou maintenus : 32

1.2 Développement des entreprises et dynamisme local

a) Appui aux collaborations inter-entreprises : La Fête des entreprises

La fête des voisins, version entreprises, a été lancée par la CCI Essonne en 2009.

L'objectif est de réunir les dirigeants afin qu'ils fassent connaissance et nouent des liens, d'affaires notamment entre eux, mais aussi avec la CCVE ; le tout dans un cadre ludique, détendu et convivial, sortant du contexte classique des rencontres entreprises institutionnelles.

La 10^e édition de la Fête des Entreprises s'est tenue le 6 juin 2019 et a rassemblé plus d'une centaine de participants. Au programme, golf et concours de pétanque, clôturé par un barbecue au siège de la CCVE.



2019
104 dirigeants ont participé à la Fête des
Entreprises

b) Soutien aux réseaux d'entreprises

Depuis la mise en place du Pacte Sud Essonne en 2011, un véritable partenariat s'est noué entre les 5 intercommunalités du Sud Essonne et les réseaux locaux d'entreprises. En effet, ces derniers sont de véritables relais du monde économique et permettent aux collectivités, outre d'être au plus près des besoins d'entreprises, de mettre en place des actions fédératrices. Des réunions mensuelles ont été organisées en 2019 entre les Présidents des Réseaux et les développeurs économiques du Sud Essonne.

La CCVE travaille étroitement avec l'association ALED91, le réseau des chefs d'entreprises basé sur son territoire. Une convention de partenariat est en préparation et devrait être mise en place en 2020. L'objectif étant de renforcer le dynamisme économique du territoire et de contribuer au développement des réseaux d'entreprises. La CCVE met à disposition une salle de réunion pour les associations d'entrepreneurs.

Par ailleurs, une soirée des réseaux est organisée chaque année avec comme événement phare « **Les Entreprises se mettent en scène** ». Cette action de l'animation territoriale concertée à l'échelle du Sud Essonne a pour objectif de faire connaître et rapprocher les entreprises du bassin et fédérer le tissu des acteurs économiques locaux.

L'ambition affichée est quadruple : faire émerger des solidarités actives entre entreprises ; maintenir un lien durable entre les entreprises, le territoire et les partenaires ; favoriser les échanges entre le monde économique et le réseau de l'emploi ; contribuer au renforcement identitaire du Sud Essonne.

La sixième édition s'est déroulée le 17 octobre au théâtre d'Étampes sur le thème : « **Chefs d'entreprises, apprenez à prendre le temps !** ».

2019
80 participants à la soirée des réseaux



c) Soutien aux associations de commerçants

Depuis 2014, la CCVE soutient les projets d'animation et de communication des unions commerciales de son territoire par une subvention.

Pour rappel, le budget annuel est de 5 000 € et plafonné par projet à 2 000 € sur un montant maximal équivalent à 60 % du budget global du projet de l'union commerciale.

Pour 2019, deux dossiers ont été déposés par une union commerciale, l'Association de la Galerie Marchande Montvrain II (AG2M).

Les projets ont pour vocation de dynamiser le commerce de proximité à l'échelle intercommunale par l'innovation des outils de communication et par les moyens utilisés.

Dossier 1 :

Intervention sur une période de 12 mois d'un community manager pour développer la visibilité web sur les réseaux sociaux. Le montant de l'opération estimatif était de 5 940 €. La subvention accordée est de 2 000 € (34 %).

Dossier 2 :

Équipement d'un support de visite virtuelle de chaque commerce adhérent et un spécifique à la galerie pour promouvoir la qualité de l'espace et des commerces. Le montant de l'opération était de 5 621 €. La subvention accordée est de 2 000 € (36 %).

2019
Subventions Unions Commerciales :
4000 €

d) **Favoriser l'attractivité des centres bourgs**

➤ Accessibilité PMR

La CCVE a mis en place en 2014, dans le cadre du FISAC, un plan d'actions pour aider les commerçants à mettre en œuvre leurs projets de mise en conformité aux normes d'accessibilité de leurs commerces.

Pour rappel, le règlement de cet appel à projets prévoit que les travaux de mise aux normes soient subventionnés à hauteur de 40 % du budget global des travaux et dans la limite de 5 000 €.

Deux commerces ont bénéficié de ces subventions en 2019 :

- **Restaurant La Grenouille** (Saint-Vrain) : 5 000 € (36 %).
- **SARL La boulangerie de Papy — « Le Pain des Copains »** (Vert-le-Grand) : 2 339,08 € (40 %).

2019
Subventions accessibilité PMR :
7 339,08 €

➤ Rénovation des façades

La CCVE a mis en place en 2014, un plan d'actions pour aider les commerçants à mettre en œuvre leurs projets de travaux de rénovation des façades de leurs commerces.

Pour rappel, le règlement de cet appel à projets prévoit que les travaux de rénovation soient subventionnés à hauteur de 60 % du budget global des travaux et dans la limite de 3 000 €.

Dix commerces ont bénéficié de ces subventions en 2019 :

- **Extravaganza** (Ballancourt-sur-Essonne) : 738,60 € (60 %).
- **Spirits** (La Ferté Alais) : 1 176,96 € (60 %).
- **Auto-école Aguado** (Mennecy) : 3 000 € (16 %)
- **La Saveur des Toques** (Mennecy) : 1 866 € (60 %)
- **La Grande Ferme** (Fontenay-le-Vicomte) : 3 000 € (36 %)
- **New Esthétique** (Mennecy) : 3 000 € (32 %)
- **Kryss coiffure** (Vert-le-Grand) : 783,84 € (60 %)
- **Garage Veloso** (Itteville) : 3 000 € (14 %)
- **Restaurant La Grenouille** (Saint-Vrain) : 3 000 € (24 %)
- **SARL La boulangerie de Papy - « Le Pain des Copains »** (Vert-le-Grand) : 3 000 € (9 %)

2019
Subventions rénovation de façade :
22 565,40 €

e) **Entreprises en difficultés**

Le service développement économique de la CCVE accueille et aide les entreprises en difficultés en les accompagnant dans les démarches administratives et les orientant vers les organismes compétents (Chambres consulaires, experts comptables, avocats, associations...).

1.3 Aménagement foncier et immobilier d'entreprise

a) Gestion des espaces d'activités

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, la CCVE est devenue compétente pour les zones d'activités suivantes :

- ZA des Gros, située à Ballancourt-sur-Essonne
- ZA de l'Aunaie, située à Ballancourt-sur-Essonne
- ZA les Grouettes, située à Cerny
- ZA de l'Orme à Bonnet, située à Chevannes
- ZA Montvrain 1, située à Mennecy
- ZA Montvrain 2, située à Mennecy
- ZA du Tertre, Située à La Ferté-Alais
- ZA de La Croix Boissée située à Vert-le-Grand

Pour l'ensemble de ces pôles d'activité économique, la CCVE gère l'entretien de la voirie, les espaces verts, l'éclairage public et les systèmes de défense extérieure contre l'incendie.

La gestion des immeubles de la zone d'activité de La Croix Boissée relève également de la compétence communautaire. Cette zone est ainsi découpée en 4 bâtiments composés de 16 locaux.

3 locaux ont été conservés par la commune de Vert-le-Grand afin d'y accueillir le SDIS, une salle communale et des locaux techniques. Les autres locaux sont destinés à accueillir du développement économique.

b) Opération ZAC Montvrain 2

En date du 28 janvier 2008, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2007, la CCVE a confié à la SORGEM l'aménagement de la ZAC « Montvrain 2 », située à Mennecy.

Deux prorogations de délais ont été octroyées pour cette concession. L'avenant n° 5 (approuvé par le Conseil Communautaire du 29 septembre 2015) a porté la fin de concession au 31 décembre 2018, **et l'avenant n° 6 (approuvé par le Conseil Communautaire du 14 novembre 2017)** a prorogé la concession jusqu'au 1er novembre 2019.

Dans le cadre de la concession d'aménagement, il revient à la CCVE d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL). Ce document reprend, pour l'année concernée l'état d'avancement de la commercialisation ainsi que l'état des dépenses et recettes.

Le 1^{er} novembre 2019, la SORGEM a officiellement rétrocédé la ZAC Montvrain 2 à la CCVE.

c) Immobilier d'entreprise

La Bourse des Locaux, en ligne sur le site internet de la CCVE, est un outil recensant l'ensemble des disponibilités foncières et immobilières du territoire. Il a pour objectif d'établir un état des lieux le plus exhaustif possible des locaux vacants et d'en faire la promotion.

Une nouvelle version web, plus interactive, est en préparation et sera opérationnelle en 2020.

Ce travail est réalisé en partenariat avec les professionnels locaux de l'immobilier d'entreprises, les dirigeants et les particuliers.

d) Communication et promotion économique

➤ Réalisation d'un annuaire des entreprises :

L'ensemble des entreprises, artisans, commerçants, producteurs et entrepreneurs individuels peuvent s'ils le souhaitent, figurer dans l'annuaire des entreprises du Val d'Essonne.

Ainsi, l'ensemble des habitants du territoire, mais aussi les entreprises elles-mêmes, peuvent consulter l'offre économique. L'objectif est d'augmenter le nombre de diffuseurs.

Dans un souci de développement durable et de mise à jour réactive et en temps réel, il a été décidé de supprimer le support papier et développer une nouvelle version web, opérationnelle en 2020.



➤ Participation aux 91 d'Or

En 2019, le Val d'Essonne est partenaire de la 27^e édition des 91 d'Or organisée par le Medef Essonne avec le soutien de plusieurs intercommunalités le 5 décembre dernier.

La Cérémonie avait pour thème cette année : « la femme dans l'économie, son influence, sa vision » et a récompensé Mme Gwenaelle CAMUSAT (Présidente d'ALED 91, de l'entreprise CAMUSAT Couverture Zinguerie) avec le prix 91 d'Or QSSE (Qualité, Sécurité, Santé, Environnement).

➤ Participation aux Papilles d'Or

En 2019, le Val d'Essonne est partenaire du concours des Papilles d'Or organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne avec le soutien de plusieurs intercommunalités.

Cette année encore, les métiers de bouche du territoire ont été brillamment récompensés.

Nb Papilles	Enseigne	Ville	Catégorie
4	Les Trois Petits Cochons	BALLANCOURT SUR ESSONNE	Boucherie
4	Boucherie Notre Dame	LA FERTÉ ALAIS	Boucherie
4	Les Toqués du Pain	BAULNE	Boulangerie
3	Signé Vin	MENNECY	Caviste
3	Restaurant Le Bar-bu	CHAMPCUEIL	Cuisine familiale
3	Le Grand Vertois	VERT LE GRAND	Cuisine familiale
4	La Douce Tradition	CHAMPCUEIL	Pâtisserie
2	La Villa	MENNECY	Restauration traditionnelle
2	La Saveur des Toques	MENNECY	Restauration traditionnelle

1.4 Bassin d'Emploi Sud Essonne

Dans la continuité du Pacte Sud Essonne, l'État et la Région Ile de France ont mis en place un dispositif de groupes de travail à l'échelle des bassins d'emploi. Pour le Sud Essonne, c'est l'occasion pour les 5 intercommunalités de se réunir avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés autour des thématiques suivantes :

- L'apprentissage
- Le besoin en compétences des entreprises
- Le marketing territorial
- La mobilité et l'emploi
- Le soutien à l'économie de proximité
- Les zones d'activités économiques
- Les tiers lieux

À noter que la CCVE est co-pilote du GT Marketing territorial avec Essonne Développement.

Un plan d'actions par thématique est en prévision pour 2020.

2- TOURISME

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est dotée de la compétence « Développement économique et touristique ». Cette compétence renforcée par la loi NOTRe et les nombreux attraits du Val d'Essonne ont permis en 2019 de mener différentes actions de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs sur le territoire. Les espaces naturels sensibles, la diversité des paysages, le patrimoine, les produits du terroir et les divers prestataires de loisirs touristiques rendent le Val d'Essonne attractif et permettent à la fois de valoriser une identité locale sur le territoire tout en participant au développement d'une économie liée au tourisme et aux loisirs.

2.1 Le soutien aux partenaires

La CCVE travaille depuis plusieurs années aux côtés de différents partenaires et acteurs du tourisme, incontournables sur le territoire, afin de proposer et de participer à des actions de développement touristique coordonnées et cohérentes.

✓ **Amicale Jean-Baptiste Salis:**

Le meeting aérien, « Le Temps des Hélices », est un des plus grands événements aériens en Europe et attire tous les ans jusqu'à 30 000 touristes, sur le territoire du Val d'Essonne pour le week-end de la Pentecôte. La CCVE contribue à cet événement notable d'une part en **octroyant une subvention d'un montant de 15 000 €**, d'autre part en relayant massivement la communication de l'événement.

✓ **Comité Départemental du Tourisme :**

L'adhésion et la participation de la CCVE aux collèges des Territoires organisés par le Comité Départemental du Tourisme a permis à ces deux derniers, de travailler sur la mutualisation des informations touristiques du Sud Essonne et sur la recherche d'axe de développement du Tourisme du territoire.

La CCVE a candidaté à l'Appel à Projet Touristique 2019 du Département. Son projet a été accepté et consiste au développement de l'offre touristique et culturelle de la carte interactive du territoire de la CCVE.

2.2 Le développement d'animations et d'événements :

Cette année la CCVE a participé ou organisé plusieurs événements de promotion de son territoire et du tourisme. Le but pour elle est de se faire connaître auprès des différents acteurs du territoire, des administrés et des touristes. Les différentes manifestations permettent de communiquer autour de la Destination Val d'Essonne et de valoriser les différentes actions mises en place.

✓ **Journée des Partenaires Essonne :**

La CCVE a participé à la journée des partenaires touristiques de l'Essonne le 28 mars, organisée sous forme de bourse d'échange de documentations touristiques afin que les partenaires (office de tourisme, collectivités, sites de loisirs...) puissent diffuser sur leur territoire la communication touristique du Val d'Essonne.

✓ **Le Salon du Tourisme à Saint-Pierre-du-Perray :**

3^e édition du salon organisé le 2 février par la commune avec pour but la promotion du tourisme en Essonne par tous les acteurs locaux (office de tourisme, collectivités, prestataires de loisirs...). Organisé sur une journée, le salon a attiré un public venant de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Ce premier salon touristique de la saison permet de lancer la diffusion de la nouvelle communication de l'année assez tôt dans la saison. La CCVE a donc pu distribuer son guide du tourisme, sa carte touristique et ses livrets de Géocaching et Randonnée.

✓ **Salon Tourism'Essonne :**

4^e édition du salon organisée les 13 et 14 avril par l'Office de Tourisme d'Arpajon ainsi que le Comité Départemental de l'Essonne avec pour but la promotion du tourisme en Essonne par tous les acteurs locaux (office de tourisme, collectivités, prestataires de loisirs, producteurs locaux...). Grâce à une offre variée et de nombreuses animations, le salon a attiré plus de 3 800 visiteurs (Essonniens et Franciliens majoritairement) sur 2 jours, permettant ainsi de distribuer plus de 150 guides du tourisme, 100



cartes touristiques du territoire, 50 livrets d'animations et de nombreuses brochures des partenaires touristiques du Val d'Essonne.

✓ **Le meeting aérien de Cerny/La Ferté-Alais :**

Soutenant le développement de l'aérodrome depuis plusieurs années, la CCVE était présente au meeting aérien les 8 et 9 juin sur un stand de promotion du territoire et du tourisme. En partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, la CCVE a pu proposer aux 39 000 visiteurs (nationaux et internationaux) :

- De la documentation touristique
- Des goodies



✓ **Randonnées :**

Dans le but de promouvoir les activités touristiques et les paysages du Val d'Essonne, une randonnée par trimestre est organisée. Pour l'année 2019, 3 randonnées ont eu lieu.



✓ **Canoë :**

Pour la deuxième année, 3 sessions de canoë sur l'Essonne ont été organisées au printemps/été. L'Essonne est un atout touristique intéressant, encore peu exploité. Le faire découvrir à travers des promenades touristiques permet d'offrir une activité originale.

✓ **Visite de l'église de Champcueil et concert d'orgue :**

Pour compléter le programme d'animations de la saison touristique, une visite de l'église de Champcueil et un concert d'orgue ont été organisés le dimanche 23 juin 2019.



2.3 L'embellissement des sites touristiques

Le Val d'Essonne dispose de nombreux atouts, mais se doit également de renouveler son offre et de la renforcer, par conséquent deux projets se sont poursuivis en 2019 :

✓ **La réhabilitation et la valorisation de la Sablière du Tertre :**

Les panneaux pédagogiques retracant l'histoire de la Sablière, de son utilisation à travers l'histoire ainsi qu'une vue en coupe des différentes strates de sable depuis l'époque Stampienne ont été posés. Une table d'orientation a également été posée en son sommet, permettant d'expliquer la vue sur la Vallée. Une coupe géologique de la Sablière a également été réalisée lors du mois de juillet. Celle-ci permet d'avoir un rendu réel des différentes couches de sables présentent sur le site.



✓ **Fond de concours petit patrimoine touristique :**

Ce dispositif, mis en place en septembre 2013, a pour objectif d'inciter les communes à lancer des actions de restaurations, de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine local. En 2017, le règlement a été revu afin de s'adapter au mieux aux besoins des communes tout en favorisant les objectifs de ce fond de concours.

Pour l'année 2019, 4 dossiers ont été présentés. Chaque dossier a été accepté par la commission, ce qui représente un total de 16 503 € de fonds.

- **La Ferté-Alais** : mise en place de vitraux sur l'église Saint-Pierre (6 000 €).
- **Guigneville-sur-Essonne** : reprise des linteaux de l'église Saint-Firmin (1 515 €).
- **Leudeville** : restauration du monument de la Croix-Boissée (2 988 €).
- **Mennecy** : restauration de la fontaine aux sirènes du Parc de Villeroy (6 000 €).

2.4 L'information et la communication, éléments essentiels de promotion du territoire

La diffusion de l'information auprès des habitants et des touristes est indispensable afin de faire connaître les actions de la Communauté de Communes, mais également de faire connaître au mieux les attraits et diversités du territoire.

- ✓ **Le Guide du Tourisme** : **Le Guide du Tourisme a été entièrement refondu.** Une nouvelle charte graphique plus moderne, avec de nouvelles photos, une mise à jour des informations ainsi que de nouvelles boucles de randonnées ont été ajoutées. Le Guide est imprimé à 5 000 exemplaires et est largement diffusé lors des manifestations touristiques, mais également auprès des hébergeurs, des mairies du Val d'Essonne, des offices de tourisme et sites touristiques de l'Essonne.
- ✓ **Le Val d'Essonne Infos** : Plusieurs articles sont parus dans le Val d'Essonne Infos pour faire la promotion du tourisme et des activités sur le territoire, mais également des lieux insolites, chargés d'histoire à découvrir. **Le Val d'Essonne Infos n° 44 a mis en avant la baguette locale L'Essonnienne, issue de produits 100 % locaux et transformée dans le Département.** La rubrique Histoire Insolite évoque le château d'Orgemont à Cerny. **Le VDEI n° 45 revient sur la 4^e édition du salon Tourism'Essonne qui a eu lieu à Arpajon** et où la CCVE a eu l'occasion de faire la promotion des richesses de son territoire. Ce numéro revient également sur la mise en place de la plateforme télé-déclarative sur la taxe de séjour pour les hébergeurs ainsi que sur les panneaux pédagogiques de la Sablière du Tertre et sur la piscine de La Ferté-Alais en tant que lieu insolite. **Le n° 46 annonce la randonnée en Val d'Essonne pour septembre et conte l'histoire des Roches du Père la Musique pour la rubrique histoire locale.** Il fait également un large retour sur les animations touristiques de la saison : randonnées, descentes en canoë, visite de l'église de Champcueil et concert d'orgue. Un retour sur la présence de la CCVE lors du meeting aérien a également été fait.
- ✓ **Carte touristique** : **Une carte touristique du Val d'Essonne a été réalisée et permet aux touristes de mieux situer l'ensemble des aménités du territoire.** Véritable outil de communication touristique, cette carte indique l'ensemble des sites touristiques et de loisirs, producteurs locaux, centralités de commerces, gare RER, les chemins de Grande et Petite Randonnées. Imprimée à 1500 exemplaires, cette carte est diffusée à la fois sur les manifestations touristiques, chez les hébergeurs et sites touristiques du Val d'Essonne.
- ✓ **Le site internet tourisme sud Essonne** : Inauguré en Juin 2016 dans le cadre du PACTE Sud Essonne, le site internet est tenu à jour très régulièrement. Il permet de diffuser les informations sur les hébergements, les restaurants, les activités à faire en Sud Essonne. Il dispose également d'un agenda en ligne permettant ainsi de recenser toutes les animations du territoire. **Pour 2019, une dizaine d'événements touristiques en Val d'Essonne a été relayée sur l'agenda du site internet pour environ 40 000 visiteurs sur l'année.**
- ✓ **Borne touristique** : Accessible 7/7j et 24/24h, la borne touristique permet de s'informer sur les offres et l'actualité touristique du territoire.

2.5 La taxe de séjour

Le produit de la taxe de séjour permet à la collectivité de mettre en place des actions destinées à accroître la fréquentation touristique et de valoriser le territoire. Aussi, pour continuer à impulser une dynamique touristique sur le Val d'Essonne et pour que le touriste participe à l'amélioration de l'offre et de l'accueil touristique du territoire, la Communauté de Communes a choisi de mettre en place la taxe de séjour dite « au réel » à partir du 1^{er} janvier 2018 suite à une délibération datant du 26 septembre 2017. Les hébergements de 18 communes du territoire sont soumis à la taxe de séjour due par nuitée et par

personne. Cette taxe a pour but de financer les actions de promotion et de valorisation touristique misent en place sur le Val d'Essonne.

La recette générée en 2019 est d'environ 10 000 € (Taxes additionnelles incluses) qui serviront pour des projets de développement du tourisme sur le territoire.

3 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 La planification urbaine sur le territoire du Val d'Essonne

a) Planification intercommunale : le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de planification territoriale à l'échelle intercommunale. Le dernier SCoT de la CCVE a été approuvé il y a plus de 10 ans. Le territoire ayant évolué tout comme le contexte juridique et sociétal, il a été décidé d'élaborer un bilan de ce SCoT fin 2017/début 2018. Les résultats de cette étude ont fait l'objet de restitutions durant le 1er trimestre 2018 et d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 10 Avril 2018 par laquelle ce dernier a approuvé le bilan du SCoT selon les thématiques au regard des ambitions initiales du SCoT et l'opportunité d'engager une reprise complète de celui-ci. Le Conseil Communautaire a délibéré en ce sens en date du 25 septembre 2018 pour l'élaboration d'un nouveau SCoT.



Les enjeux du futur SCoT s'orientent autour de 5 thématiques que sont :

- ✓ L'aménagement et d'attractivité du territoire
- ✓ Le développement économique et commercial
- ✓ La mobilité et de transport
- ✓ L'environnement et de cadre de vie
- ✓ La mise en œuvre du SCoT

Chacune d'entre elles sera ensuite déclinée en objectifs opérationnels

Par ailleurs, l'élaboration du SCoT de la CCVE doit s'inscrire dans

l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » inscrit au Plan de juillet 2018 pour la biodiversité. L'objectif ZAN fait écho à la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser) et va même plus loin que les précédentes orientations, puisqu'il implique que toute artificialisation nouvelle, soit à terme, entièrement compensée par une renaturation d'un espace artificialisé équivalent. Cet objectif ZAN, aux contours aujourd'hui encore flous sur sa mise en application, s'inscrit dans une dynamique longue de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'étalement urbain.

Durant le 1^{er} semestre 2019, la CCVE accompagnée de la SPL des Territoires de l'Essonne en qualité d'AMO a ainsi pu procéder à la consultation de professionnels afin de lui permettre de choisir l'équipe chargée de mener à bien l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Le groupement de bureaux d'études constitué de l'agence **VE2A** accompagnée de ses co-traitants : **AID**, spécialisé en développement économique et commercial, et de l'**Institut d'Ecologie Appliquée-IEA**, spécialisé en écologie et en environnement, s'est donc vu confié en juillet 2019 la mission de réalisation du SCOT. En s'appuyant sur les textes législatifs en vigueur, l'équipe missionnée est en charge de produire, de rédiger et de mettre en page l'ensemble des pièces constitutives du SCOT, ainsi que les supports et autres éléments qui seront à fournir aux différentes étapes de la démarche (phase de concertation incluse). Cette mission a été inscrite au budget d'investissement de la CCVE pour un montant global de 111 245,00 € HT.

La durée moyenne d'élaboration d'un SCoT varie généralement entre 3 et 5 ans.

De juillet à décembre 2019, les bureaux d'études ont notamment travaillé sur la prise de connaissance des études réalisées et en cours sur le territoire afin d'initier la préparation du diagnostic, première étape dans l'élaboration du SCoT. Ils ont ainsi pu s'appuyer sur le bilan du SCoT qui avait été réalisé en 2018, mais aussi sur l'ensemble de la bibliographie disponible au sein de la CCVE. Des visites de terrain ont été organisées en Août/Septembre 2019 ainsi que des rencontres individuelles avec chacune des communes en octobre/novembre 2019 afin d'échanger sur les projets communaux sur la base d'un questionnaire transmis en amont.

En parallèle, des entretiens avec les partenaires institutionnels (DDT, Région, Chambres consulaires) ont également été mis en place afin de dialoguer sur le territoire et ses enjeux.

Une réunion de lancement début octobre 2019 avait permis au préalable de présenter à l'ensemble des élus du territoire la méthodologie proposée par le groupement pour la réalisation du SCOT. Des instances de suivi et de pilotage ont été mises en place au sein de la CCVE et se sont réunies durant le second semestre 2019.

L'élaboration du diagnostic se poursuivra durant l'année 2020 et tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT. La seconde étape que constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable devrait également pouvoir débuter parallèlement courant 2020.



b) Planification urbaine communale : POS-PLU

Les notions de « délivrance des autorisations d'urbanisme », « d'instruction des autorisations » et « d'élaboration du document d'urbanisme » doivent être analysées comme distinctes juridiquement dans le cadre intercommunal :

- l'instruction est un service rendu à chacun des maires et qui peut être organisé dans un esprit de mutualisation entre communes ; c'est dans cet optique que le service intercommunal du Droit des sols de la CCVE a été créé en 2014.
 - la délivrance est un pouvoir de police du maire qui peut être délégué au président de la communauté, ce qui n'est pas le cas sur le territoire de la CCVE ; chacune des 21 communes restant signataire de ses décisions d'octroi ou de refus des autorisations d'urbanisme, en se basant sur les propositions faites par le service instructeur intercommunal.
 - la planification est une compétence qui doit être mentionnée explicitement dans les statuts d'une communauté à qui les communes auront souhaité transférer la responsabilité d'élaborer un PLU ou une carte intercommunale. La CCVE n'est pas compétente en matière de planification à ce jour. Toutefois, elle intervient en tant que personne publique associée dans le cadre des modifications, révisions générales ou simplifiées des PLU des communes du territoire dans le cadre de ses compétences ou pour des projets d'intérêt communautaire.

La CCVE a également souhaité apporter ses compétences pour aider les communes dans l'élaboration de leurs projets communaux et peut participer aux différentes réunions techniques nécessaires sur demande des communes.

Au 31 Décembre 2019, 3 communes n'ont pas encore approuvé leur PLU et appliquaient le Règlement National d'Urbanisme aux autorisations d'urbanisme déposées. Il s'agit d'Echarcon, Guigneville et Leudeville. Orveau a en effet approuvé son PLU courant 2019. Des modifications et révisions sont également en cours sur plusieurs autres communes du territoire.

3.2 Le droit des sols : le service ADS

Rappel :

Le service intercommunal du Droit des Sols assure l'instruction de tout ou partie des autorisations d'urbanisme de 19 communes du territoire depuis 5 ans.

Renforcé en 2017 par la mise en place d'un appariteur, ce service accompagne également les communes en soutien technique sur des problématiques plus générales liées au domaine de l'urbanisme.

a) Composition du service ADS au 31/12/2019

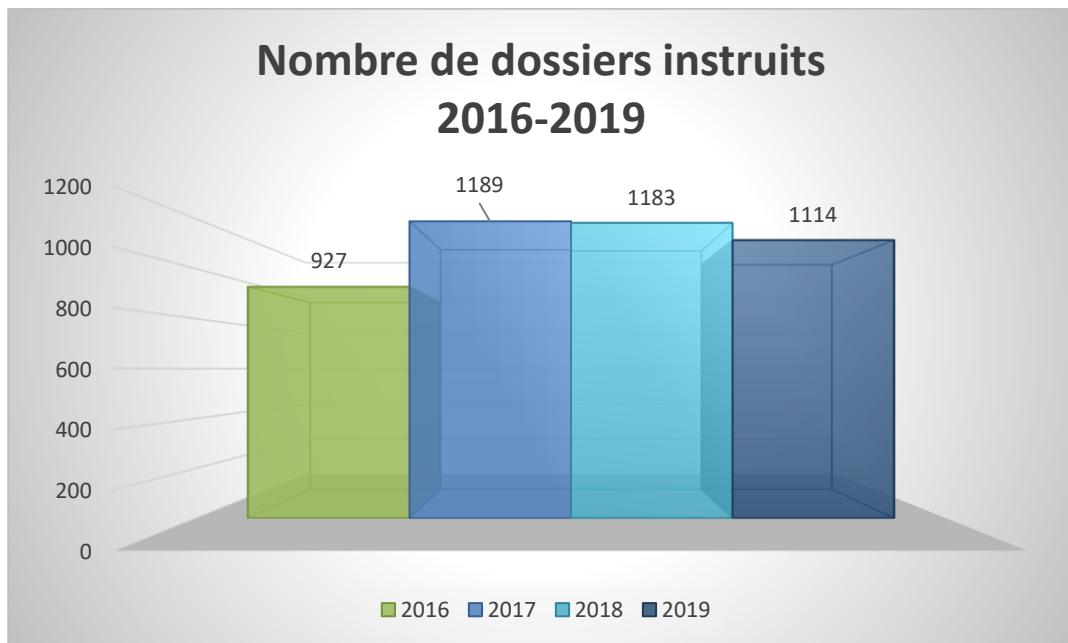
- ✓ Une responsable,
 - ✓ Deux instructrices,
 - ✓ Une assistante,
 - ✓ Une appariteur (30 %).

b) Rapport d'activité annuel du service ADS

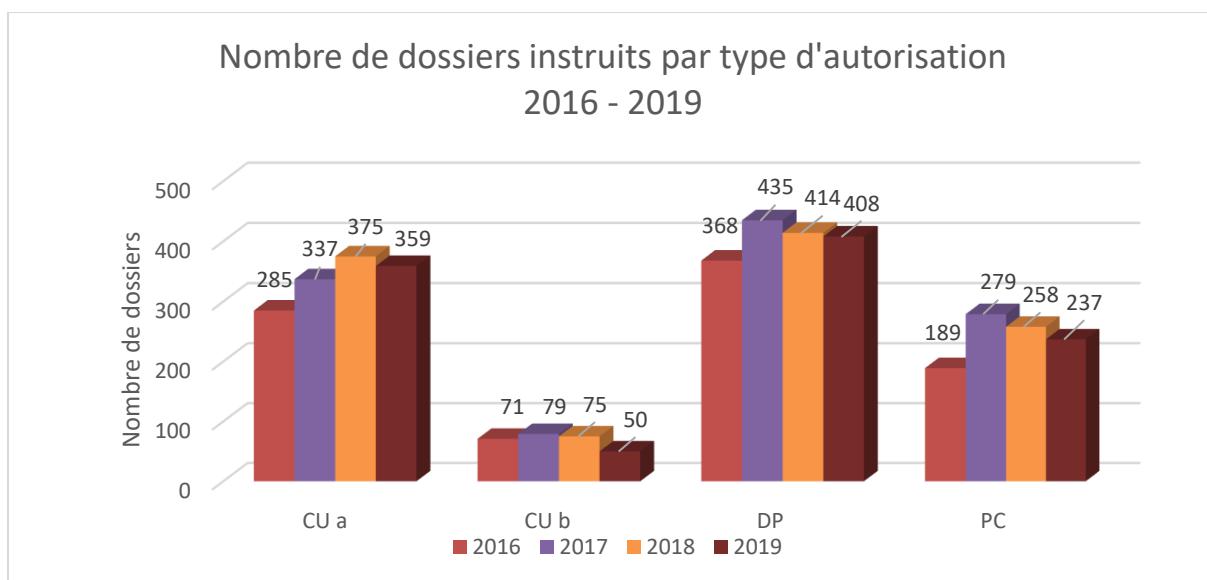
Comme indiqué dans les conventions entre les communes et la CCVE, un rapport d'activité détaillé du service ADS est réalisé à la fin d'une année d'exercice, soit du 01/01/2019 au 31/12/2019 et présenté dans le courant de l'année 2020.

Il s'agit au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de faire un bilan du service rendu aux communes.

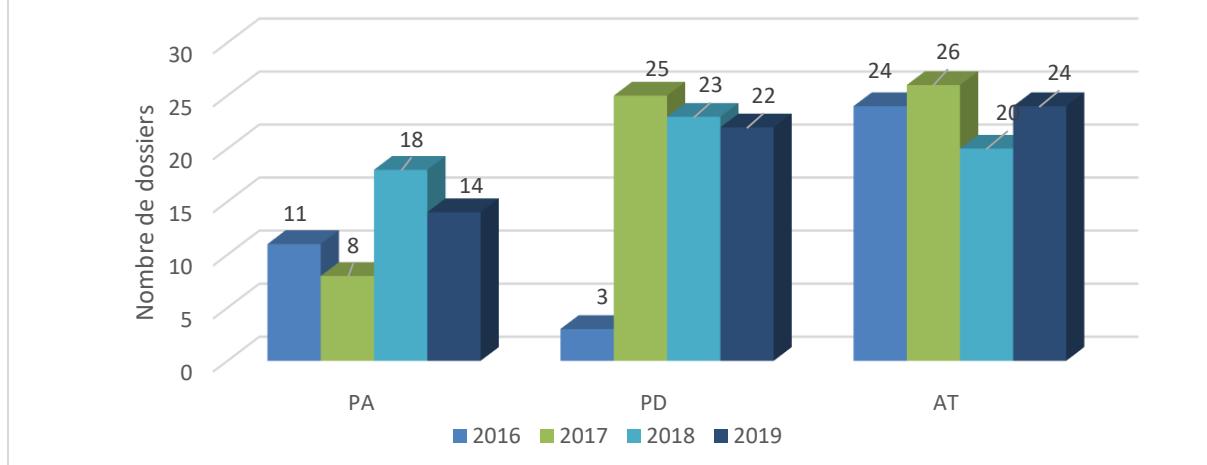
c) Activité du service – Comparaison période 2016-2019



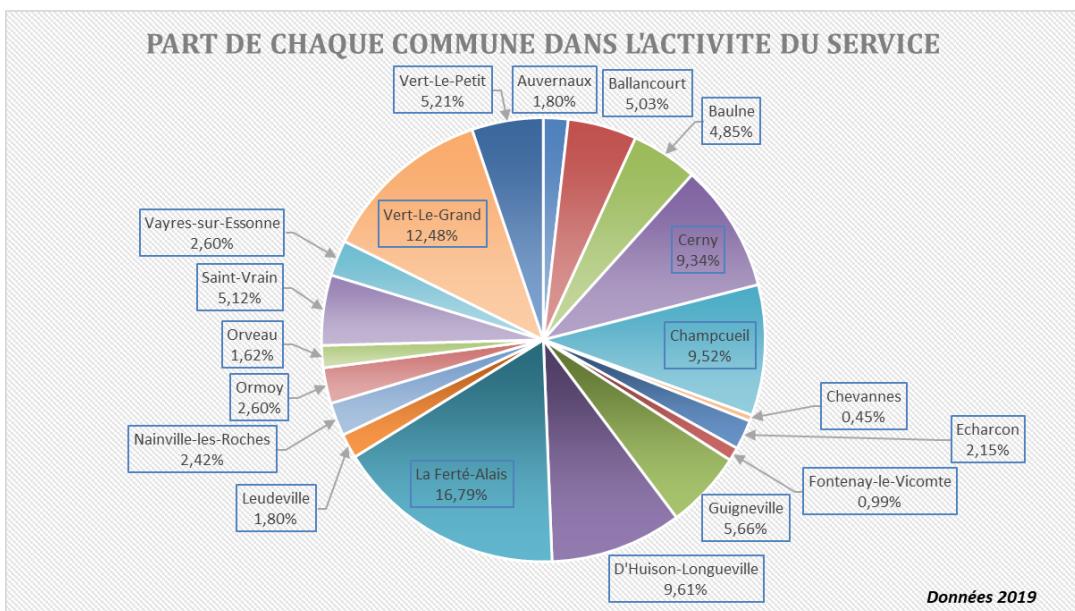
En 2018, **1 183 dossiers** avaient été instruits. En 2019, on comptabilise **1 114 autorisations d'urbanisme traitées** par le service intercommunal, soit une activité en légère baisse (-6 %). Sur la base d'une analyse par type d'autorisation, la baisse est plus significative en matière de permis de construire déposés : 237 en 2019, contre 258 en 2018, soit une diminution de 8 %. Toutefois, ces chiffres sont à relativiser puisqu'ils ne reflètent pas le nombre de logements projetés, un permis de construire pouvant porter sur la réalisation de plusieurs logements. Le rapport d'activité ADS 2019 permettra d'affiner ces analyses.



Nombre de dossiers instruits par type d'autorisation 2016 - 2019



Au niveau communal :



La Ferté-Alais et Vert-le-Grand sont les communes dont les parts dans l'activité du service instructeur sont les plus importantes avec respectivement **16,8 %** et **12,5 %**.

D'Huison-Longueville, Champcueil et Cerny ont une part d'activité proche des **10 %**, suivent les communes de Saint-Vrain, Vert-le-Petit, Ballancourt, Baulne et Guigneville qui représentent chacune environ **5 %** des dossiers instruits.

d) Actions mises en œuvre afin de favoriser l'interaction avec les communes

Le point d'entrée « centralisateur » des appels téléphoniques mis en place en 2017 permet d'assurer un 1^{er} niveau de réponse par l'assistante du service qui dispose de solides connaissances techniques en matière d'ADS, complété par une instructrice ou la responsable en cas de besoin.

À noter toutefois que les communes continuent de privilégier les appels sur les lignes directes des instructrices.

Durant le 1er semestre 2019, un agent a quitté la collectivité pour cause de mutation et un recrutement a donc eu lieu permettant d'assurer son remplacement au sein du service ADS. Une période de plusieurs semaines a été nécessaire avant l'arrivée du nouvel agent. Lors du précédent remplacement dans une situation similaire du service en 2018, deux agents communaux de Ballancourt-sur-Essonne et de Vert-le-Grand, étaient intervenues afin de garantir la continuité des missions confiées au service. La CCVE a donc souhaité faire appel à nouveau à ces 2 agents disposant de l'expertise attendue en

urbanisme. Leur rigueur et leur professionnalisme ainsi que la disponibilité et l'accompagnement des agents du service ont permis de garantir la continuité des missions confiées.

Le service a de plus poursuivi sur 2019 son travail de partenariat en matière de Droit des Sols auprès des communes adhérentes.

Ainsi, une nouvelle session d'information a pu être organisée le 10 Octobre 2019 à laquelle l'ensemble des communes du territoire a été convié et qui a connu un vif succès avec une vingtaine de participants.

Cette édition avait pour thématique « les contentieux de l'urbanisme » organisée sur la journée en deux temps et a été co-animee par un organisme de formation et par le service instructeur de la CCVE. Une évaluation de fin de formation a permis d'identifier de nouvelles thématiques à aborder lors des prochaines journées d'actualité : la dématérialisation, les pièces obligatoires à fournir dans le cadre des autorisations d'urbanisme, les obligations juridiques d'un service urbanisme, les interactions avec les autres législations liées au domaine de l'urbanisme, la taxe d'aménagement et les participations d'urbanisme,... L'ensemble des participants s'est déclaré très satisfait de la formation proposée.

Pour faire suite au renouvellement partiel des agents ADS au sein du service, des « visites de terrain » ont été organisées durant le second semestre 2019 afin de permettre à l'équipe de mieux identifier les territoires communaux et les projets en-cours et futurs sur lesquels elle est amenée à intervenir dans le cadre de ses missions.

Lors de ces visites, le service s'est systématiquement rendu en mairie pour rencontrer celles et ceux que l'équipe n'avait pas encore eu l'occasion de croiser. De nombreux élus se sont joints à elle pour se rendre ensuite sur le terrain et faire profiter les agents de leur expertise communale.

e) Facturation des actes 2019

Chaque année, la facturation des actes instruits par la CCVE est établie à partir des tarifs calculés sur l'activité du service de l'année N-1. Ainsi, les factures 2019 ont été établies sur les tarifs calculés et validés par le Conseil Communautaire de décembre 2018.

Pour rappel, les demandes d'annulation et de prorogation traitées par le service intercommunal de la CCVE ne font pas l'objet de facturation aux communes.

TYPE DE DOSSIER	Prix unitaire par type de dossier 2019
PC >10 logements	254,36 €
PC ≤ 10 logements / PA	
PC autres que : - PCMI* - PC > 10 logements	208,11 €
PCMI*	161,85 €
DP	92,49 €
PD/AT	46,25 €
CU a/b	46,25 €
TOUT TRANSFERT	46,25 €

L'activité du service instructeur du droit des sols de l'année 2019 permettra d'établir les tarifs pour 2020.

3.3 Les grands projets de territoire

► **La base aérienne 217 : Secteur des Casernes et pôle agro-écologique et digital, cluster drones.**

Dans le cadre des Fonds pour les Restructurations de la Défense, un avenant à la convention FRED a été signé avec l'État le 15 mars 2017, repoussant le délai de réalisation des opérations sur le secteur des Casernes au 30 décembre 2019. Compte-tenu du retard pris dans la mise en œuvre de l'opération en raison des délais de procédure de cession des terrains, un second avenant à la convention FRED a été signé, **fixant la date prévisionnelle d'achèvement de l'opération au 31 décembre 2025.**

La cession amiable des assiettes foncières concernées à la CCVE a été **signée le 16 décembre 2019, portant sur environ 20 hectares.** La Communauté de Communes est sollicitée par des opérateurs développant des projets et souhaitant étudier une implantation sur le site. Ces différentes prises de contact et études sommaires de faisabilité permettront à l'EPCI de disposer

de l'ensemble des éléments lui permettant d'appréhender la programmation la mieux adaptée et les implications financières correspondantes, afin d'aboutir à un arbitrage éclairé.

Les parcelles dédiées à la reconversion agricole sont partiellement situées sur le territoire de la CCVE à Leudeville. En 2018, cette reconversion a fait l'objet d'un repositionnement en travaillant auprès d'un opérateur « **Ferme d'Avenir** » proposant un concept novateur pour la réalisation d'une ferme expérimentale qui porte sur le développement d'un projet à vocation de production biologique et permaculture, en polyculture et pour une distribution en circuit court.

Le projet de « **La grande ferme** » (61,6 Ha dont 5 sur Leudeville) est entré en phase opérationnelle avec la création d'une SCOP et l'installation d'un collectif d'agriculteurs. En 2019, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC) a été finalisée. Celle-ci a pour objet de promouvoir le développement de fermes agro écologiques qui mettent en pratique des techniques agricoles biologiques et innovantes. Ce développement est assuré tant par les fonctions support de la SCIC dans la production et la diffusion des produits de cette agriculture que par la diffusion des savoirs et des expériences.

Cinq collèges doivent participer à la constitution de la SCIC, au capital initial fixé à 500 000 euros, dont celui des entités publiques, **par l'acquisition de parts sociales (de 100 euros chacune)**. La CCVE a proposé de rentrer au capital de la **SCIC à hauteur de 10 000 euros**, ce indépendamment des subventions appelées pour le déploiement du projet agro-écologique lui-même.

Un plan de retrait de l'INRA, développant des activités de recherche sur la Ferme de Bressonvilliers à Leudeville et exploitant sur la BA 217 environ 250 ha de terres agricoles, a été annoncé fin 2017.

La CCVE souhaite s'inscrire dans la reprise de ce site et travailler avec les communes de Leudeville et Vert-le-Grand pour son devenir, sur la base d'un projet partenarial agro-industriel innovant et une étude correspondante initiés en 2018.

En lien avec les partenaires institutionnels, l'agence Essonne Développement est missionnée pour **la préfiguration du Cluster Végétal et Numérique** en mettant en place une démarche spécifique visant la ferme de Bressonvilliers, ex-site de l'INRA, qui pourrait devenir l'un des lieux « totem » du futur Cluster.

Enfin, il est proposé de poursuivre la contribution du Val d'Essonne au développement économique du territoire et de l'innovation dans un secteur de pointe et répondre aux attentes des acteurs de la filière drone d'Île de France qui ne bénéficient ni de structuration ni d'une offre territorialisée permettant de regrouper et de faire interagir tous les acteurs de la chaîne de valeur. La CCVE a renouvelé en 2019 **son soutien au cluster drone par le versement à l'association d'une subvention annuelle de 7 750 euros**.

4- TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

4.1 Gestion des Circuits Spéciaux Scolaires (CSS)

Depuis le 1^{er} aout 2015, le Syndicat de Transports d'Île-de-France (STIF) a repris la délégation qu'il avait confiée au Conseil Départemental concernant la compétence en matière de Transports Scolaires pour le Département de l'Essonne.

Ainsi, une convention de délégation de compétences relative aux transports routiers des élèves (circuits spéciaux scolaires) a été signée le 11 décembre 2015 entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et le STIF, pour une durée de deux ans.

Une nouvelle convention de délégation de compétences relative aux transports routiers des élèves (circuits spéciaux scolaires) a été signée le 3 mai 2018, entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et Île-de-France Mobilités.

Cette nouvelle délégation de compétence a été conclue pour la période courant du 01 juin 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Pour l'année scolaire 2019/20, 981 élèves ont été inscrits sur les 22 circuits spéciaux scolaires que gère la CCVE.

4.2 Participation financière pour le transport scolaire

Dans le cadre de sa délégation de compétence relative aux transports scolaires et de sa politique tarifaire, les élus du Conseil Communautaire du 28 mai 2019 ont délibéré pour renouveler la prise en charge partielle de la part familiale pour :

- Les abonnements aux circuits spéciaux scolaires pour tous les élèves du territoire scolarisés dans un établissement public de secteur ou privé sous contrat avec l'État.

- Les abonnements « carte scolaire bus » et « carte scolaire bus RPI » pour tous les élèves du territoire scolarisés dans un établissement public de secteur ou privé sous contrat avec l'État.
- Les lycéens du territoire empruntant les lignes 284.04 et 284.06 scolarisés dans un établissement public de secteur ou privé sous contrat avec l'État.

Cette participation financière pour l'année scolaire 2019/2020 est de 75 € par élève transporté, pour tout abonnement annuel minimal acquitté de 125 €.

4.3 Gestion des lignes régulières

La desserte par les réseaux de bus de la CCVE est composée de :

- 10 lignes régulières ;
- 11 lignes régulières à vocation scolaire.

En 2019, 944 508 validations ont été enregistrées sur le réseau de bus du Val d'Essonne :

- 481 250 validations sur les lignes du réseau TRANSDEV ;
- 463 258 validations sur les lignes du réseau KEOLIS SEINE ESSONNE.

Les lignes du réseau de transport de la CCVE les plus fréquentées sont des lignes régulières desservant principalement les gares RER C et D (environ 80 % de la fréquentation).

En 2019, la participation de la CCVE aux coûts de fonctionnement des lignes du réseau Val d'Essonne est de 920 107,32 euros correspondant à environ 17 % du coût effectif du réseau du Val d'Essonne.

4.4 Restructuration des lignes des réseaux de transports de Val d'Essonne

Le projet de restructuration des lignes régulières a été validé par le Conseil Communautaire en novembre 2011 et a débuté en 2013, avec pour objectif de rationaliser les coûts financiers tout en apportant une meilleure offre de transports collectifs pour les usagers.

Cette optimisation des lignes a été planifiée en plusieurs étapes :

- ▶ Septembre 2013 : optimisation du réseau de TRANSDEV Brétigny (lignes 201, 202 et 203) ;
- ▶ Janvier 2014 : optimisation du réseau CEAT Transdev (lignes 204, 205 et 206) et harmonisation des lignes régulières à vocation scolaire (lignes 221, 222, 223, 224, 225 et 226) ;
- ▶ Janvier 2015 : seconde phase de la restructuration du réseau CEAT Transdev avec la ligne 206 qui s'organise en « deux » sous-lignes (lignes 206 A et B) ;
- ▶ Septembre 2017 : Restructuration du réseau Kéolis Seine Essonne (ligne 207 et 208 A et B) et dissociation des lignes régulières à vocation scolaire (227, 228, 229, 230 et 231)
- ▶ Janvier 2018 : réorganisation de la ligne 206 A du réseau CEAT Transdev avec la desserte du plateau sur la commune de La Ferté-Alais.

Cette restructuration a permis de :

- ✓ Dissocier les vocations de chaque ligne afin de rendre le réseau plus lisible ;
- ✓ Développer l'attractivité de l'offre ;
- ✓ Faciliter l'interconnexion avec les RER depuis et vers Paris ;
- ✓ Mieux prendre en charge les déplacements locaux.

Enfin, la CCVE a poursuivi ce travail d'optimisation engagé sur les lignes régulières avec l'adaptation de l'offre bus dans le cadre du Schéma Annuel 2019 du RER D.

Ainsi et depuis le 10 décembre 2018 le réseau de bus du Val d'Essonne a évolué pour 2019 avec :

- ✓ La modification de la ligne 207 et la création de la ligne 209 : desserte du plateau d'Evry/Courcouronnes depuis le pôle Mennecy/Ormoy ;
- ✓ La réorganisation des lignes 206 A et B, et 205, avec notamment les dessertes des communes de Guigneville-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne ;
- ✓ La fusion des lignes 201 et 204.

En 2019 et suite à l'agrandissement du lycée Alexandre Denis à Cerny pour devenir un établissement d'enseignement général, l'offre de transport a été adaptée pour desservir les communes rattachées à ce nouveau lycée de secteur.

➤ **Desserte du lycée général Alexandre Denis**

Depuis la rentrée scolaire 2019, le lycée Professionnel Alexandre Denis de Cerny s'est agrandi pour devenir un établissement d'enseignement général, et ce afin de permettre aux élèves résidant dans le Sud-Est de l'Essonne d'être scolarisés en enseignement général et technologique au plus proche de leur domicile.

Ainsi, 5 nouvelles lignes régulières à vocation scolaire ont été créées :

- Les lignes 285 005 (lignes A, B et C) pour la desserte de la vallée de l'Ecole et du secteur de Milly la Forêt vers le lycée Alexandre Denis ;
- La ligne 324 : pour la desserte des communes d'Auvers Saint-Georges, Janville-sur-Juine, Bouray-sur-Juine, et Cerny vers le lycée Alexandre Denis ;
- La ligne 325 : pour la desserte du Plateau de La Ferté-Alais vers le lycée Alexandre Denis.

Pour les communes de Ballancourt-sur-Essonne et Itteville, les lignes régulières à vocation scolaire 221 et 222 ont été réorganisées afin de desservir le lycée Alexandre Denis, mais aussi pour simplifier la desserte du collège R. Doisneau à Itteville.

4.5 Le Transport à la demande - MOBI'VAL D'ESSONNE

Mis en place en 2009, le service a été restructuré en 2013 afin d'offrir plus de souplesse aux usagers (**dézonage, allongement de la durée de fonctionnement**).

En 2019 : le service Mobi'Val d'Essonne a enregistré :

- **104** nouvelles inscriptions (**1 253** inscriptions au 31 décembre 2019) ;
- **4 604** voyageurs ;
- **32 %** des ventes se réalisent à bord du véhicule (titres Mobi'Val d'Essonne) ;
- **303** jours de fonctionnement ;
- **3 843** courses pour une moyenne **de 12,7 courses / jour** ;
- Un taux d'occupation du véhicule de **1,2 voyageur par course** ;
- **84 861,82** de kilomètres commerciaux parcourus dont **57 %** de kilomètres en charge (déplacement d'un véhicule transportant un passager), pour une moyenne de **22,08 km par course** ;

Le montant total des dépenses de fonctionnement de Mobi'Val d'Essonne **pour l'année 2019 s'élève à 133 619,80 € TTC**.

Les recettes sont de :

- **2 868,00 €** liés à l'achat des tickets Mobi'Val d'Essonne par la société de transport ;
- **18 382,64 €** de subventions d'Ile-France Mobilités ;

Soit un coût résiduel à la charge de la CCVE de 112 369,16 € (84,09 %).

➤ **Renouvellement du marché public relatif à la mise en œuvre et à l'exploitation du service de transport à la demande (TAD)**

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a signé le 27 août 2013, avec le STIF une deuxième convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande pour devenir Organisateur de Proximité (AOP).

Cette convention a été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 02 septembre 2013. Elle permet à la CCVE de mettre en œuvre et d'exploiter sur son territoire, des services de transports collectifs à la demande destinés à répondre à des besoins en mobilités locales qui ne sont pas assurés par des transports réguliers.

La convention a été prorogée par la signature de 3 avenants entre 2016 et 2018, et ce afin de permettre à la Communauté de Communes du Val d'Essonne de poursuivre ses réflexions sur l'organisation et l'exploitation de son transport à la demande. Ainsi, elle a été prolongée jusqu'au 28 février 2018.

Néanmoins et dans le cadre de la préparation des futures conventions de délégation avec Ile-de-France Mobilités, et de la mise en concurrence des réseaux routiers de grande couronne au 1^{er} janvier 2021, une nouvelle convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande (TAD) **a été signée le 01 mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2020**.

En parallèle, un marché à procédure adaptée a été lancé pour une durée de 20 mois, pour la mise en œuvre et l'exploitation du service de transport à la demande (TAD). **Ainsi et depuis le 1er mai 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020, un nouveau prestataire exploite ce service avec une offre de transport optimisée.**

4.6 Adhésion au syndicat Transport Sud Essonne (TSE)

En application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), le syndicat de Transports du Sud Essonne (TSE) a été créé le 1^{er} janvier 2017 suite à l'arrêté de fusion du syndicat intercommunal pour le transport des élèves du collège de Méréville (SIT), du syndicat intercommunal de transport du Sud Essonne (SITSE) et du syndicat mixte scolaire de la région de la Ferté-Alais (SISFA).

Le 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré pour demander son retrait du Syndicat « TSE » pour la Communauté de Communes du Val d'Essonne, agissant en représentation-substitution pour 9 communes de son territoire, et en précisant qu'un travail serait mené avec TSE sur les modalités de rédaction du protocole s'y référant.

Néanmoins, cette demande concernerait également 5 communes extérieures à la CCVE, car les circuits spéciaux scolaires de l'ex-SISFA sont organisés pour desservir les communes aux collèges et lycées de secteur.

Ainsi, et dans le cadre de la sortie de TSE, il y avait nécessité que toutes les communes extérieures au territoire puissent valider cette sortie avec une organisation réalisée au travers d'une convention passée avec la CCVE.

Néanmoins, deux des cinq communes extérieures ont refusé leur sortie de TSE.

En conséquence, le Conseil Communautaire du 13 mars 2018 a annulé la délibération du 26 septembre 2017 et a stoppé la procédure de retrait engagée.

Dans cadre, la gestion des circuits spéciaux scolaires de l'ex-SISFA est resté au Syndicat TSE et ce dès la rentrée scolaire 2018/19.

4.7 Mises aux normes PMR

Afin de poursuivre les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts engagés depuis 2009, et déclarer accessibles plusieurs lignes de bus structurantes de son réseau, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a réalisé en début d'année 2017 **un audit de l'ensemble des points d'arrêts de son territoire afin de dresser un bilan du taux d'accessibilité ligne par ligne.**

Pour être déclarée accessible, une ligne de bus doit avoir :

- ✓ **au minimum 70 % de ses points d'arrêt accessibles,**
- ✓ **100 % des véhicules de la ligne accessible aux normes PMR** (et avec des bus dotés de palettes manuelles ou électriques) / les véhicules de réserve ne sont pas concernés).

Ainsi, dans la continuité de cet audit, la CCVE a réalisé de juillet à octobre 2017 les relevés de géomètre de l'ensemble de points d'arrêts identifiés. Un marché de maîtrise d'œuvre a aussi été lancé en début d'année 2018 pour permettre, notamment, la réalisation des études d'avant-projet et de chiffrage des travaux de mise en accessibilité de ces points d'arrêts afin de solliciter une subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour les travaux de mises aux normes.

En effet, pour permettre aux collectivités la mise en accessibilité de leur réseau de bus, Île-de-France Mobilités finance les études de diagnostic et d'aménagement pour les points d'arrêt, et le montant total des travaux à hauteur de 70 %, si au minimum 70 % des points d'arrêt de la ligne sont accessibles.

Ainsi, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a délibéré le 26 juin puis le 18 décembre 2018 pour solliciter une demande subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour les **travaux de mises aux normes de 57 points d'arrêt** sur 14 communes de son territoire. Le montant de la subvention accordée est de 663 250 € pour financer les travaux.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du Contrat de ruralité approuvé par le Conseil Communautaire, le 28 février 2017 et portant en particulier sur des actions dans le domaine des mobilités locales et l'accessibilité au territoire. **Le montant de la subvention accordée est de 59 999 € pour financer les études.**

La CCVE a lancé un marché de travaux début 2019 afin de procéder à la réalisation des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts. Ainsi, le marché de travaux a été notifié en mai 2019 pour un commencement des travaux en juillet 2019. Ces derniers doivent se terminer début 2020.

En 2019, les travaux ont eu lieu sur les communes suivantes : Ballancourt, La Ferté-Alais, Mennecy, Itteville, Vert-le-Petit, Cerny, Guigneville, D'Huison-Longueville, Nainville-les-Roches.

Le montant estimé du projet se décompose ainsi :

- Etudes : 117 007,98 € TTC
- Travaux : 1 166 909,60 € TTC



4.8 Aménagement d'un parc de stationnement et d'une gare routière au niveau de la gare de La Ferté-Alais

Dans le cadre de sa politique de promotion touristique du territoire, la Communauté de Communes a initié une étude portant sur la création d'une gare routière et d'un parc de stationnement de la gare desservant les communes de La Ferté-Alais et de Baulne.

La requalification de ces équipements devra permettre d'améliorer l'accessibilité, les interconnexions entre les modes de transport, le confort des voyageurs, le stationnement et les connexions avec les itinéraires en mode doux existants ou à créer. Ce projet a débuté par la démolition en 2018 de l'ancienne halle et des silos présents sur le site. Afin de poursuivre les études, **un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 23 avril 2019.**

Le périmètre de cet aménagement devant intégrer une partie du foncier de la SNCF, des échanges sont menés avec la SNCF afin de convenir des modalités d'accès et de réalisation des travaux.

Le montant estimé du projet se décompose ainsi :

- Etudes : 144 600 € TTC
- Travaux : 2 286 600 € TTC

Montant des subventions :

- État - Contrat de ruralité : 26 666 €

5 – AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES

5.1 L'aménagement numérique du territoire de la CCVE



La Communauté de communes du Val d'Essonne s'est inscrite dans la politique départementale d'aménagement numérique du territoire qui vise à déployer le très haut débit en Essonne.

Le déploiement des réseaux à très haut débit (THD) en fibre optique représente en effet un **enjeu d'aménagement du territoire**. Il constitue un levier pour la compétitivité des entreprises et un outil essentiel contribuant au développement de services innovants pour les entreprises, les acteurs publics et l'ensemble des citoyens.

#2 POINT D'INFO chantier
Baillycourt-sur-Essonne
Mis à jour aux communes de Baillycourt-sur-Essonne, Ballancourt, Levallois-Perret, Vigneux-sur-Seine, Vaujours, Véry-le-Petit (Jalon 2)

Le Très Haut Débit, bientôt chez vous

Objectif : tous connectés en 2020 !

Rompre la chaîne numérique et proposer l'accès au Très Haut Débit en Sud-Essonne constitue un enjeu fort en termes de services publics : connexion à l'information, à l'emploi, aux loisirs, à l'éducation, à la culture...

Nous y parvenons sous l'impulsion du Département de l'Essonne et de son outil de déploiement opérationnel, le Syndicat Essonne Numérique. Ce syndicat a été créé en 2016 et a lancé en 2016 dans les communes qui disposaient de très mauvaises connexions ou n'en avaient pas, une campagne de déploiement d'une amélioration hors norme dans des délais très exigents. Nous avons alors mis en place un partenariat avec Orange, qui a déployé la fibre optique se déroulant dans les meilleures conditions d'vigilance sur les détails, les risques et les impacts sur l'environnement.

Prochainement, l'hiver 2019-2020 arrivera avec les couleurs optimisées et les travaux s'acheveront bientôt pour permettre à Baillycourt-sur-Essonne d'en bénéficier. Vous aurez la possibilité de suivre l'avancement du travail à partir du 1^{er} semestre 2020.

Patrick IMBERT
Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
Vice-président du Conseil Départemental en charge de l'aménagement numérique

Jacques MOINE
Maire de Baillycourt-sur-Essonne

Suivez le chantier en direct sur www.essonnenumerique.com

#3 POINT D'INFO chantier
La Ferté-Alais, D'Avout-Langerville, Vigneux-sur-Seine, Vaujours, La Ferté-Alais, Vayres-le-Sauvage (Jalon 3)

Le Très Haut Débit, bientôt chez vous

Objectif : tous connectés en 2020 !

Rompre la chaîne numérique et proposer l'accès au Très Haut Débit en Sud-Essonne constitue un enjeu fort en termes de services publics : connexion à l'information, à l'emploi, aux loisirs, à l'éducation, à la culture...

Nous y parvenons sous l'impulsion du Département de l'Essonne et de son outil de déploiement opérationnel le Syndicat Essonne Numérique. Après des opérations de Montrésor et Débat marquées en 2018, nous avons mis en place un partenariat avec Orange pour continuer le chantier actualisé mené par le Département de l'Essonne. Nous avons alors mis en place un partenariat avec Orange pour continuer le chantier actualisé mené par le Département de l'Essonne. Nous revivissons de concert pour que le déploiement de la fibre optique se déroule dans les meilleures conditions d'vigilance sur les détails, les risques et les impacts sur l'environnement.

L'achèvement 2020 reste l'objectif : les cotisations sont optimisées, et les travaux sont préparés pour être réalisés au plus vite. Nous bénéficierons ainsi de la possibilité de vous connecter au Très Haut Débit dès l'automne 2020.

Patrick IMBERT
Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
Vice-président du Conseil Départemental en charge de l'aménagement numérique

Mattaness KOVAN
Maire de La Ferté-Alais

Suivez le chantier en direct sur www.essonnenumerique.com

Pour les communes du jalon 2

Fevrier 2018 à avril 2019 : Etudes pré-operatoires et études de terrain

Avril 2019 : Délai des travaux

1^{er} semestre 2019 : Commercialisation du réseau par Essonne Numérique aux opérateurs d'accès Internet (FAI)

1^{er} semestre 2020 : Offres d'accès Internet des FAI aux usagers

En quoi consistent les travaux ?

A Champs-sur-Marne
A l'été 2018, pose de Nœuds de Recouvrement Optique (NRO), têtes de nœuds et préamplis pour permettre de déployer la fibre sur une partie de l'Essonne.

Dans les communes du jalon 1
Pour la construction des réseaux (RDC) et tracé de la fibre, pour permettre au réseau d'arriver devant chaque habitation, les « têtes de nœuds » et les « tiges et tuyaux souterrains » ont été utilisés au maximum pour limiter les nuisances.

Durée des travaux
D'août à décembre 2019 pour les communes du jalon 1.

Une fois les travaux terminés dans les cinq communes du jalon 1, la commercialisation du réseau sera lancée par le fermier Essonne Numérique. Le Très Haut Débit qui sera en charge de l'exploitation du réseau et de la commercialisation auprès des opérateurs Internet. Les fournisseurs d'accès pourront ensuite proposer leurs offres d'accès Internet.

Suivez le chantier en direct sur www.essonnenumerique.com

Pour les communes du jalon 3

Septembre 2018 à septembre 2019 : Etudes pré-operatoires et études de terrain

Octobre 2019 : Délai des travaux

Fin du 1^{er} semestre 2019 : Commercialisation du réseau par Essonne Numérique auprès des fournisseurs d'accès Internet (FAI)

2nd semestre 2020 : Offres d'accès Internet des FAI aux usagers

En quoi consistent les travaux ?

A Champs-sur-Marne
A l'été 2018, pose de deux Nœuds de Recouvrement Optique (NRO). Nœuds de réseaux qui permettent de déployer la fibre sur une partie de l'Essonne.

Dans les communes du jalon 3
Pour la construction des réseaux (RDC) et tracé de la fibre, pour permettre au réseau d'arriver devant chaque habitation, les « têtes de nœuds » et les « tiges et tuyaux souterrains » ont été utilisés au maximum pour limiter les nuisances.

Durée des travaux
D'octobre 2019 à mars 2020 pour les communes du jalon 3.

Une fois les travaux terminés dans les sept communes du jalon 3, la commercialisation du réseau sera lancée par le fermier Essonne Numérique. Le Très Haut Débit qui sera en charge de l'exploitation du réseau et de la commercialisation auprès des opérateurs Internet. Les fournisseurs d'accès pourront ensuite proposer leurs offres d'accès Internet.

Suivez le chantier en direct sur www.essonnenumerique.com

Les actions conduites en 2019 ont consisté à :

- ✓ Déployer les premières prises du jalon 1, vérifier techniquement le réseau à la fin du 1^{er} semestre 2019 afin de permettre le transfert à l'exploitant qui assure ensuite la commercialisation.

Ainsi, la commercialisation des premières prises a débuté en novembre 2019 avec 4 opérateurs présents sur le territoire, Orange, Sosh, Vitis et Knet. 47 clients ont pu être raccordés en fin d'année.

- ✓ Finaliser les études et débuter le déploiement des câbles pour le jalon 2.
- ✓ Réaliser les études pour les jalons 3 et 4. Le recensement des habitations a été finalisé en 2019 pour ces deux jalons. La recherche des emplacements des équipements centraux du réseau et l'identification des infrastructures mobilisables ont été finalisées en 2019 pour le jalon 3 et sont en cours pour le jalon 4.

Il a été défini enfin une priorisation de réalisation des travaux de déploiement de la fibre dans chaque commune.

Ainsi, en 2019 le planning de déploiement du réseau sur le territoire de la Communauté de communes a été actualisé de la façon suivante :

Jalon	Communes CCVE	Nb de prises Fibres optiques	Date de commercialisation
Jalon 1	Fontenay-le-Vicomte	707	1 ^{er} trimestre 2020
	Mennecy	7 680	
	Ormoy	1 192	
Jalon 2	Ballancourt-sur-Essonne	3 483	Juillet 2020
	Echarcon	406	
	Leudeville	639	
	Vert-le-Grand	1 168	
	Vert-le-Petit	1 331	
Jalon 3	Baulne	748	Décembre 2020
	Cerny	1 731	
	D'Huison-Longueville	490	
	Guigneville-sur-Essonne	446	
	La Ferté Alais	1 947	
	Orveau	123	
	Vayres-sur-Essonne	460	
Jalon 4	Auvernaux	171	Juillet 2021
	Champcueil	1 234	
	Chevannes	696	
	Itteville	3 218	
	Nainville-les-Roches	261	
	Saint-Vrain	1 592	

Pour l'année 2019, la participation de la CCVE à Essonne Numérique se décompose de la façon suivante :

- Sur la part conception-réalisation du réseau FttH et sa future exploitation commerciale par un délégataire :
 - ✓ **240 000 €** en investissement pour les 10 prochaines années,
- Sur le budget général du syndicat mixte :
 - ✓ **66 000 €** en fonctionnement

5.2 Réhabilitation et restructuration de l'Aquastade

Par délibération du 27 septembre 2011, la Communauté de communes a, sur la base du programme technique détaillé, fait le choix d'une délégation de service public de type concessif (DSP) visant à la réhabilitation et l'exploitation du complexe aquatique de Mennecy. Après une première procédure arrêtée en cours pour des motifs d'intérêt général, une nouvelle procédure a été lancée.



La procédure relancée fin 2014 s'est donc poursuivie tout au long de l'année 2015 et par délibération du 28 juin 2016, le Conseil Communautaire a autorisé le Président de la Communauté de communes du Val d'Essonne à signer le contrat de délégation de service public de type concessif (DSP) avec AQUASTADE (groupement Engie/Récréa), dont la signature est intervenue le 11 juillet 2016.



Le déléataire a ainsi pu débuter les études nécessaires avant le démarrage des travaux et obtenir le permis de construire le 21 décembre 2016.

Des complications étant survenues en cours de réalisation du contrat sur l'année 2017, **un avenant n° 1 a pu être signé en 2018**, après validation du Conseil communautaire du 30 janvier 2018.

En effet, en cours d'exécution du Contrat, et avant démolition, le Délétaire a fait réaliser des diagnostics de repérage amiante et plomb, en application du code de la santé publique, révélant la présence d'amiante et de plomb sur le périmètre d'intervention, nécessitant le traitement spécifique des zones suivantes :

- Sous-sol : local technique, galerie technique, bassin Extension,
- Chaufferie : local chaufferie,
- Extension Bâtiment : RDC, bassin Extension,
- Extérieurs : chemin d'accès, parking Bâtiment (divers enrobés), façades Extérieures, mur de façade chaufferie, conduits, joints bâtiments vestiaires, mur ancien bâtiment, et mur bâtiment bureaux, regards de sol autour du bâtiment,
- Piscine : bâtiment extérieur.

Par ailleurs, les éléments de localisation des réseaux étant inexistant lors de la remise de l'offre, et leur repérage étant indispensable, la CCVE a donc décidé de faire réaliser la cartographie de ces réseaux par AQUASTADE.

Les conséquences sur les délais de réalisation de l'ouvrage passent ainsi à 31 mois au lieu des 26 mois initiaux.

Les conséquences financières, validées dans le cadre de la délibération n° 6-2018 du 30 janvier 2018, engendrent un surcoût d'un montant de 715 350,50 € HT, ce montant concernant uniquement les surcoûts liés à l'amiante et à l'établissement de la cartographie des réseaux.

Est également prévue dans cet avenant, une clause de rencontre afin de discuter de la poursuite du contrat suite aux autres difficultés rencontrées par le délétaire (nécessité pour le délétaire de relancer une procédure de mise en concurrence pour remplacer l'entreprise de BTP qui a souhaité se retirer du projet, dé-raccordement tardif du transformateur électrique, sinistre lors de la mise en œuvre du forage test,...) ; ces dernières n'ayant pas été qualifiées de causes légitimes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a consenti, au terme de négociations avec le délétaire, que l'ouvrage soit remis entre septembre 2019 (pour certains espaces) et décembre 2019.

Dans le prolongement et conformément à l'avenant n° 1, un **avenant n° 2** a été signé, après validation du Conseil communautaire du 20 juin 2018, afin de préciser la répartition de l'ensemble des surcoûts liés notamment au remplacement de la charpente, et au changement de prestataire chargé du gros-œuvre.

Dans le cadre des travaux, un 3^e avenant a été signé après validation du Conseil communautaire du 17 décembre 2019 ayant pour objet de modifier certains éléments du programme et a pour objet de :

- Prendre en compte la modification du programme proposée par Aquastade et acceptée par la CCVE et préciser les impacts financiers des modifications des conditions d'exploitation faisant l'objet du présent avenant, qui sont à la charge du Délégataire.
En effet, afin de tenir compte de l'accélération du développement du marché du bien-être, de l'offre autour du sport santé notamment (sport sur ordonnance) et de la concurrence d'établissements aquatiques sur le secteur, Aquastade a été conduite à repenser son offre et a proposé, en conséquence à la CCVE, des modifications d'équipements et de services du centre aquatique, notamment le remplacement des jacuzzi thermoformés « Ying/yang » par la mise en place d'un unique bassin balnéo inox.
- Réduire l'assiette de l'emprise concédée afin qu'une partie soit rétrocédée par la CCVE à la Ville de Mennecy pour maintenir une issue de secours au gymnase municipal ;
- Prendre en charge, par le délégué, le dévoiement du réseau d'alimentation en eau potable des terrains de tennis de la commune de Mennecy ;
- Définir la clé de répartition de la valorisation des CEE suite à la proposition de signature de Certificats d'Economie d'Energie qui bénéficieront en partie à la CCVE ;
- Préciser les modalités de facturation des locations de lignes d'eau pour les scolaires du 2^e degré ;
- Confirmer les volumes hebdomadaires de location de lignes d'eau et de bassin mis à disposition des associations et des clubs ;
- Mettre à jour la date de valeur du mois zéro (M0) relatives aux Dépenses d'Investissement conformément à la nouvelle offre proposée dans l'Avenant n° 2 ;
- Modifier le délai de production par le délégataire de l'homologation au titre du code des sports à compter de l'acceptation définitive de l'ouvrage par la collectivité ;
- Revoir l'indice K de révision des charges ;

L'année 2019 a été consacrée à la réhabilitation du bâtiment. Les travaux se sont donc terminés fin 2019, pour une réception réalisée le 23 décembre 2019, permettant une ouverture au public prévue fin janvier 2020.

Coût total de l'opération : 26 910 817 € TTC dont :

- 23 650 969 € TTC à la charge de la CCVE
- 3 259 848 € TTC à la charge d'Aquastade

Montant des subventions :

- ✓ **Région** 2 560 000 €
- ✓ **CNDS** : 500 000 €
- ✓ **Etat** :
 - DETR 2014 : 137 020 € ;
 - DETR 2016 : 150 000 € ;
 - DETR 2017 : 150 000 €
- ✓ **Conseil Départemental 91** : 7 500 000 €.

5.3 Crédation de la Desserte du Val d'Essonne

Schéma de principe Desserte du Val d'Essonne - Armature départementale accompagnée de sections locales



La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) en partenariat avec le Département a pour projet de réaliser le second barreau de la desserte du Val d'Essonne. Ce projet a pour objectif :

- ✓ **de dévier la route départementale 191** et desservir le Sud de l'Essonne depuis l'autoroute A6 jusqu'à la commune de Chevannes,
- ✓ **de créer un accès à l'autoroute A6 direction Paris** depuis les communes de Mennecy et du Coudray-Montceaux.

Une première tranche de cette desserte a été réalisée par Grand Paris Sud sur le territoire d'Ormoy et du Coudray-Montceaux et au droit des entrées/sorties de l'A6, desservant ainsi la nouvelle zone logistique des Haies Blanches.

Le second barreau s'inscrit dans sa continuité et va permettre d'améliorer la desserte de **trois opérations d'aménagement** : la ZAC de la Plaine Saint Jacques, la ZAC des Haies Blanches et la ZAC Montvrain II.

Faisant suite à la définition du profil type de voirie et la validation des emprises nécessaires, et dans la continuité de l'année 2017, l'année 2018 aura permis de **lancer la procédure des acquisitions foncières nécessaires, en réalisant les négociations amiables avec les propriétaires fonciers et les exploitants de ces parcelles**.

L'avancée des négociations a permis ainsi de ne pas déclencher une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Ainsi, **l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a été réalisée en fin d'année 2018**.

Les études ont débuté en 2019, cette année ayant permis de :

- continuer les acquisitions foncières nécessaires au projet ;
- Réaliser l'AVP qui a été validé en commission technique le 19 décembre 2019 ;
- Constituer le Dossier Loi sur l'Eau nécessaire pour ce type de projet ;
- Déterminer en lien avec la commune d'Ormoy, maître d'ouvrage de la construction de la ZAC La Plaine Saint-Jacques mitoyenne, une gestion des eaux pluviales optimisée et coordonnée des 2 projets,
- Constituer un dossier de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de sa politique dite des « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques » en lien avec la commune d'Ormoy pour la ZAC de la Plaine Saint-Jacques, et obtenir un montant de 2 879 212 € de subvention dont 1 354 212 € pour le projet de la CCVE

Le début des travaux est prévu pour le dernier semestre 2020 conditionné par le calendrier et les modalités d'acquisition du foncier.

Parallèlement, et **afin de préparer la troisième phase du projet de desserte du Val d'Essonne**, une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés (CD91, CCVE, Mennecy, Ormoy, Le Coudray-Montceaux) s'est déroulée en septembre 2018.

Dans ce cadre, le principe a été acté de lancer une consultation afin de désigner un bureau d'études qui aura en charge l'assistance à la mise en œuvre du schéma de principe et l'actualisation de l'étude de faisabilité ; cela en intégrant les mutations des territoires concernés, d'actualiser le coût du projet, et réaliser un calendrier prévisionnel.

C'est ainsi que le Conseil communautaire a délibéré le 13 novembre 2018 actant la participation de la CCVE à ces études pour un montant de 50 000 € HT sur un montant total de 200 000 € HT ; 25 % restant à la charge de Grand Paris Sud et 50 % à la charge du CD91.

Pour cette dernière phase, l'année 2019 aura permis au CD91 de faire réaliser l'ensemble des études pour la mise à jour de l'étude de faisabilité.

Montant estimatif de l'opération (phase 2) : 5 274 826,29 € TTC

Montant des subventions :

- ✓ **Conseil Départemental 91** : 50 % du montant de l'opération à vocation départemental plafonné à **1 500 000 €**.
- ✓ **100 Quartiers Innovants et Ecologiques – Région** : **1 354 212 €**

5.4 Mise en œuvre de la vidéoprotection des entrées/sorties de villes



Un marché relatif à l'installation et la maintenance des systèmes de vidéoprotection d'entrées/sorties de villes sur les communes du territoire de la CCVE a été notifié le 31 mars 2016.

Les travaux prévoient la mise en place de caméras mobiles infrarouges couplées à des caméras de lecture de plaques fixes infrarouges, d'antennes relais installées à différents points afin de ramener les images au centre de supervision **local**. **Ce système est composé d'un poste opérateur**, d'un serveur, et d'un logiciel **de gestion** de la vidéoprotection.

Cependant, certaines difficultés ont été rencontrées nécessitant des prestations supplémentaires **permettant ainsi à** certaines communes **de sécuriser des secteurs isolés en faisant transiter les enregistrements par le réseau 4G**.

D'autres modifications du contrat ont été nécessaires et ont conduit à signer d'autres avenants jusqu'au 6^e et dernier en 2019 pour mettre en adéquation les travaux réalisés et facturés.

Le déploiement s'est ainsi terminé en 2019. **172 caméras** de vidéoprotection pour les **entrées/sorties** de ville ont été installées sur le territoire.

Coût de l'opération : 1 125 088,43 € TTC

Le marché actuel arrivant à terme le 31 mai 2020 pour la totalité du territoire, il est nécessaire de renouveler le marché de vidéoprotection.

Pour cela, un bureau d'étude a été désigné par la Communauté de communes du Val d'Essonne. Il a pour mission :

- Le diagnostic de l'existant et préconisations en matière de répartition de la compétence entre les communes et la CCVE,
- La rédaction des pièces techniques du marché,
- L'assistance à l'analyse des candidatures et des offres,
- La vérification et mise à jour des autorisations préfectorales.

La phase de diagnostic a été réalisée et des préconisations ont été faites sur les solutions techniques ainsi que sur la gestion des systèmes. Des décisions devront être prises courant 2020 afin d'améliorer la qualité de service de cette solution.

5.5 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes du Val d'Essonne a confié la gestion de ses aires d'accueil à la société SG2A / L'HACIENDA / SERCOL lors du renouvellement de son marché en 2017 pour une durée de 2 ans. Une procédure de relance du marché a alors été lancée en 2019 et un **nouveau marché a ainsi été notifié le 22 novembre 2019 à la société SG2A / L'HACIENDA, pour une durée de 4 ans.**



5.5.1 Indicateur d'occupation de l'année 2019

Ballancourt-sur-Essonne (nombre de places : 12)

Total d'occupants sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : **59 personnes**

Nombre total de familles accueillies : **29** (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Taux d'occupation moyen : 59,22 % représentant une hausse de 11,46 % par rapport à 2018.

Durées des séjours : 35 % des séjours ont une durée comprise entre 16 et 30 jours, et 50 % ont une durée de 46 jours et plus.

Itteville (nombre de places : 12)

Total d'occupants sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : **44 personnes**

Nombre total de familles accueillies : **18** (cumul du nombre de familles sur 12 mois)

Taux d'occupation moyen : 58,67 % représentant une baisse de 15,17 % par rapport à 2018.

Durées des séjours : 18,18 % des séjours ont une durée comprise entre 16 et 30 jours et également entre 31 et 45 jours, et 54,55 % ont une durée de 46 jours et plus.

Mennecy (nombre de places : 20)

Total d'occupants sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : **182 personnes**

Nombre total de familles accueillies : **66** (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Taux d'occupation moyen : 81,88 % représentant une hausse de 16,49 % par rapport à 2018.

Durées des séjours : 23,07 % des séjours ont une durée comprise entre 31 et 45 jours, 38,46 % ont une durée de 46 jours et plus.

5.5.2 La vie des aires

La gestion de la vie des aires de Ballancourt-sur-Essonne et d'Itteville, classées comme aires d'accueil de longue durée, reste globalement plus aisée que celle de Mennecy, classée comme aire d'accueil de courte durée.

- **Insertion professionnelle**

Sur l'aire d'accueil de Ballancourt-sur-Essonne, il est constaté que les activités les plus exercées sont les travaux d'espaces verts, les métiers du ferrailage et du commerce. L'aire de Mennecy accueille des commerçants et des artisans.

Concernant l'aire d'Itteville, les hommes travaillent dans les espaces verts et le BTP.

Pour les 3 aires d'accueil du territoire de la CCVE, les femmes se déclarent sans-emploi.

- **La scolarisation**

Sur l'aire de Mennecy, la scolarisation y est inexistante du fait du faible temps de séjour des familles. Certaines familles inscrivent les enfants dans les écoles de la commune, mais il est constaté rapidement une absence d'assiduité de ces derniers.

L'aire d'Itteville accueille des familles pour de longs séjours ou en attente de place sur d'autres aires. Aucune scolarisation n'a été déclarée pour l'année 2019.

L'aire de Ballancourt-sur-Essonne accueille des familles pour de longs séjours et les enfants en bas âge sont inscrits dans les écoles du secteur.

5.5.3 Indicateurs de gestion financière

Bilan financier de l'aire d'accueil de Ballancourt-sur-Essonne

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ Des dépenses annuelles pour un montant global de **37 190,01 €** décomposées de la façon suivante :
 - Le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire et les fluides représente **35 440,35 €**
 - Le montant lié à la REOMi représente **1 749,66 €**
- ✓ Des recettes annuelles à hauteur de **28 747,69 €** décomposées de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF estimée à **13 908,31 €**
 - Les recettes des gens du voyage représentent **14 839,38 €**

**Le reste à charge pour la CCVE se monte à 8 442,32 €, soit environ 22,70 % du montant total des dépenses.
Ce montant représente 703,53 €/place/an à la charge de la CCVE.**

Bilan financier de l'aire d'accueil d'Itteville

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ Des dépenses annuelles pour un montant global de **54 233,88 €** décomposées de la façon suivante :
 - Le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire et les fluides représente **41 512,23 €**
 - Les travaux réalisés s'élèvent à **10 061,09 €** (réparations diverses et sécurisation des locaux poubelles)
 - Le montant lié à la REOMi représente **1 660,56 €**
 - Paiement PFAC : **1 000 €**
- ✓ Des recettes annuelles à hauteur de **28 718,43 €** décomposées de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF estimée à **15 706,08 €**
 - Les recettes des gens du voyage représentent **13 012,35 €**

**Le reste à charge pour la CCVE se monte à 25 515,45 €, soit environ 47,05 % du montant total des dépenses.
Ce montant représente 2126,04 €/place/an à la charge de la CCVE.**

Bilan financier de l'aire d'accueil de Mennecy

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ Des dépenses annuelles pour un montant global de **77 379,87 €** décomposées de la façon suivante :
 - Le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire et les fluides représente **73 459,47 €**
 - Le montant lié à la REOMi représente **3 920,40 €**
- ✓ Des recettes annuelles à hauteur de **69 548,57 €** décomposées de la façon suivante :

- La subvention de la CAF estimée à **27 068 €**
- Les recettes des gens du voyage représentent **42 480,57 €**

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 7 831,3 €, soit environ 10,12 % du montant total des dépenses.
Ce montant représente 391,56 €/place/an à la charge de la CCVE.

5.6 Aménagement du Gymnase intercommunal de Mennecy

Dans le cadre de sa compétence action culturelle et sportive d'intérêt communautaire plus particulièrement, la CCVE est **compétente pour la construction, l'entretien et la gestion des nouveaux équipements sportifs** s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes. Sont ainsi inclus les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées.

Le lycée Marie-Laurencin situé à Mennecy doit connaître une extension afin d'accueillir de nouveaux élèves. Afin de répondre à la dispense de sport adapté au programme de l'éducation nationale, les équipements sportifs communaux actuels ne peuvent répondre à cette future demande.

Dans ce cadre, **une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** a été approuvée au Conseil communautaire du 19 février 2019, afin de confier à la SPL Les territoires de l'Essonne cette mission d'assistance pour les études à la construction du gymnase intercommunal sur la commune de Mennecy.

La SPL a pour objet de mener des études préalables, des opérations d'aménagement à usage d'activité, de commerce ou d'habitation, ainsi que la construction ou la gestion d'équipements publics dans le cadre des compétences attribuées par la loi à ses actionnaires.

Ainsi, la SPL accompagne la CCVE tout au long du projet : **avec l'établissement d'un programme de travaux, le choix du maître d'œuvre par l'organisation d'un concours, et le suivi de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre** relatives au marché de travaux à lancer. Le suivi des travaux de ce futur équipement sera réalisé par les services de la CCVE.

S'agissant d'une construction neuve, répondant à un besoin dont le montant est égal ou supérieur à 221 000 € HT, **l'organisation d'un concours avec jury est obligatoire** pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil communautaire du 24 septembre 2019 a validé l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase intercommunal sur la commune de Mennecy, ainsi que la composition du jury de concours composé comme suit :

- 1 président du jury représenté par le Président de la CCVE ;
- 5 membres de droit représentés par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres de la CCVE, et 2 suppléants ;
- 1 membre supplémentaire ayant un intérêt particulier pour l'opération ou à même d'éclairer l'acheteur ;
- Un tiers de personnes qualifiées ayant une qualification identique à celle exigée des candidats, soit 4 membres.

Le 1^{er} jury de concours s'est rassemblé le 19 décembre 2019 et a retenu 3 lauréats proposant des projets de construction du gymnase.

Le montant estimé du projet se décompose ainsi :

- **Etudes : 927 890 € TTC**
- **Travaux : 5 152 032 € TTC**

6 – ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

La compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » est marquée par les principaux faits marquants pour l'année 2019 rappelés ci-après :

- Lancement des études pour le renouvellement du marché de collecte. La CCVE s'est faite accompagnée par le bureau d'étude Inddigo,
- Opération Recyclerie mobile : collecte exceptionnelle d'objets divers (meubles, vêtement, livres, vaisselles, bibelots,...) organisée en partenariat avec la Recyclerie du Gâtinais sur 14 communes de la CCVE, dans le cadre de l'opération Essonne Verte, Essonne Propre,
- Mise en œuvre de la résolution des « Points noirs » de collecte (situations de circulations dangereuses pour les agents de collecte et pour les habitants).

Envoi facture REOMI

- **Envoi de 42 098 factures** correspondant à 2 deux semestres de facturation et représentant une **augmentation de 2,85 % de factures envoyées**.

Opération compostage

Depuis 2006, les habitants du territoire du Val d'Essonne peuvent bénéficier de composteurs à tarifs préférentiels. Cette opération de promotion du compostage individuel remporte chaque année un vif succès.

Pour l'année 2019, la Région Ile-de-France participe à hauteur de **35 %** et le SIREDOM à hauteur de **60 %** du coût des composteurs après déduction des subventions.

En 2019, ce sont **212** composteurs plastiques, **167** composteurs bois et **172** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

Depuis le début de l'opération en 2006, **ce sont 12 772 composteurs qui ont été distribués**.



Politique de communication

Sur l'année 2019, on observe une poursuite de la politique de communication initiée en 2006 à travers la page de l'éco citoyen dans le Val d'Essonne Infos, le Val d'Essonne Infos Environnement, le site Internet de la Communauté de Communes, les calendriers de collecte, le règlement de collecte.

Tonnages

Les variations de flux de déchets collectés pour l'année 2019 ont connu par rapport à 2018 :

- **Une légère augmentation de 0,26 %** des ordures ménagères,
- **Une augmentation de 7,39 %** du Biflux en porte-à-porte, et **une légère baisse de 1,51 %** en apport volontaire,
- **Une baisse de 0,85 %** du verre en porte-à-porte, et **une baisse de 3,99 %** en apport volontaire,
- **Une baisse de 8,59 %** des déchets végétaux en porte-à-porte,
- **Une baisse de 42,77 %** des encombrants et des DEEE,
- **Une augmentation de 29,33 %** des déchèteries,
- **Une baisse de 14,98 %** des points d'apport volontaire « papier »,
- **Une augmentation de 42,82 %** des points d'apport volontaire « Récup'piles »,
- **Une augmentation de 8,93 %** des points d'apport volontaire « Ecotextile » et « Le Relais ».

Contrôle du tri

Avec l'extension des consignes de tri, des opérations sont toujours organisées régulièrement afin de sensibiliser et informer les usagers sur les bons gestes de tri. La qualité et la quantité de tri sont importantes.

En 2019, en plus du suivi de collecte organisé régulièrement par les services de la CCVE, **5 opérations de sensibilisation et/ou animations ont pu être organisées**.



De la qualité et de la quantité du tri dépendent en effet les reversements de CITEO (ex Eco emballage et Eco Folio) qui viennent en recettes dans le budget du service.
En 2019, le tonnage de refus de tri pour la collecte en porte-à-porte, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables représentent 28,31 % des déchets collectés en Biflux, soit une légère amélioration par rapport à 2018.

Le service a géré :

- **692** courriers arrivés, et autant de réponses en courriers départs (hors les publipostages et hors facturation)
- Le traitement de **10 102** mails.

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE

Les informations sur le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.valessonne.fr> et concernant les sujets suivants :

- ✓ **Les indicateurs techniques** : description des collectes réalisées, tonnages collectés selon les différents flux, évolution annuelle des tonnages ;
- ✓ **Les indicateurs financiers** : présentation du budget annexe pour l'exercice 2019 avec recensement des différentes dépenses liées au Service Déchets Ménagers (marchés de collecte, traitement des déchets, charges de service...) et des recettes (versement des Eco-organismes), description de la grille tarifaire de la REOMi ;
- ✓ **Les mesures de prévention** : description des actions de communication et animations réalisées concernant le tri et la prévention des déchets, des actions pour améliorer la sécurité des collectes.

7 – SERVICES À LA POPULATION

7.1 Service « Aide à la personne »

Le transfert de la compétence a été opéré au 1^{er} juillet 2017. Le service d'aide à la personne assure au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne. Le territoire est couvert par le service communautaire composé d'un service en régie pour les communes de Vert-le-Grand et Mennecy, et l'intervention de trois associations (ASAMDTA, ASAMPA, ASAD) sectorisées sur les 21 communes membres.

Le Clic accompagne les séniors du territoire et leurs familles dans toutes leurs démarches.

La CCVE conventionne chaque année avec les 4 associations et participe financièrement à leur activité sur le périmètre du Val d'Essonne. Elle soutient financièrement les 3 associations assurant les interventions d'aide à domicile, sur la base du nombre d'heures effectuées et sur production de la transmission d'un certificat réglementaire de l'association justifiant les heures réalisées.

- ✓ **ASAMDTA (Association de Soins, d'Aide-Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné)** :
25 377 heures effectuées à domicile et 218 personnes accompagnées (68 hommes et 150 femmes), avec le soutien de la CCVE s'élevant à 30 452,40 € et 42 347,80 € pour l'adhésion.

L'association a été accompagnée par la Communauté de Communes dans le cadre d'un soutien financier exceptionnel en raison des difficultés financières. Le conseil communautaire a validé une subvention exceptionnelle d'un montant de 24 789,73 €. L'association a fourni un plan de redressement avec pour objectif d'améliorer sa santé financière (réduction des coûts de fonctionnement avec une économie de 18 988 €, ajustement de la tarification du Conseil Départemental, augmentation des heures d'intervention).

- ✓ **ASAMPA (Association soins Aide-Ménagère aux Personnes Agées)** :
4 988 heures effectuées à domicile et 39 personnes accompagnées (8 hommes et 31 femmes), avec le soutien à hauteur de 8 479,60 €.
- ✓ **ASAD (Association Santé à Domicile)** :
28 263 heures effectuées à domicile et 178 personnes accompagnées (53 hommes et 125 femmes), avec un soutien financier de 69 243,74 €.
- ✓ **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)** :
198 personnes accompagnées et 164 visites à domicile, avec une participation financière de la CCVE de 35 736,60 €.

Le service en régie est composé d'une équipe de 11 agents sur le terrain dont 9 actifs, et de 2 administratifs. Il est à noter des mouvements de personnels au sein de l'équipe des intervenantes au cours de l'année avec deux départs d'agents et deux recrutements d'aides-soignantes (en octobre et décembre).

Les agents du service ont bénéficié de formations métier concernant les bonnes pratiques (gestes et postures – 2 jours par agent) ainsi qu'un accompagnement par un neuropsychologue (2 séances en demi-groupe).

Dans le courant de l'année, la télégestion a été mise en place. Ce process vise à informatiser la gestion notamment pour les interventions dont la fiche de vacation a été réformée et à simplifier la facturation. Le paiement par prélèvement automatique a été ajouté à l'ensemble des moyens de paiement existants.

Nombre de bénéficiaires au 31.12.2019 : 107 personnes (*Une rotation constatée des bénéficiaires du service avec 34 sorties (décès, fin de service, placement en Ephad et 30 entrées au 1^{er} décembre 2019).*)

Age moyen : 83 ans

Nombre d'hommes : 28

Nombre de femmes : 79

7.2 La Maison de services au public

Contexte

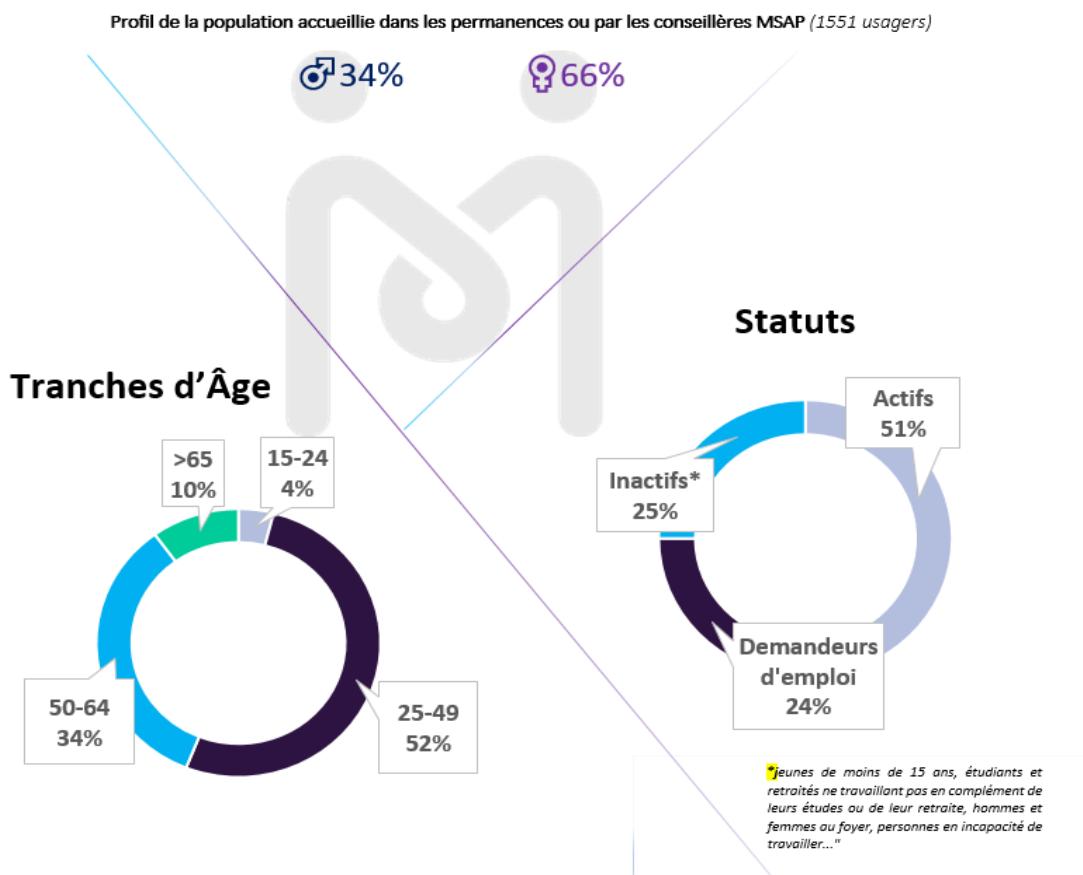
La Maison de Services au Public du Val d'Essonne se trouve intégrée au réseau national des « Maisons de services au public » depuis le 20 octobre 2016 avec la contractualisation avec deux partenaires contribuant au fonds inter opérateurs : la CAF et Pôle emploi.

La MSAP a pour vocation de délivrer **une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics**, notamment ceux résidant en zones rurales ou dites « urbaines éloignées » : de l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'usager sur des démarches spécifiques. Elle articule présence humaine et outils numériques.

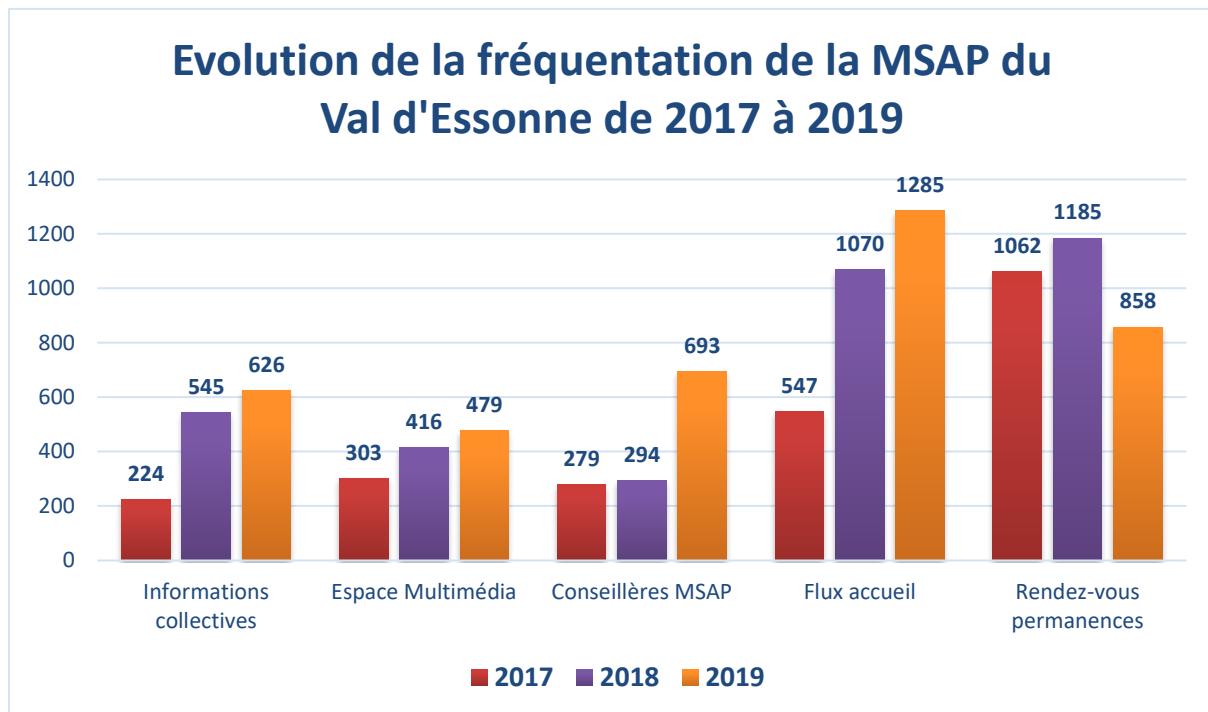
L'objectif est l'orientation efficace et pertinente des usagers, facilitant ainsi la lisibilité des missions de chacun qu'elles soient assurées par l'Etat, les collectivités, des associations et autres partenaires institutionnels, ou encore, des entreprises privées de services et permettant ainsi une optimisation du service public.

Ouverts aux Valdessoisiens et aux personnes travaillant sur les 21 communes de la communauté, **les rendez-vous y sont gratuits et confidentiels**.

Fréquentation



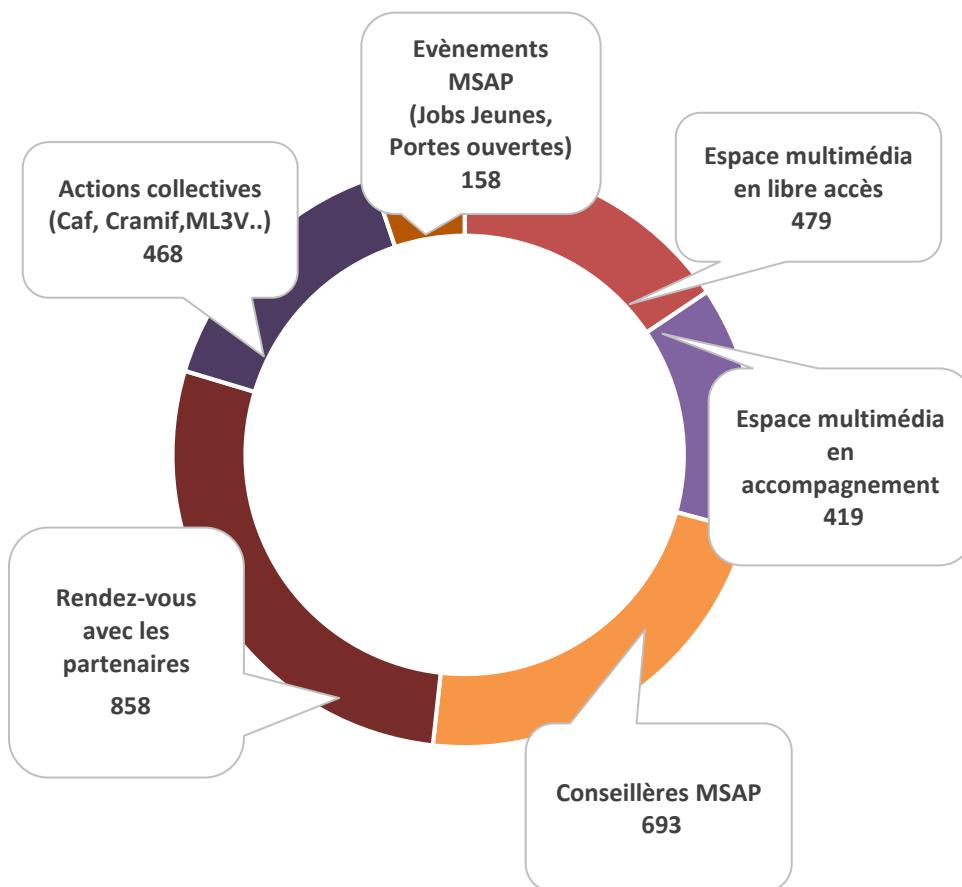
Il est constaté une fréquentation en constante croissance depuis 2016. La MSAP a accueilli en 2019 près de 4 000 administrés dont plus de 1 500 reçus sur rendez-vous par les permanenciers et les conseillères de la MSAP.



La diminution du taux de rendez-vous dans les permanences en 2019 s'explique par le fait de la délocalisation de la Mission Locale des 3 Vallées (qui accueillaient ses suivis dans les locaux de la MSAP jusqu'en septembre 2018) dans un nouvel espace situé à Ballancourt-sur-Essonne. **Des ateliers collectifs ont été maintenus** au sein de la MSAP.

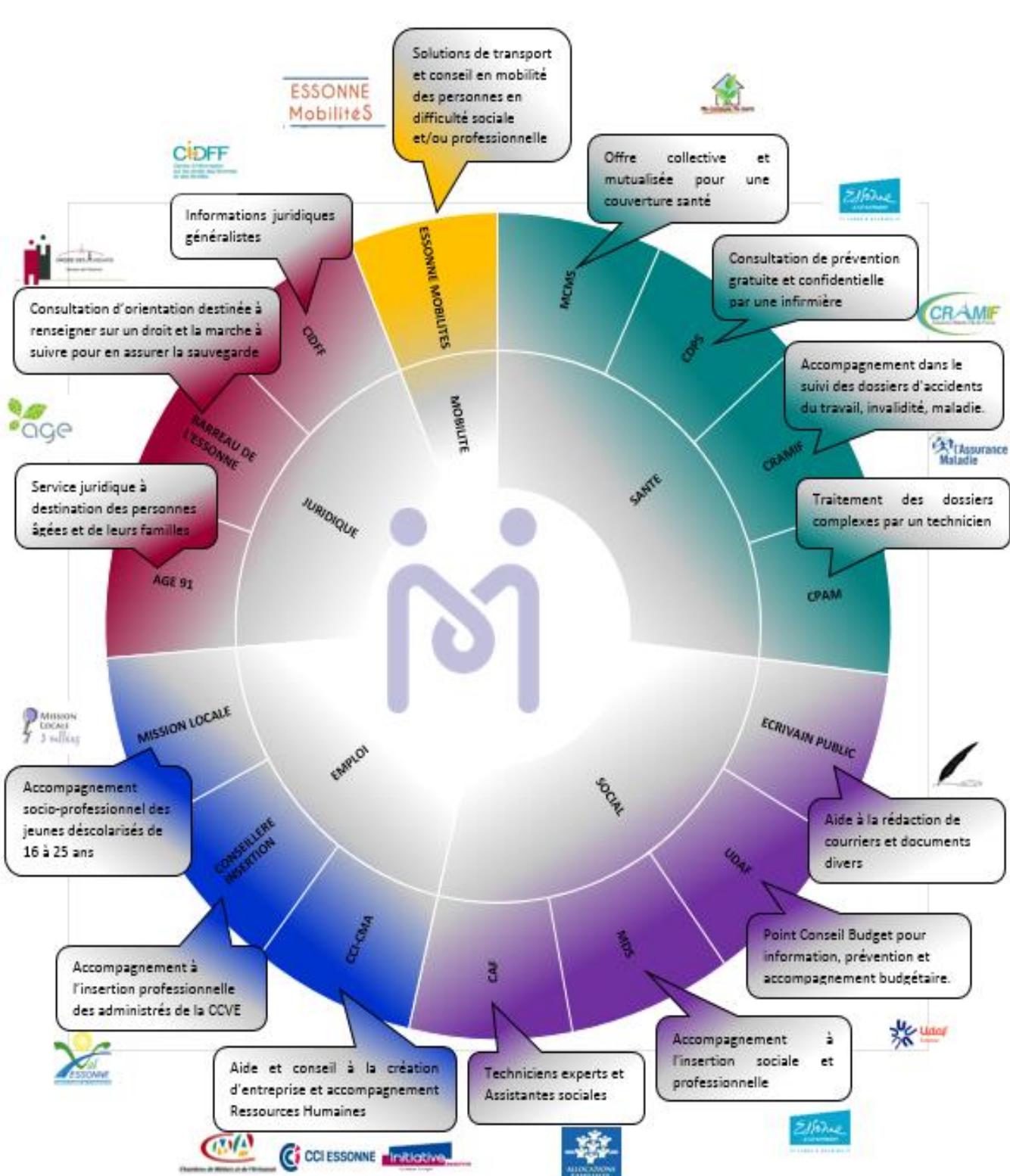
Toutefois, **l'embauche d'une Assistante Conseillère en économie sociale et familiale** dédiée à l'accueil de la MSAP a permis d'augmenter l'accompagnement de premier niveau des administrés en 2019.

Répartition de la fréquentation :



20 permanenciers sont présents au sein de la MSAP, privilégiant ainsi la technicité et les spécialités de chacun. Un travail important de partenariat est également mis en place à travers des réunions trimestrielles qui permettent de mieux repérer les acteurs en présence, et favoriser leur complémentarité d'intervention. Ainsi, les usagers sont orientés de manière efficiente.

Présentation des différentes permanences :



Ces partenaires ont poursuivi leurs actions collectives organisées au sein de la MSAP en 2019 :

- **Des matinées d'information** sur le DMP (Dossier Médical Partagé) proposées par la CPAM de l'Essonne.
- **3 conférences « Atout Santé »** en lien avec le CLIC, la MSA et la Caravane du Partage afin de promouvoir le mieux vivre (sommeil, stress et mémoire).
- **Des réunions d'information** pour les futurs parents « Information bébé arrive » en partenariat avec la CAF et les RAM (Relais assistants maternels) du territoire : afin d'informer sur les différentes prestations CAF et les divers modes de garde du territoire.
- **Une réunion avec tous les Points Relais CAF** afin de mettre en place un réseau de partenariat.
- **Des « Réunions Temps libre »** qui ont pour objet d'accompagner les allocataires de la CAF sur des projets de vacances financées en grande partie par la CAF.
- **Des réunions d'information collective** proposées et animées par la CRAMIF pour les personnes en arrêt maladie depuis plus de 3 mois afin de les informer de leurs droits.
- **Des comités techniques** organisés par Essonne Mobilités afin d'étudier les dossiers de candidature au titre de la prise en charge en matière de permis de conduire et de location de 2 ou 4 roues.
- **Une réunion d'information collective** à destination des jeunes inscrits à Pole emploi, mais qui ne connaissent pas la Mission Locale des 3 vallées.
- **Des sessions de formation informatique gratuites**, mises en œuvre par la MSAP, La Poste et IB Formation, afin de favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques et de promouvoir l'accès à l'information, avec une aide financière de la Conférence des financeurs.

Actions collectives et évènements de la MSAP

♦**Une réunion de partenariat** s'est tenue avec les CCAS de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et les permanenciers de la MSAP, afin de présenter à tous, les différents dispositifs proposés dans le domaine de l'inclusion numérique. Cette réunion de partenaires permet également aux acteurs du territoire de présenter leurs actions, de trouver des passerelles pour accompagner efficacement le public. Elle est par ailleurs l'occasion d'échanger sur les besoins et les attentes de chacun.

22 personnes étaient présentes à cette réunion.

♦**Une opération Jobs d'été – de 26 ans :**

Cette opération s'est déroulée **le mercredi 27 mars 2019** après-midi au sein de la CCVE.

Organisée par la MSAP, en partenariat avec le Pôle emploi de Corbeil et la Mission Locale des 3 vallées, cette opération avait pour **objectif de mettre en relation les employeurs et les jeunes âgés de 16 à 25 ans en recherche d'un emploi saisonnier ou pérenne.**

125 jeunes ont répondu présent lors de cette deuxième édition, et ont pu consulter sur place les annonces affichées et/ou pour rencontrer les employeurs participants à l'événement. Une vingtaine d'entreprises ont proposé près de 130 offres d'emploi et ont réalisé plus de 140 entretiens flash.



♦**Des portes ouvertes organisées du 7 au 9 octobre 2019.**

À l'occasion des journées Portes Ouvertes proposées par le réseau national des Maison de Services Au Public, la MSAP du Val d'Essonne a présenté un programme varié avec la participation de tous ses partenaires.

Près de 50 personnes ont ainsi bénéficié des différents ateliers proposés, ponctués d'un accueil convivial propice à la découverte des missions de la structure et du fonctionnement du service.

Des ateliers ont été animés par les partenaires de la MSAP durant la semaine sur les thèmes des aides de la CAF, de la CPAM, la mobilité, les aides à la création d'entreprise...

Trois journées favorisant la découverte de l'ensemble des services de la MSAP du Val d'Essonne et de ses partenaires ont eu lieu.



Atelier mobilité : réparation de Vélos et essai de vélo électrique avec Essonne Mobilités



Atelier création d'entreprise avec la CCI et la CMA

Suivi du développement de la MSAP en 2019

♦ Nouvelles conventions

– Infirmière du CDPS (Centre Départemental de prévention et de santé) :



Une consultation avec une infirmière de prévention gratuite et confidentielle en direction des populations en insertion sociale et professionnelle dont le travail consiste à répondre aux questions pour proposer des actes préventifs et conseiller une prise en charge (médicale, psychologique ou sociale) la plus adaptée aux besoins.

Une permanence d'une demi-journée par mois s'adresse en priorité au public fragilisé dans le but de faire le point sur leur santé.

– Avocat du Barreau de l'Essonne :



En complément des permanences juridiques, une permanence d'avocat du Barreau de l'Essonne a débuté en mai 2019. Son objectif est de permettre une complémentarité sur les conseils et orientations juridiques à envisager.

– Accompagnement aux télé services de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse



Pour répondre aux demandes croissantes d'aide à l'accompagnement aux démarches administratives de la caisse de retraite, la MSAP a conventionné avec La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. L'assistante et la coordinatrice de la MSAP accueillent sur rendez-vous afin d'accompagner le public dans la création et la navigation sur leur espace assuré sur le site « lassuranceretaite.fr ».

♦ Nouvel aménagement de l'espace Multimédia

L'utilisation de l'espace multimédia est en constante évolution depuis sa création en 2016, amenant à une réflexion sur la réorganisation au cours de l'année. Le public y utilise principalement le scanner, l'imprimante et Internet.

Cet espace est fréquenté en grande partie par un public relativement autonome, mais pas suffisamment équipé à domicile. **Les usagers en difficulté y sont accompagnés** par un agent de la MSAP.



Perspectives de développement

- **Labélisation France Services :** L'Etat a décidé le 25 avril 2019, la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de leurs besoins. Dans le cadre de la refonte du réseau existant des Maisons de Services au Public, la MSAP du Val d'Essonne va donc postuler pour l'obtention du label « France Services ».
- **Poursuite des ateliers d'inclusion numérique** gratuits afin de favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques et promouvoir l'accès à l'information. **Les formations à l'utilisation de l'outil internet et des emails seront poursuivis pour les débutants.**
- **Mise en place de nouvelles permanences sur des thématiques variées** telles que : la conciliation et la médiation juridique ou autre en fonction des besoins identifiés.
- **Proposition d'actions collectives et de formations** : les actions de la CAF et de la CRAMIF se poursuivent avec la reconduction prévue du projet Vacaf, un atelier collectif d'initiation à l'utilisation du site Caf.fr, le maintien des réunions « bébé arrive, je m'informe » et les réunions d'information de la CRAMIF pour les personnes en arrêt depuis plus de 3 mois.
- **Maintien du Forum Jobs d'été** en partenariat avec la Mission Locale, le pôle emploi de Corbeil-Essonnes et le service Développement économique de la CCVE, afin d'aider les jeunes du territoire à accéder à leur premier « job ». Les « Jobs d'été » sont un tremplin non négligeable d'insertion permettant de développer l'autonomie des jeunes et les invitant à rentrer dans une démarche active de recherche d'emploi.
- **Participation à la semaine « portes ouvertes » du réseau national des MSAP.** En 2019, la MSAP du Val d'Essonne a proposé plusieurs thématiques avec un programme varié sur 3 jours : un évènement reconduit en 2020.

INSERTION DES JEUNES 16/25 ANS

Antenne de la Mission Locale des 3 Vallées :

Le rattachement des 21 communes du territoire est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018, avec une antenne locale située 1, rue de l'Aunette à Ballancourt s/Essonne, soit à 500 mètres de la MSAP, facilitant ainsi la poursuite du partenariat des 2 structures.

La ML3V a pour objectif d'assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes Val d'Essonniens de 16 à 25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle. Elle intervient dans les domaines de la recherche de formation, d'emploi, la santé, le logement, la mobilité et les démarches juridiques.

L'équipe sur place pour accueillir le public est composée :

- **d'une assistante d'accueil**
- **de deux conseillers d'insertion socio professionnelle « CISP »**
- **d'un chargé de relation entreprises « CRE »**

Deux permanences délocalisées viennent renforcer le service en place sur l'antenne locale, favorisant ainsi un service de proximité pour les jeunes :

- ✓ **Le jeudi en journée à la Maison des jeunes de Mennecy / Avenue du Buisson Houdart**
- ✓ **Le vendredi après-midi en Mairie de Cerny/ 8, rue Degommier**

- **Bilan chiffré ML3V 2019**

Portrait sociodémographique de la population jeune du territoire de la CCVE :

Données INSEE 2017 : Population totale. Données INSEE 2016 : Population active

Nombre d'habitants CCVE : **60 942** soit **4,7 %** de la population départementale (1 305 061)

Nombre de jeunes 15-24 ans (actifs + inactifs) : **7 351** soit **4,4 %** des jeunes 15-24 ans du département (164 865)

Nombre de jeunes 15-24 ans inactifs (scolaires et étudiants) : **4 310** (7 351 – 3 041) jeunes soit **4,3 %** des jeunes 15-24 ans du département (101 192 : 164 865 – 63 673)

Nombre de jeunes 15-24 ans actifs (sortis du système scolaire) : **3 041** soit **4,8 %** des jeunes actifs du département (63 673)

Nombre de jeunes actifs 15-24 ans occupés (jeunes en emploi ou en formation) : **2 343** soit **4,9 %** des jeunes actifs occupés du département (47 590).

Nombre de jeunes actifs 15-24 ans inoccupés (différence entre jeunes actifs et jeunes actifs occupés) : **698** soit **4,3 %** des jeunes non occupés du département (16 083)

Public cible de la ML3V

Nombre de jeunes actifs 15-24 ans inoccupés (différence entre jeunes actifs et jeunes actifs occupés) : **698 jeunes Val d'Essonniens soit 4,3 % des jeunes non occupés du département (16 083)**

- Une fréquence élevée d'entretiens individuels et collectifs :

Nb d'entretiens individuels et entretiens collectifs	SMS, appels, emails et courriers	Nb d'évènements
2 420	15 852	18 272

- La moyenne du nombre d'entretiens réalisés pour les jeunes de la CCVE en 2019 est de **4,5**.
- **1 449** jeunes du territoire de la CCVE ont été en contact avec la Mission Locale des 3 Vallées sur l'année 2019 (tout mode de contacts confondus).

- Niveau scolaire :

Niveau validé	16-17	18-21	22-25	Somme :
Niveau III et + validé	0	10	27	37
Niveau IV validé	0	111	75	186
Niveau V validé	5	37	32	74
Niveau infra V validé	10	29	16	55
Sans diplôme	19	62	52	133
Somme :	34	249	202	485

- **27,5 %** des jeunes accompagnés sont **sans diplôme**.
- **7 %** des jeunes accompagnés sont **mineurs**.

■ Situation des jeunes suivis en 2019 :

Entrées en situation	2018	2019	%
Nb de jeunes entrés en emploi	206	199	-3,5 %
Nb de jeunes entrés en formation	63	108	+71 %
Nb de jeunes entrés en alternance	23	32	+39 %
Nb de jeunes entrés en immersion en entreprise (stage)	35	33	-6 %
Nb de jeunes entrés en service civique	2	8	+300 %
Nb de jeunes entrés en scolarité	21	14	-33 %

- **65 %** des jeunes accompagnés accèdent à une entrée en situation
- **38 %** des jeunes entrés en emploi signent un CDI.
- **91 %** des entrées en alternance sont des contrats d'apprentissage.
- **52 %** des entrées en formation sont des formations certifiantes ou en retour en formation initiale.

7.3 – Santé

Contexte d'intervention de la CCVE

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit son engagement dans le cadre de sa compétence « politique en faveur de l'accès au soin », notamment par la mise en place de dispositifs particuliers en faveur des jeunes médecins, et comme facilitatrice des initiatives locales.

La priorité du territoire reste l'installation de nouveaux professionnels médicaux pour faire face à la prise en charge des nouveaux patients, la diminution des délais de rendez-vous et la lutte contre la désertification médicale des professionnels de santé liée au départ en retraite.

Dans ce cadre, il a été proposé une aide financière à destination d'étudiants en médecine, exerçant un stage au sein d'un cabinet médical du territoire du Val d'Essonne destinée à fidéliser de futurs professionnels de santé, son montant correspond à **50 % des charges engagées pour la poursuite dudit stage, plafonné à 1 000 euros par étudiant et par an**.

À cet effet une enveloppe de 1 500 € annuelle a été inscrite au budget primitif 2019.

La CCVE souhaite **également favoriser le maintien ou le développement de l'offre de soins, au sein des communes** avec la création ou réhabilitation de locaux pour héberger les professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes et autres spécialistes comme les orthophonistes, kinésithérapeutes...), **par l'intermédiaire d'un fonds de concours dédié**. Un montant de **50 000 €** est inscrit en 2019.

Par ailleurs face au constat d'une urbanisation grandissante, et aux défis tels que le vieillissement de la population ou encore le suivi approfondi des maladies chroniques, il est nécessaire pour les territoires d'envisager des organisations innovantes au service du patient.

La télémédecine est une réponse de soins alternative. Elle permet selon les besoins de répondre à des carences de l'offre de soins, de faciliter l'accès à l'expertise ou même d'améliorer la performance des organisations en place. Elle peut être un vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones désertifiées sur le plan médical.



La CCVE s'est donc positionnée avec un **un soutien financier de 1500 € (soit 0,25 €/hab.) à destination de « l'Association des Infirmiers du Relais TéléSanté Sud-Essonne »** permettant aux habitants des communes du sud du territoire dépourvus de médecin généraliste (**Vayres/Essonne, Orveau, D'Huisson-Longueville, Guigneville, Baulne**) d'accéder à un cabinet de téléconsultation.

Les patients suivis régulièrement pour des pathologies chroniques sont ainsi dirigés par le médecin traitant vers cette offre alternative. Le second objectif est d'éviter aux patients n'ayant plus de médecin traitant une rupture complète de prescription, d'assurer le suivi d'analyses médicales ou une simple surveillance de constantes et l'état général de santé.

« L'association des infirmiers du Relais Télé-santé Sud-Essonne » a donc vu le jour courant 2018 sur la commune de Moigny-sur-Ecole. Elle est également soutenue par la CC2V au titre d'une participation de 0,25 €/habitant pour l'ensemble des administrés de son territoire.

Ce Cabinet permet à un patient d'être accueilli par une infirmière, puis mis en relation par visio-conférence avec un médecin, pour effectuer une téléconsultation.

L'ouverture du site de Moigny-sur-Ecole a été effective le mardi 12 février 2019.

64 personnes ont été prises en charge dont 10 (nombre arrêté au 29/11) en provenance des communes de la CCVE. Les Patients de la CCVE ont été dirigés principalement par des professionnels de santé.

Communes	Nombre de patients
Baulne	3
Cerny	1
La Ferté-Alais	3
D'Huisson-Longueville	1
Champcueil	1
Mennecy	1

La répartition des patients reçus par âge :

Classe d'âge	Nombre de patients
Moins de 20 ans	9
De 20 à 40 ans	12
De 40 ans à 60 ans	13
Plus de 60 ans	30

7.4 Développement durable

L'année 2019 est marquée par le recrutement au sein de la CCVE d'un chargé de mission sur les thématiques environnement territorial et cohésion sociale ; ce dernier a pris ses fonctions le 2 septembre 2019. La création et l'animation d'un réseau de référents/partenaires sur les thématiques du Développement Durable du Territoire ont été ses priorités dès son arrivée.

Plan d'action lié au changement climatique et aux enjeux énergétiques

La mise en œuvre du plan d'actions lié au changement climatique et aux enjeux énergétiques de la CCVE, adopté en décembre 2016, s'est poursuivie. Elle s'articule autour des 7 axes suivants :

- Promouvoir les économies d'énergie dans l'habitat et le secteur tertiaire ;
- Promouvoir une mobilité moins génératrice en GES ;
- Promouvoir une consommation et une production agro-alimentaire responsable ;
- Des déchets maîtrisés et valorisés ;
- Un aménagement durable du territoire ;
- Les actions en faveur de la qualité de l'air ;
- La CCVE, « une communauté de communes exemplaire » ;
- L'animation et le suivi de la démarche Plan climat

Ce plan d'action sera l'objet, en 2020, d'une évaluation. Cette dernière permettra l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) tel que prévu par la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.

Rédaction du rapport de développement durable

Conformément à la loi du « Grenelle II » de l'Environnement de juillet 2010 et au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, la Communauté de communes du Val d'Essonne est soumise à la présentation, préalablement à celle du budget, **d'un rapport sur la situation en matière de développement durable de son territoire**. Un important travail de concertation-animation de réunions avec l'ensemble des services de la CCVE a été mené en interne. Le Conseil communautaire a adopté ce rapport le 17 décembre 2019. Ce dernier est disponible sur le site Internet de la CCVE.

https://api.valessonne.fr/public/files/DnQbIUQcCleBpJL/Rapport%20DD_VF.pdf

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des déchets

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, la CCVE a proposé les actions suivantes :

- **Samedi 16 novembre** : Organisation par la SEMARDEL, en partenariat avec la CCVE, d'une visite de l'écosite de Vert-le-Grand ;
- **Jeudi 21 novembre** : Organisation d'un atelier de sensibilisation au compostage pour les élèves de CE2 de l'école Jules Ferry à Ballancourt-sur-Essonne (25 élèves) ;
- **Jeudi 21 novembre** : Organisation d'un atelier de sensibilisation au tri à destination de deux classes de CP de l'école de la Verville à Mennecy (50 élèves) ;
- **Jeudi 21 novembre** : Organisation de deux ateliers « compostage » à destination de deux classes de CE2 et trois classes de CE1 de l'école de la Verville à Mennecy (140 élèves) ;
- **Vendredi 22 novembre** : Organisation de trois ateliers de sensibilisation à la réutilisation des objets à destination de trois classes de CM1 de l'école de la Verville à Mennecy (75 élèves) ;
- **Vendredi 22 novembre** : Organisation d'un atelier de sensibilisation au tri à destination d'une classe de grande section de maternelle à l'école de la Verville à Mennecy (10 élèves).

L'association ASEC de Mennecy s'est également investie dans ce programme d'animations, qui a eu un vif succès auprès de nombreux élèves.

Adaptation de la politique environnementale aux enjeux nationaux et locaux :

Il s'agit plus précisément :

- Suivre les évolutions réglementaires, les traduire en actions territoriales, déterminer les procédures et les financements correspondants ;
- Mettre en place les collaborations et relations avec les administrations de l'État, les autres collectivités, les associations ;
- Intégrer les enjeux du développement du territoire dans les documents de planification, notamment le nouveau SCoT Val d'Essonne ;
- Piloter et suivre les programmes de maîtrise des ressources (eau, énergie, etc.)

8 – MANIFESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

8.1 Manifestations sportives

Ces manifestations sont proposées au public sportif, qualifié ou amateur selon les disciplines. La participation reste active.

- **Initiation golf – session n° 1 : 9 mai et session n° 2 : 10 et 12 septembre 2019**

Deux sessions d'initiation ont été proposées aux établissements scolaires du territoire dans le cadre du partenariat développé entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et l'association de Golf Mennecy/Chevannes.

S'agissant d'intégrer un projet pédagogique, les écoles primaires volontaires de La Ferté-Alais (groupe scolaire Moreau) et Champcueil (Chancolia), ont été sélectionnées pour dispenser les séances de golf au sein de leurs établissements. Les professeurs des écoles une fois formés ont assurés les séances d'apprentissage. Le matériel adapté a été fourni par l'association.

- **Tournoi de pétanque – 7^{ère} édition, 25 mai 2019**

Le Tournoi intercommunal de Pétanque réunit l'ensemble des clubs et associations de pétanque du territoire. Il existe depuis 2013 et est accueilli par une commune différente à chaque édition nouvelle. La 7^e session s'est déroulée à Vert-le-Grand avec la participation de 8 clubs des communes de Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Champcueil, D'Huisson-Longueville, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Saint-Vrain et Vert-le-Petit (45 équipes engagées et formées de doublettes féminines, masculines, mixtes).

- **Partenariat sportif**

La Communauté de Communes du Val d'Essonne accompagne des associations et des communes pour des partenariats sportifs à l'occasion d'évènements à rayonnement communautaire :

- **16 au 18 mars, Une Jonquille pour Curie à Leudeville (+/- 2000 participants) – Participation CCVE : 1 000 €**
- **19 mai, la Ronde des Etangs à Vert le Petit (+/- 800 participants) – Participation CCVE : 800 €**
- **31 août, le footing de l'amitié à Saint Vrain (+/- 1000 participants) – Participation CCVE : 500 €**
- **6 octobre, le Fun Run à Champcueil (+/- 1500 participants) – Participation CCVE : 700 €**
- **13 octobre, Octobre Rose à Mennecy (+/- 3000 participants) – Participation CCVE : 1 500 €**



8,2 Halle des sports intercommunale ASSIA EL'HANNOUNI

L'équipement intercommunal implanté à Champcueil permet d'accueillir de nombreuses activités sportives (Badminton, basket ball, Handball, arts martiaux adultes/enfants, zumba, qi gong, remise en forme, escalade, multisport enfants, Gymnastique Rythmique, judo enfants, step, taï Jitsu) dispensées par des structures (associations et ou clubs) des communes de Mennecy, la Ferté-Alais, Itteville, Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes.

Le développement de l'handisport est actif avec l'activité de « Volley fauteuil », sport partagé entre personnes handicapées et non handicapées, ainsi que les plages horaires réservées au sport adapté de trois entités (Institut médico-éducatif de Champcueil, Handi Champcueil Sports et Loisirs, Gapas de Mennecy).

Le planning d'accueil n'est pas figé et évolue chaque année en fonction des demandes et des disponibilités. Les sportifs bénéficient des lieux en seconde partie de soirée à partir de 18h et jusqu'à la fermeture des locaux, soit 22h. Les créneaux sont accordés par bloc de deux heures et ne peuvent dépasser un total de 6 heures par activité afin de pouvoir répondre aux différentes demandes.

En journée, les établissements scolaires de la commune de Champcueil (collège et les écoles maternelles, primaires) se partagent les lieux.

Nombre d'utilisateurs estimé :

+/- 500 collégiens

+/- 250 écoliers (primaires et maternelles)

+/- 50 utilisateurs en sport adapté

+/- 650 adhérents des associations sportives (toutes activités confondues)

La gestion de l'occupation de l'équipement est prise en charge par la collectivité.

L'équipe technique se compose de deux agents (1 homme et 1 femme). Leur temps de travail est annualisé. Depuis la rentrée du mois de septembre, le fonctionnement de l'équipement a été optimisé en augmentant les plages horaires avec une ouverture du site aux utilisateurs les samedis en matinée (de 9h à 12h45).

Par ailleurs, le reste de l'année, des animations se déroulent de façon occasionnelle les samedis et dimanches, sur des demandes spécifiques (tournois, rencontres inter-club, entraînements dans le cadre de championnat).

8.3 Terrain intercommunal de football ROMAIN DESBIEY

La convention entre la collectivité et la commune de Mennecy se poursuit pour assurer la gestion et l'occupation du terrain de football synthétique de la CCVE ainsi que pour la mise à disposition ponctuelle des vestiaires du complexe Alexandre Rideau.

L'équipement est utilisé par les établissements scolaires (maternelles, primaires, collège et lycée) du territoire, ainsi que par les associations sportives du Val d'Essonne.

Fréquentation estimée :

+/- 1 500 élèves (tous niveaux confondus)

+/- 650 adhérents associations sportives

8.4 L'Aquastade du Val d'Essonne

Le site sportif départemental a été transféré à la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Les travaux de réhabilitation complète de l'équipement se sont achevés en fin d'année 2019 permettant la mise en exploitation par le délégataire **pour une ouverture au public au début de l'année 2020 (les utilisateurs principaux : établissements scolaires du territoire, le public familial et associatif Val d'Essonnien)**.

9 - CULTURE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

9.1 Manifestations culturelles et autres

L'objectif de la Communauté de communes est de réaliser et soutenir l'organisation d'actions culturelles en vue de renforcer l'attractivité de son territoire. Ces manifestations gratuites accueillent en majorité un public familial, et enregistrent chaque année une bonne fréquentation.

- Printemps des contes, du 10 mars au 7 avril 2019**

Depuis 2009, cet évènement, issu d'un travail commun avec les bibliothèques et médiathèques du territoire rassemble un millier de visiteurs pour l'ensemble des séances de contes gratuites. Le spectacle de clôture est organisé par la CCVE. Il est accueilli par des communes différentes à chaque nouvelle édition. **En 2019, le thème était « les contes détournés ».**



- **Fête de la science, du 1^{er} au 7 octobre 2019 (soutenue par le Conseil Départemental de l'Essonne)**
Organisée depuis 2008, cette manifestation propose aux élèves ainsi qu'aux familles (près de 500 visiteurs au total) des prestations et animations scientifiques de qualité. **L'édition 2019 avait pour thème la recherche avec des manipulations et des activités autour d'un escape game sur l'ADN.** Les élèves des écoles primaires du territoire ont bénéficié d'ateliers en classe. Les collégiens ont participé à une journée spécifique et les familles à une séance nocturne, sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne.
- **Les Hivernales, du 8.01 au 15.02.2019**
La Compagnie l'Atelier de l'Orage présente un festival sur plusieurs communes du territoire dans le cadre d'un partenariat entre la compagnie et la Communauté de communes. Des séances de sensibilisations pédagogiques sur une thématique définie, sont dispensées au sein des établissements scolaires du Val d'Essonne. **Le thème de l'édition 2019 était « le théâtre musical ».** Les interventions scolaires étaient animées par la compagnie les « Zic Zazou » à destination des élèves des 15 écoles inscrites dans ce projet.

9,2 Le Conservatoire

Contexte

Le Conservatoire Intercommunal du Val d'Essonne, spécialisé dans l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, promeut sur le territoire la formation, la création et la diffusion de ces disciplines.

Il poursuit son déploiement sur le territoire pour se rapprocher des habitants du Val d'Essonne. **Il a accueilli 354 élèves durant la saison 2018-2019 dans les locaux de son siège à Ballancourt-sur-Essonne** et dans un souci constant de délocalisation, sur les communes de Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Champcueil et La Ferté-Alais.

Une très large palette d'apprentissages et d'ateliers de pratique artistique à l'intention d'un public très diversifié, des amateurs de tous âges et tous niveaux, a été proposée. L'accès au conservatoire est possible dès l'âge de 3 ans.

Les enseignants sont également intervenus dans des écoles, des structures d'accueil du jeune enfant et auprès de personnes âgées du territoire. **L'année 2019 a permis à plus de 205 enfants inscrits en structures petite enfance, de bénéficier de séances d'éveil artistique (musical/expression corporelle...).**

Dans le cadre de la démocratisation de la culture, l'enveloppe budgétaire de 13 000 euros, prise en charge par la CCVE, et relative à la mise en œuvre de projets artistiques partenariaux entre le Conservatoire, l'Education Nationale et les communes a été reconduite. Les projets sont retenus selon leur pertinence à objectifs pédagogiques, artistiques définis et cadrés par l'Education Nationale. Ainsi, plus de 445 élèves des écoles primaires du territoire ont été sensibilisés à la musique, la danse ou le théâtre.

Le Conservatoire du Val d'Essonne a pour but de former les élèves à une pratique autonome au bout de quelques années. C'est une véritable volonté de proximité, d'ouverture vers tous les publics et tous les styles, sans oublier l'adaptation aux nouvelles demandes.

L'équipe des 23 artistes-professeurs qualifiés, nourrit son enseignement de la pratique artistique, dans le respect des missions définies par le Ministère de la Culture et des autres textes cadres.

En 2019, les enseignants et les élèves du Conservatoire ont proposé de nombreuses actions culturelles en direction de tous les publics parmi lesquelles :

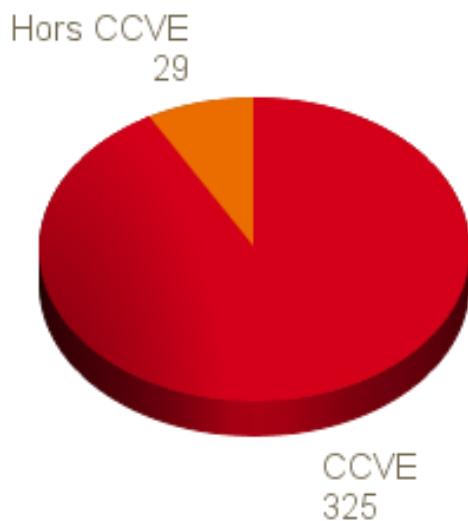
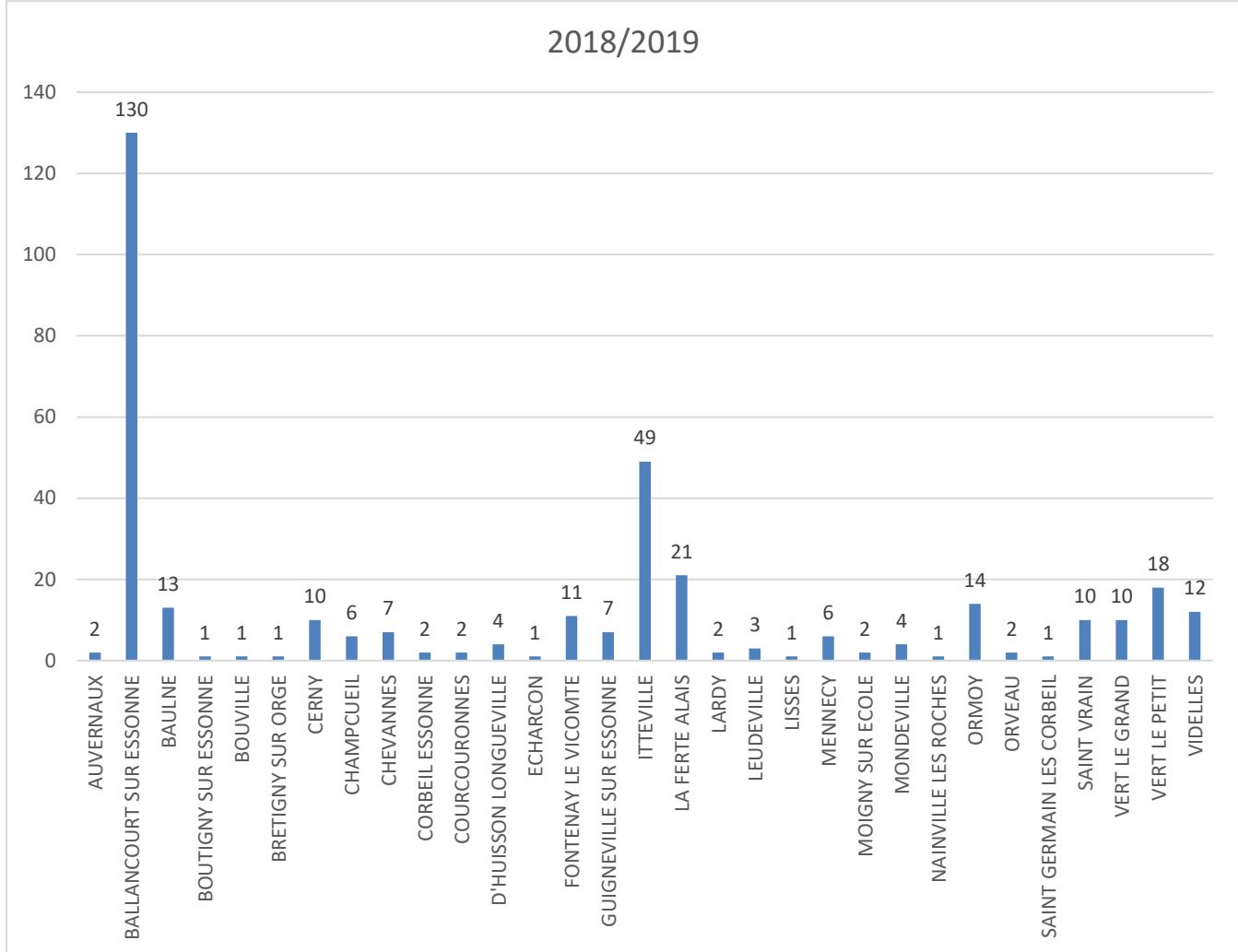
- Des prestations d'élèves en pratiques collectives,
 - o Soirée « musiques actuelles » à Vert-le-Grand
 - o Concerts à Ballancourt-sur-Essonne, Baulne et La Ferté-Alais
- Des actions de sensibilisation pour les scolaires dans le cadre du festival « carte blanche » à la Ferté-Alais
- Des partenariats
 - o Concert à la Résidence Degommier de Cerny
 - o Concert à la MARPA de Vert-le-Grand
 - o Danse et improvisation musicale avec les « structures Baschet » lors du 39^e salon des arts de Ballancourt-sur-Essonne
 - o Master class dans le cadre des Hivernales avec l'Atelier de l'Orage
- Les fêtes de la musique des communes de La Ferté-Alais et Ballancourt-sur-Essonne

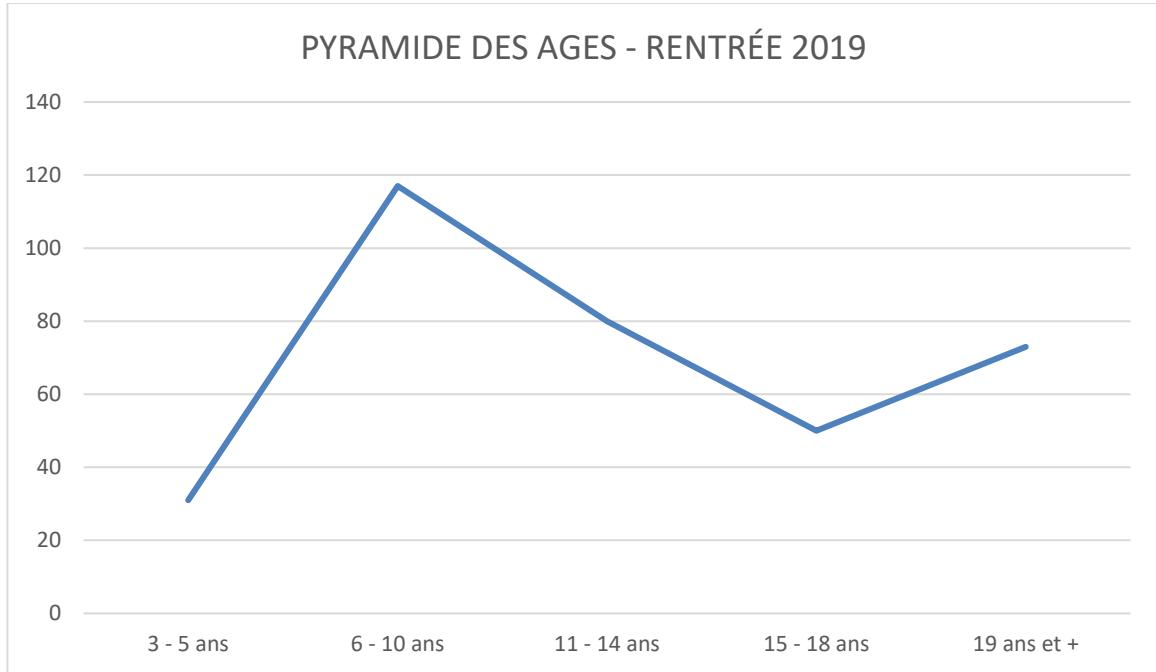


Les inscriptions en 2018-2019

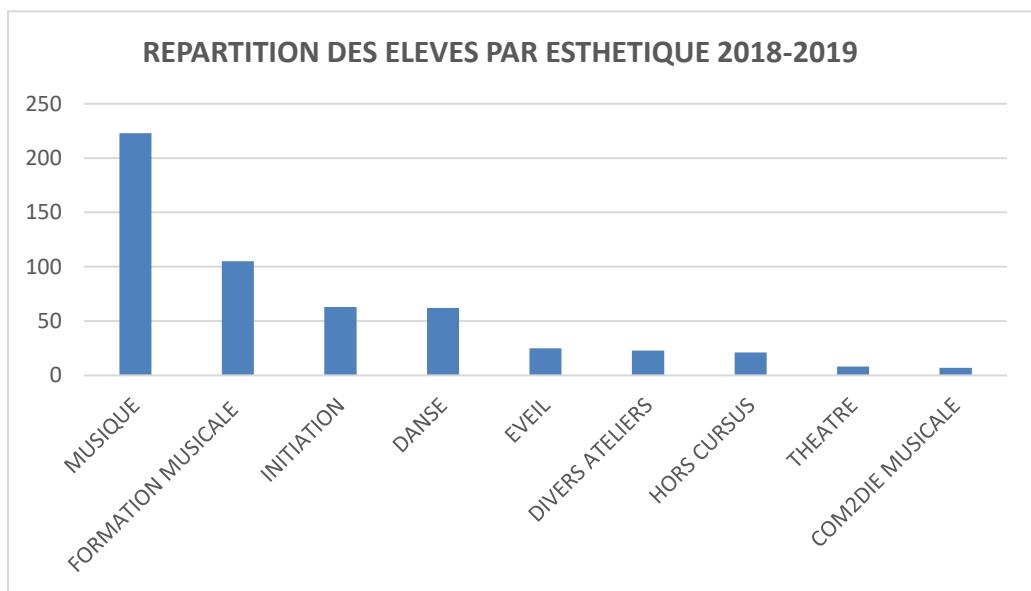
Il est à noter un maintien des inscriptions entre la saison 2018-2019 (354 élèves) et 2019-2020 avec 350 élèves inscrits, pour **les 40 disciplines enseignées**.

La répartition des élèves par commune





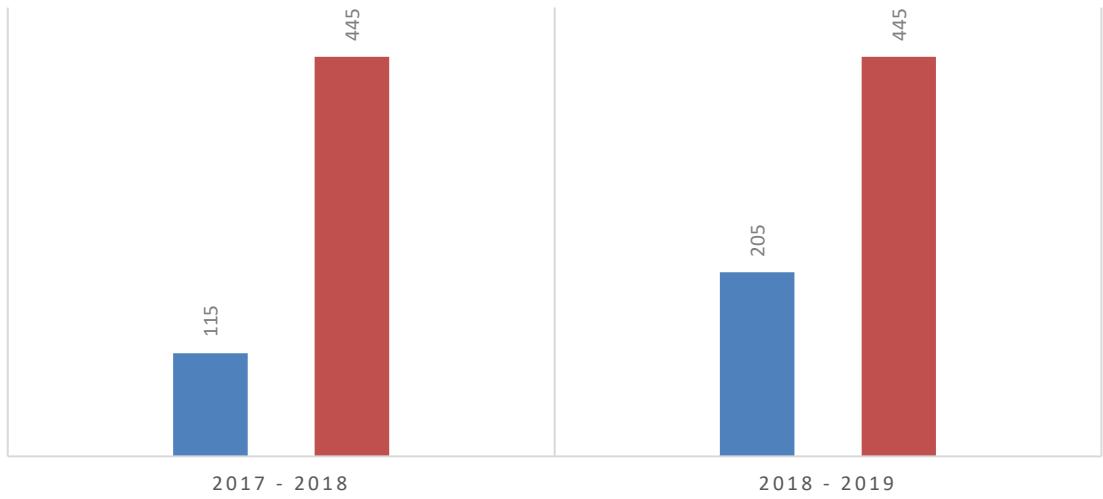
La répartition des élèves par esthétique



Communes – noms écoles	Nombre de classes	Nombre d'enfants
Baulne La Cressonnière"	2	38
Ormoy "Maternelle de l'Aune	4	116
Echarcon "Jean Satonnet"	3	87
Vert Le Petit "Savary"	8	204

EVALUATION DES ACTIONS EXTERIEURES

■ PETITE ENFANCE ■ SCOLAIRE



Interventions en milieu scolaire

2 enseignants sont intervenus dans 7 écoles, soit 23 classes et un total de 445 enfants.

Saison 2018-2019

- **Maternelle de l'Aune ORMOY** (projet musique) 60h « Crédation rythmique instrumentale », écoute de différentes musiques rythmiques, et création d'enchaînements rythmiques.
- **Maternelle Daniel Galland SAINT-VRAIN** (projet musique et théâtre), « Contes en musiques » (soit 66h)
- **Maternelle Les vieilles vignes LA FERTE-ALAIS** (projet musique) 42h « Les vieilles vignes font leur cinéma », apprentissage et mise en scène de chants sur le thème du cinéma.
- **Elémentaire La croix boissée VERT-LE-GRAND** (projet musique) 64h, « Poésie en musique », écrire et produire des textes poétiques puis les lettres en musique.
- **Elémentaire Les Oies cendrées BAULNE** (projet musique) 52h « Comédie musicale », création d'une comédie musicale sur le thème de la solidarité.
- **Elémentaire Louis moreau LA FERTE-ALAIS** (projet musique) 33h « Avec le chant, mieux connaître son corps et son fonctionnement pour être en bonne santé ».
- **Elémentaire Alain Savary VERT-LE-PETIT** (projet musique) 48h « En chantant », faire chanter les enfants dans une chorale, travailler en collectif.

Avec les structures en charge de la pratique amateur

- ✓ Conseil Départemental 91,
- ✓ Clac' dance, Sportez-vous mieux, Ateliers d'Arts graphiques, Atelier de l'orage (Villabé),

Avec les organismes culturels et sociaux

- ✓ Services culturels de Ballancourt, Baulne, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit,
- ✓ Etablissements d'accueil du jeune enfant (crèches, relais assistantes maternelles, haltes-garderies), village d'enfants à Ballancourt Sur Essonne

Dans le cadre des missions de sensibilisation, de découverte et d'éveil artistique auprès des plus jeunes, le conservatoire est présent dans des structures « petite-enfance » du Val d'Essonne.

Un intervenant artistique a mis en œuvre des séances artistiques pour les plus jeunes dans 7 établissements des communes de la CCVE. Les enfants de moins de 3 ans ont pu en bénéficier.

COMMUNES – NOMS STRUCTURE	NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS
BALLANCOURT – R.A.M.	50
BALLANCOURT – MULTIACCUEIL PETITE ENFANCE - LES P'TITS MOUSSES-	15
BALLANCOURT – HALTE GARDERIE – LA POUSSINETTE	20
ITTEVILLE – R.A.M.	25
ITTEVILLE – CRECHE PARENTALE	15
LA FERTE ALAIS – MULTIACCUEIL PARENTAL PICOTI PICOTA	20
VERT LE GRAND – R.A.M.	30
VERT LE PETIT – R.A.M.	30

A destination des publics petite enfance, personnes âgées et hospitaliers :

- ✓ Concerts de musique de chambre à la MARPA de Vert-le-Grand, le mercredi 12 juin 2019, à l'Hôpital G. Clémenceau de Champcueil, le mercredi 17 avril 2019 et le mercredi 19 juin 2019 à la maison de retraite Degommier de Cerny.

Les ateliers et stages :

- ✓ Ateliers hebdomadaires d'éveil musique-danse-arts plastiques et du cycle d'éveil musique (24 enfants) avec intégration dans le cadre du spectacle de fin d'année du mois de juin en danse et 2 portes-ouvertes en décembre 2018 et juin 2019, au Conservatoire à Ballancourt-sur-Essonne
- ✓ Stage de lutherie sauvage à destination des élèves et public extérieur dans la cadre du festival « Les Hivernales », le samedi 16 février 2019 au Conservatoire à Ballancourt-sur-Essonne

Les prestations dans les communes du territoire en 2018-2019 :

Pour sensibiliser de nouveaux publics, l'équipement ouvre ses portes plusieurs fois dans l'année.

Il met en place des actions de diffusion dans les différentes communes permettant de fidéliser les publics, favorisant la rencontre des publics et l'élargissement des champs artistiques :

- La participation du Conservatoire aux manifestations communales et/ou communautaires notamment des journées du patrimoine, la fête de la musique, les marchés de Noël, le salon d'Art expo, le festival « carte blanche à un instrument » à La Ferté-Alais... ainsi qu'une participation inédite au festival Départemental « Renc'Art » au domaine de Chamarande, avec pour objectif la rencontre des services culturels, artistes, auteurs, compagnies, musiciens qui font la richesse et le dynamisme de la création en Essonne
- La réalisation de spectacles, concerts diffusés sur les communes (la soirée « musiques actuelles », les spectacles en Janvier et Juin réunissant l'ensemble des élèves, la représentation de théâtre et les concerts de petites formes...).

Les projets spécifiques :

- ✓ Équipement informatique de la majorité des salles de cours du conservatoire (ordinateurs, WI-FI...) et présence renforcée des nouvelles technologies dans les enseignements et restitutions d'élèves,
- ✓ Pédagogie « adaptée » (enfants dyspraxiques) de cours instrumentaux (batterie, guitare, piano...) et de Formation Musicale (environ 6 élèves), accueil d'enfants du « Village Action enfance »
- ✓ Mise en place d'un orchestre symphonique pop rock en partenariat avec le Conservatoire de Saint-Germain-lès-Arpajon de l'agglomération Cœur d'Essonne, comprenant des sessions de répétition tout au long de l'année et des concerts sur le territoire des deux intercommunalités concernées.

Perspectives Année Scolaire 2020-2021

- ✓ Poursuivre le déploiement de cours à la médiathèque Lazare Carnot à La Ferté-Alais
- ✓ Poursuivre le développement d'enseignements artistiques dans les communes rurales éloignées des équipements culturels tout en poursuivant une mutualisation des ressources,
- ✓ Développer et diversifier les publics dits « captifs » et « non captifs »,
- ✓ Poursuivre et développer les rencontres intergénérationnelles entre les élèves/publics dans les différentes structures (Hôpital Clémenceau, MARPA des Grillons, Résidence Degommier, Village résidence de Ballancourt sur Essonne...)
- ✓ Poursuivre les partenariats éducatifs avec les établissements scolaires, services petite enfance (Halte-garderie, RAM, Village Action enfance...)
- ✓ Favoriser et poursuivre une dynamique partenariale et qualitative avec les acteurs culturels du territoire et extraterritoriaux (locaux et institutionnels, directions des scènes conventionnées, conservatoires voisins, autres lieux culturels...),
- ✓ Développer un partenariat auprès des médiathèques du territoire,
- ✓ Proposer des rencontres pédagogiques avec les partenaires afin de définir en commun les projets artistiques et culturels,
- ✓ Poursuivre le développement des projets multimédias (MAO...)
- ✓ Proposer des actions transversales avec les services de l'établissement (tourisme/développement économique/social...)
- ✓ Créer des projets hors les murs (représentation dans les parcs/lieux insolites du territoire) afin de favoriser les rencontres avec divers publics
- ✓ Créer un projet avec l'association « les concerts de poche » afin de promouvoir sur le territoire la musique classique et faire du lien entre les habitants dans un dispositif innovant d'ateliers et de concerts indissociables

10 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION

10.1 La communication généraliste

Charte graphique

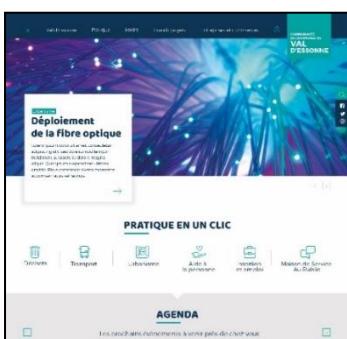
A partir du dernier trimestre de l'année 2017, **la refonte de la charte graphique de la CCVE** a été lancée. L'objectif de cette refonte a été conduit aux fins d'harmoniser l'ensemble des supports de la collectivité pour permettre une



meilleure identification et valorisation de celle-ci et de ses actions. La nouvelle charte a été voulue calquée sur les tendances actuelles de la communication, afin de moderniser l'image de la collectivité. Elle a été pensée afin de réduire la quantité d'information « texte » et de laisser une part plus importante aux images et schémas, dans le but de rendre cette information moins dense, mais plus accessible et compréhensible par tous.

La charte a été rendue opérationnelle dès la fin de l'année 2017 avec le journal Val d'Essonne Infos n° 41 et les supports de communication du Printemps des Contes. Elle a ensuite été déroulée progressivement sur tous les supports réalisés : programmes, affiches, flyers, etc.

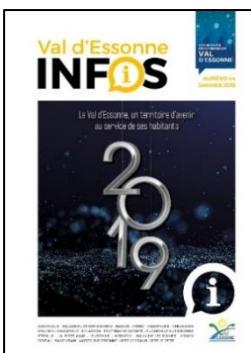
En 2019, cette charte graphique a été étendue aux supports de communication dématérialisés de la CCVE : harmonisation des contenus sur les réseaux sociaux, sur l'envoi des newsletters, mais aussi et surtout par la **refonte des quatre sites de la CCVE en un site unique**, regroupant l'intégralité des contenus et des services proposés.



En plus d'un souhait de moderniser l'aspect graphique du site en le rendant plus ergonomique, intuitif et dynamique, ce projet s'est largement appuyé sur l'analyse de fréquentation des sites opérée par la société Enquête&Opinion au dernier trimestre 2017. Les statistiques de fréquentation des sites Internet ont été analysées, et un questionnaire téléphonique sur les habitudes et attentes de fréquentation a été réalisé, notamment auprès des entrepreneurs du territoire.

Les résultats de cette enquête ont permis de dégager les rubriques les plus consultées, les moins consultées, ou les plus attendues par les internautes, afin de déterminer les rubriques sur lesquelles il est utile ou non de concentrer les efforts de production.

Ce travail a permis d'établir une base solide pour mettre en œuvre **la stratégie de refonte** de ces 4 sites Internet en un seul qui a été amorcée, et s'est poursuivie en 2019 pour voir le jour à la rentrée de septembre 2019. Ce projet permet à la CCVE de bénéficier, avec une unique porte d'entrée Web, d'une meilleure visibilité, d'un meilleur référencement, et de proposer davantage de clarté aux internautes qui auront accès plus facilement aux informations relayées par la collectivité. L'arborescence du site a été entièrement repensée, éclaircie et mieux organisée pour coller au plus près des attentes des utilisateurs, et les fonctionnalités telles que l'annuaire des entreprises, l'annuaire des associations ou encore le web usagers des Déchets Ménagers ont été reprises et réintégrées.



Val d'Essonne Infos

Le journal Val d'Essonne Infos reste la colonne vertébrale de la communication institutionnelle en direction des habitants. Cette publication a maintenu son rythme de parution avec la sortie de 3 numéros répartis au long de l'année : début d'année, printemps et rentrée scolaire.

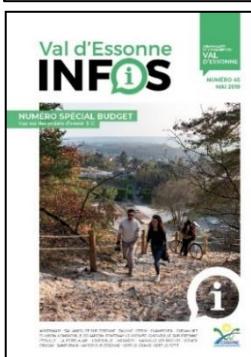
Val d'Essonne Infos a maintenu son volume moyen d'informations publiées avec deux numéros de 28 pages, et un numéro de 24 pages.

Val d'Essonne Infos s'attache à rendre compte aux habitants des actions de leur Communauté de Communes et à relayer les actions communales et de la vie associative. C'est un moyen pour diffuser plus largement l'information sur la richesse et le dynamisme du territoire, notamment associatif, et de permettre au plus grand nombre de profiter d'actions de qualité.

Les rubriques dédiées à chaque service permettent à la fois **une rétrospective sur les actions réalisées, et une invitation aux événements à venir** ainsi qu'un rappel des informations pratiques de la structure.

Un dossier thématique sur les perspectives budgétaires de la CCVE est paru dans le numéro de mai.

La rubrique présentant aux habitants un aspect insolite ou méconnu du Val d'Essonne lié à son histoire, à son patrimoine etc. a, quant à elle, été maintenue dans chaque numéro.





En termes de ligne éditoriale, la rubrique dédiée aux nouveaux commerçants et entrepreneurs du Val d'Essonne a été maintenue et enrichie. De plus en plus appréciée par les professionnels, cette rubrique permet d'informer les habitants de l'existence du commerce ou de l'entreprise.

L'insertion d'un article pour ces commerces ou entreprises est totalement gratuite, mais à la condition préalable d'avoir eu un contact formel avec le service Développement Economique. C'est une manière supplémentaire d'établir un lien entre les acteurs économiques et la collectivité, et ainsi à travers une bonne connaissance mutuelle, tisser un partenariat positif.

Les thèmes abordés dépendent de l'actualité de chaque service et ont vocation à informer le public sur les actions et réalisations menées par la CCVE.

Entre Nous

Afin de compléter l'information des habitants, la collectivité édite chaque année une lettre ***Entre Nous***, centrée sur une thématique principale. Elle est complémentaire du *Val d'Essonne Infos* et permet d'approfondir certains thèmes.

Un numéro a été publié en novembre 2019 sur le déploiement du Très Haut Débit en Val d'Essonne, en lien avec le plan « Tous fibrés » lancé par le Département en concertation avec le Syndicat Essonne Numérique.

L'occasion de revenir en détail sur les étapes de ce déploiement sur notre territoire et sur les délais et démarches pour les administrés.

La communication institutionnelle



En 2019, la CCVE a également poursuivi le développement de ses **nouveaux supports de communication** plus institutionnels et transverses à tous les services.

Le rapport d'activités 2018, présenté en Conseil Communautaire du mois de septembre, a ainsi été retravaillé, maquetté et imprimé pour en faire un document plus dynamique et épuré, mettant l'accent sur les chiffres clés et les grandes réalisations de l'année.

La plaquette institutionnelle a également été maintenue en 2019, reprenant de façon ordonnée et simplifiée les compétences et actions de la CCVE, un outil transversal et générique à destination des élus et des partenaires notamment.

10.2 La communication thématique

- ✓ De manière générale, le plan de communication annuel est étudié pour limiter la multiplication de distributions de documents thématiques dans les boîtes aux lettres, dans un souci de maîtrise des coûts et de préservation de l'environnement.
- ✓ En complément des informations utiles dans *Val d'Essonne Infos*, d'autres événements ou sujets sont publiés dans des supports particuliers.
- ✓ ***L'environnement et la gestion des déchets***
- ✓ Une rubrique est dédiée dans *Val d'Essonne Infos* afin de donner **des informations concrètes et utiles pour mieux trier ses déchets**, et en comprendre l'intérêt en termes de répercussions économiques et environnementales sur la redevance et protection de l'environnement.
- ✓ De même que les années précédentes, il a néanmoins été nécessaire de publier un support particulier pour la mise en place de la collecte spécifique des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques en fin d'année, ainsi qu'un calendrier de collecte des Ordures Ménagères sur les différentes communes du la CCVE.



✓ Le développement économique

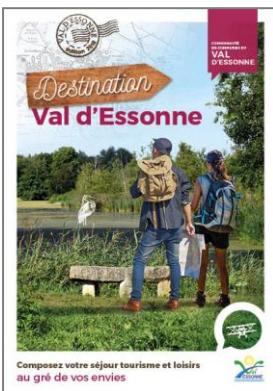


L'essentiel de la communication de la CCVE envers le monde économique se fait à travers son site Internet et ses réseaux sociaux, permettant ainsi une réactivité beaucoup plus forte qu'une communication « papier ».

Toutefois, *l'Annuaire des Entreprises* « édition 2019-2020 », qui a été réalisé fin 2018 a été distribué à l'ensemble des foyers au mois de janvier 2019. C'est une façon de faire la promotion des entreprises et commerçants du territoire auprès des consommateurs locaux potentiels.

Seules les entreprises qui en font la demande, et leur nombre est croissant, figurent dans cet annuaire.

Le tourisme



Le *Guide du Tourisme et des Randonnées* réalisé en 2018 a été réimprimé en 2019 pour une mise à disposition chez les hébergeurs, restaurateurs et les salons professionnels et touristiques.

Ce guide a été complété en 2019 d'un dépliant de présentation de la saison touristique sous forme de livret A5 reprenant les propositions de visites, de randonnées et de sorties en canoë proposées. L'occasion également de promouvoir la manifestation « Le temps des hélices » organisé chaque année à l'aérodrome de Cerny-La Ferté Alais par l'Association Jean-Baptiste Salis, dont la CCVE est partenaire.



Parallèlement, les actions ponctuelles organisées par le service tourisme, telles que les visites et les randonnées qui ont lieu à chaque saison ont bénéficié d'une communication spécifique par le biais d'affiches, diffusées sur toutes les communes du territoire en plus des canaux habituels de la CCVE (journal *Val d'Essonne Infos*, site Internet et réseaux sociaux).

Le Conservatoire du Val d'Essonne



L'intervention de l'équipe du Conservatoire sur les forums des associations est un facteur important du bon fonctionnement des inscriptions des élèves. Pour permettre une présentation efficace de la structure, le document au format **triptyque** créé en 2016 a été revu en 2019 selon la nouvelle charte graphique.

Il a pour but de permettre à l'équipe du Conservatoire de proposer un support papier aux visiteurs et de leur préciser les informations complémentaires dont ils pouvaient avoir besoin.

✓ Pour cibler plus précisément les publics des écoles, un flyer a été édité et distribué dans les classes concernées pour inviter les élèves des écoles maternelles aux activités « Eveil » d'une part, et pour proposer les activités du Conservatoire aux élèves des écoles primaires dès 8 ans d'autre part.

La réalisation des affiches pour les différents spectacles et manifestations proposés par le Conservatoire a également été repris par la communication, qui s'occupe donc de la réalisation, de l'impression et de la diffusion en papier et numérique d'une dizaine de manifestations.

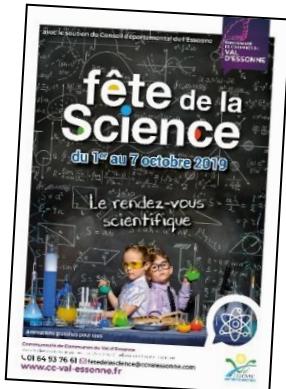


Culture et Sport

Les manifestations sportives et culturelles d'intérêt communautaire sont relayées dans le journal Val d'Essonne Infos. Toutefois, certaines manifestations font tous les ans l'objet de parutions spécifiques :

- Pour le Printemps des Contes, un programme de 24 pages, des affiches et des flyers ont été édités en 2019 ;
- Pour le 7^e tournoi intercommunal de Pétanque en mai, une affiche a été éditée ;
- Pour la Fête de la Science en octobre, un livret de 4 pages a été édité ;

Ces supports ont conservé leur volume habituel.



La Maison de Services Au Public



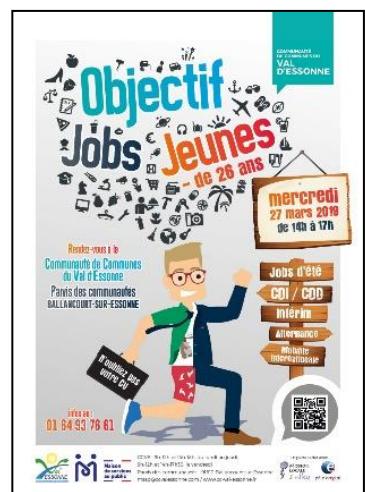
Les supports dédiés à la MSAP créés en 2017 ont été mis à jour et réédités en 2019. Ils ont vocation à promouvoir les actions mises en place par le service, notamment par le biais d'une plaquette de présentation de la MSAP, accompagnée d'un feuillet d'informations pratiques sur les permanences proposées.

Ce document de présentation est remis à chaque habitant en recherche d'information sur les services proposés par la MSAP.

Une communication spécifique a été engagée pour la seconde édition des **Portes Ouvertes de la MSAP**.

Une affiche et un flyer spécifique annonçant le programme de cette semaine de portes ouvertes ont ainsi été créés et diffusés dans les communes et aux partenaires et structures d'accueil.

Les autres actions menées tout au long de l'année par la MSAP, telles que les formations aux outils informatiques ou la deuxième édition d'« **Objectifs Jobs Jeunes** », ont été promues par le biais d'affiches et/ou de flyers spécifiques et d'un relai à la presse en plus des canaux habituels de la CCVE (Journal Le Républicain de l'Essonne et radio Évasion).



10.3 La communication dématérialisée

La refonte du site www.valessonne.fr

La place de la communication dématérialisée de la CCVE est croissante, en ce qu'elle complète la communication papier, voire qu'elle la remplace même totalement dans certains cas. Lancée en 2018, c'est en 2019 que la refonte des quatre sites de la CCVE en un site unique a vu le jour.

Le nombre des visites des sites témoigne du fait que l'outil d'information Internet est de mieux en mieux utilisé par les habitants.

L'effort de mise à jour régulière et de diffusion des informations sur la vie locale, notamment les manifestations organisées dans les communes du Val d'Essonne, a été poursuivi en 2019, ce qui permet une augmentation sensible de la fréquentation. Les informations diffusées dans les supports papiers de la CCVE (événements, avancement des projets, etc.) sont systématiquement relayées sur son site.

Le site Internet de la CCVE offre une place encore plus élargie à la publication des actualités (institutionnelles, en lien avec les compétences de la CCVE et/ou en relai des entreprises, associations et partenaires).

Un agenda recensant ces actualités est mis à disposition des internautes. **En 2019, une augmentation – déjà remarquée ces trois dernières années – des publications des associations et mairies a été constatée.** Ces dernières ont fait part d'un retour très positif sur l'utilisation de cette fonctionnalité. Un travail très régulier de prise de contact a été poursuivi et renforcé en 2019, de sorte que les communes et les associations connaissent la fonctionnalité et savent qu'elles peuvent trouver à la CCVE un référent pour les guider dans son utilisation. Cet échange permet la réciprocité des actions, certaines mairies diffusant largement les informations de la CCVE sur leurs propres canaux (journaux, site Internet, réseaux sociaux).

L'annuaire des associations, disponible en ligne depuis 2014, a ainsi été mis à jour et nourri en 2019 et rassemble aujourd'hui près de **200 inscrits**.

The image contains two side-by-side screenshots of the CCVE website's search results pages.

ASSOCIATIONS: This page lists various associations from the Val d'Essonne area. It includes columns for Name, Activity, and Commune. Examples shown include "La Mâchoire Compagnie" (theatre), "Les Enfants de Cugnyvilliers-sur-Essonne" (association), and "d'Ecran et d'Elle" (humanitaire). A sidebar on the right allows users to propose their association.

ENTREPRISES & COMMERCES: This page lists businesses from the Val d'Essonne area. It includes columns for Name, Activity, and Commune. Examples shown include "Taxi Auger père et fils" (taxi service), "Bellissim' Institut de beauté" (beauty institute), and "L'Atlantide IDF" (specifications of various types of boats, oarsmen, oarsmen). A sidebar on the right allows users to propose their business.

Le site est aussi largement consulté par les **artisans et entrepreneurs du territoire**, qui peuvent y trouver un relai du service de Développement Économique, avec des informations pratiques sur les dispositifs et aides à leur disposition, ainsi que les réseaux existant sur le territoire pour les accompagner.

L'annuaire en ligne des entreprises et commerces du Val d'Essonne a été entièrement refondu et réorganisé pour garantir sa mise à jour et son exactitude et en faire plus que jamais une vitrine des entreprises et commerces du Val d'Essonne, à destination à la fois des autres entrepreneurs, des particuliers, mais aussi des personnes à la recherche de stages ou d'emplois sur le territoire.

Les newsletters

Ce site permet l'envoi de newsletters aux habitants avec **la lettre électronique En Direct** qui informe les élus du Val d'Essonne au lendemain de chaque Conseil du contenu de ce dernier, et une **newsletter Agenda** hebdomadaire envoyée à près de 6 000 abonnés. Ces newsletters ont été davantage nourries en 2019 grâce à l'augmentation du nombre d'actualités publiées par les associations et les communes du territoire, grandes utilisatrices de ce canal de communication.

De plus, cette fonctionnalité permet à la CCVE d'informer les habitants ponctuellement sur des événements majeurs, comme des grèves de transport, des inondations, ou des événements particuliers pour lesquels elle désire décliner une communication plus intense (invitations, etc.).

Réseaux sociaux

La CCVE est également très active sur son compte [Facebook](#). La ligne éditoriale amorcée en 2018 a été maintenue : désormais, les publications du compte Facebook de la CCVE sont moins nombreuses, mais axées uniquement sur les actions de la collectivité ou celles dont elle est partenaire.

Ce réseau a été largement identifié comme un relai d'informations efficace par les habitants du territoire et les partenaires de la CCVE. Une présence régulière et une réponse systématique aux messages ont permis une véritable plus-value sur ce réseau, dont les mentions « J'aime » ont presque doublé en 2019.

Fin 2019, la CCVE a également fait le choix de créer un compte sur le réseau [Linkedin](#), avec le double objectif d'avoir une plus grande visibilité pour ses offres d'emploi, et de toucher plus largement les entrepreneurs du territoire sur ce réseau qui leur est propre. Les actualités économiques sont ainsi systématiquement relayées sur le profil Linkedin CCVE, qui compte fin 2019 une centaine de « relations », et continue d'augmenter.

10.4 Autres actions

Carte de vœux

Pour les vœux 2019, la CCVE a décidé de ne pas faire d'envoi courrier de cartes en fin d'année 2018. Une carte a été publiée sur le site Internet de la CCVE à l'intention de tous les habitants et diffusée par mail à tous les contacts disponibles dans la base de contacts de la CCVE.



Cette carte animée a mis à l'honneur les différents projets structurants en cours à la CCVE, avec un focus sur les transports, sur le développement des circulations douces, sur les travaux en cours sur le territoire et en particulier sur l'installation du Très Haut Débit en Essonne en lien avec le Département.

En 2019, dans la continuité de la refonte et de l'épuration de la charte graphique de la CCVE, la carte de vœux a été allégée. Elle est désormais plus courte (1 minute environ), présente moins de texte, mais laisse la part belle à l'image et à la musique pour diffuser le message de la collectivité.

Cérémonies

Le 26 janvier 2019 a eu lieu la [cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Val d'Essonne](#), l'occasion de revenir sur les temps forts de l'année 2018 ainsi que sur les perspectives de 2019, une année amorcée sous le signe de l'engagement et du défi.



Le samedi 22 juin, le Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne Patrick Imbert et la maire de La Ferté-Alais Mariannick Morvan, ont inauguré le site de **la Sablière du Tertre**, marquant la fin des travaux de réhabilitation des parkings et des chemins piétons et l'installation de tables d'orientations pédagogiques. Un site géologique d'exception ouvert à tous ceux, grand public et scolaires, curieux de découvrir une partie de l'histoire et des paysages du Val d'Essonne.



Le 14 septembre 2019 ont été inaugurées les **pistes cyclables** nouvellement créées entre les communes de Ballancourt-sur-Essonne et Fontenay-le-Vicomte, en présence du Président de la CCVE, des maires des communes concernées ainsi que du Président du Département.

Un projet qui s'inscrit dans une réflexion plus globale autour des circulations douces et des liaisons cyclables, dans un objectif global axé vers le développement durable.

Relations presse

Les encarts assurant la promotion des manifestations de la CCVE dans le journal *Le Républicain* ont été conservés en 2018, ainsi que la parution d'un module sur les calendriers que distribue le journal. **L'achat de ces encarts** assure de bonnes relations presse avec le journal qui couvre et relaie la totalité des événements de la collectivité.

La CCVE s'est aussi rapprochée de la **radio Évasion**, dans le cadre notamment des actions menées par la Maison de Services au Public. Des spots annonçant les Portes Ouvertes 2019 de la MSAP ainsi que la seconde édition de l'Objectif Jobs Jeunes ont été réalisés. La CCVE envoie également de façon régulière des informations et actualités concernant le tourisme et les manifestations culturelles à la radio, qui les relaie dans ses points Agenda.

L'envoi de communiqués de presse a été renforcé, ainsi que les relations presse : le service Communication a noué des contacts solides avec les médias locaux qui relaient les informations de la CCVE, contactent la collectivité pour s'assurer de la véracité des informations qu'ils relatent et obtenir des compléments d'informations.

Enfin, le service Communication a renforcé son travail de **marketing territorial** auprès des services communication des communes de l'intercommunalité en 2019. Ce travail a permis le relais des informations de la CCVE sur les canaux de communication des communes (journaux, sites Internet et réseaux sociaux).

11 - LES ACTIVITÉS FONCTIONNELLES

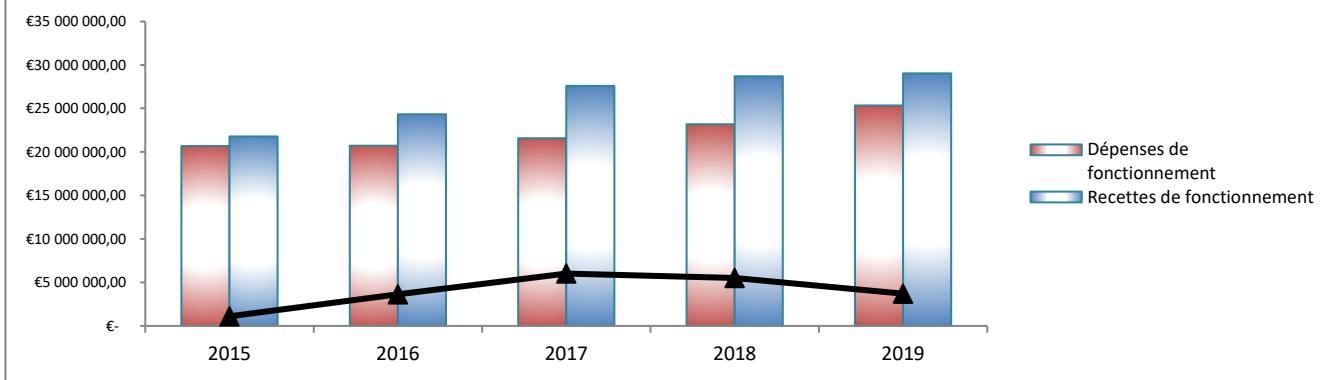
11.1 Les finances en 2019

La Communauté de Communes du Val d'Essonne réalise un travail de rétrospective et de prospective financière depuis 2015, constituant un pilotage permettant d'analyser les indicateurs de gestion de la collectivité pour :

- ✚ Améliorer les indicateurs financiers : Dégager des pistes de travail et fixer des objectifs cohérents avec le programme de mandature.
- ✚ Anticiper en matière financière : Mettre en évidence la situation de la collectivité chaque année et prévoir et gérer différents scénarios financiers.
- ✚ Déterminer ses marges de manœuvre : Evaluer sa capacité de financement du plan pluriannuel d'investissement.

La collectivité a travaillé à la réalisation du programme d'investissement prévu jusqu'à la fin du mandat, et cela en maintenant une situation financière saine. La capacité d'autofinancement brut de la collectivité d'un montant de 3 690 028,15 € reflète une capacité de la CCVE à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dettes et ses dépenses d'équipements.

Evolution de la capacité d'autofinancement de 2015 à 2019



Le résultat 2019 du budget de la CCVE (tous budgets confondus) est positif de 11 199 366,09 € avec notamment la réalisation des opérations d'investissement suivantes :

- Travaux de mise aux normes PMR des arrêts de bus,
- Installations de caméras de vidéo protection d'entrées de ville,
- Travaux et aménagements des bâtiments communautaires,
- Valorisation du site de la sablière,
- Travaux de voiries,
- Travaux de réhabilitation de l'Aquastade du Val d'Essonne.

EVOLUTION DES ÉCRITURES COMPTABLES DE 2015 À 2019

■ TOTAL Budget principal ■ TOTAL Déchets ménagers

	TOTAL Budget principal	TOTAL Déchets ménagers
2015	2168	521
2016	2104	614
2017	2166	611
2018	3230	537
2019	3606	566

L'activité financière de la Communauté de communes est répartie sur deux budgets différents : le budget général de la CCVE et le budget annexe du service Déchets ménagers. Le service des finances a vu au fil des années un accroissement de son activité.

Cette évolution est notamment due à la prise en charge des remboursements des cartes de transport soit 650 mandats supplémentaires.

I. LE BUDGET GENERAL

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DES EXERCICES ANTERIEURS	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	25 346 402,49 €	29 036 430,64 €	3 690 028,15 €	17 385 607,08 €	21 075 635,23 €
Investissement	15 759 856,30 €	4 444 735,06 €	-	11 315 121,24 €	3 524 340,34 €
Total	41 106 258,79 €	33 481 165,70 €	-	7 625 093,09 €	20 909 947,42 €
					13 284 854,33 €

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

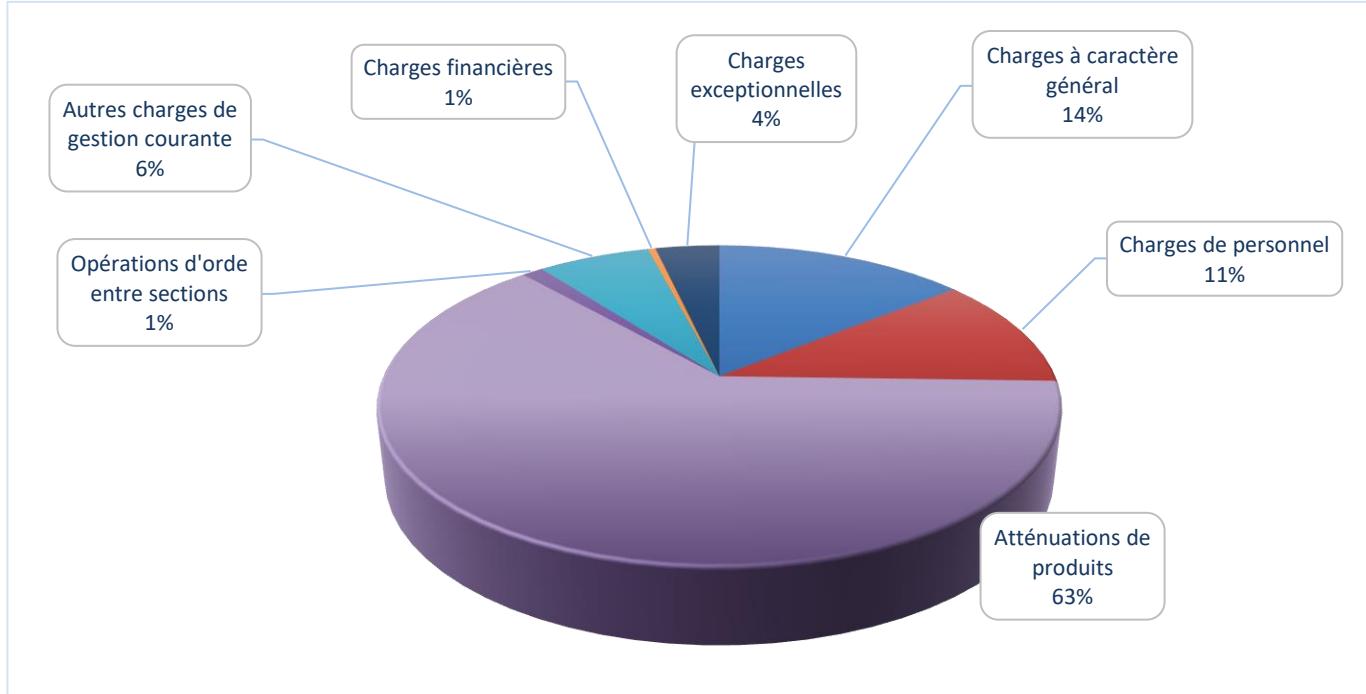
a. Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget général (25 346 402,49 €) ont été réalisées à hauteur de **95,31 %** des prévisions budgétaires.

Les reversements aux communes et à l'Etat (Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR) constituent le principal poste de dépenses et ont représenté 63,70 % de ces réalisations.

Dépenses de fonctionnement 2019 présentées par chapitre :

Dépenses de fonctionnement 2019 – Répartition par chapitre



- ✚ L'évolution des charges à caractère général (chapitre 11) s'explique notamment par la reprise complète de la compétence « Transports Scolaires » en 2018. Conformément à la convention de délégation de compétence pour les circuits spéciaux scolaires, la CCVE perçoit en contrepartie une participation versée par IDFM. Le transport représente 63 % des dépenses à caractère général.
- ✚ Le renforcement des services explique l'augmentation du poste budgétaire « Charges de personnel ». Les effectifs de la Communauté de Communes passent ainsi de 76 agents au 31 décembre 2018 (45 titulaires et 31 non titulaires) à 83 agents au 31 décembre 2019 (soit 57 titulaires et 26 non titulaires). Une progression des dépenses de personnel similaire à celle des effectifs.



Les autres charges de gestion courantes comprennent les subventions versées aux associations, les indemnités des élus ainsi que les participations de la collectivité aux syndicats auxquels elle adhère. **Une diminution de ce poste de dépenses est constatée par rapport à l'exercice 2018.** En effet, suite à la loi du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes du Val d'Essonne n'est plus compétente en matière d'eaux pluviales urbaines, compétence restituée aux communes, ne générant donc plus de dépenses pour l'EPCI.

Les charges financières comprennent le remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE). En cours de l'exercice 2017 la CCVE a eu recours à un emprunt afin de financer l'équipement communautaire Aquastade, dont le remboursement a débuté en 2018.



Les « charges exceptionnelles » correspondent en 2019 en partie aux remboursements des cartes scolaires aux familles dans le cadre de la reprise complète par la CCVE de la compétence « Transports scolaires » et du versement d'une aide de 75 € aux usagers du service, selon les critères établis en Conseil Communautaire. Aussi, l'évolution de ce poste comptable s'explique par la clôture de la concession d'aménagement, signée le 19 mai 2019 relative au transfert de l'opération de l'aménagement de la ZAC Montvrain II à Mennecy de la société mixte du val d'orge (SORGEM) à la communauté de Communes du Val d'Essonne pour un montant de 900 982,50 €.

Le poste « Atténuations des produits » comprend notamment le FNGIR (6 081 789 €), les Attributions de Compensation (8 186 119 €), la Dotation de Solidarité Communautaire (1 066 862 €) et le FPIC, incluant notamment la prise en charge de l'augmentation de la part communale par la CCVE depuis 2017 (613 666 €).

b. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement du budget général (29 080 345,01 €) ont été réalisées à hauteur de 103 % des prévisions budgétaires.

Le dynamisme des ressources fiscales repose sur 2 principes : l'augmentation des bases et l'augmentation des taux. Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année dans le cadre de la loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition. L'article 99 de la LFi 2017 (article 1518 du CGI) a instauré, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

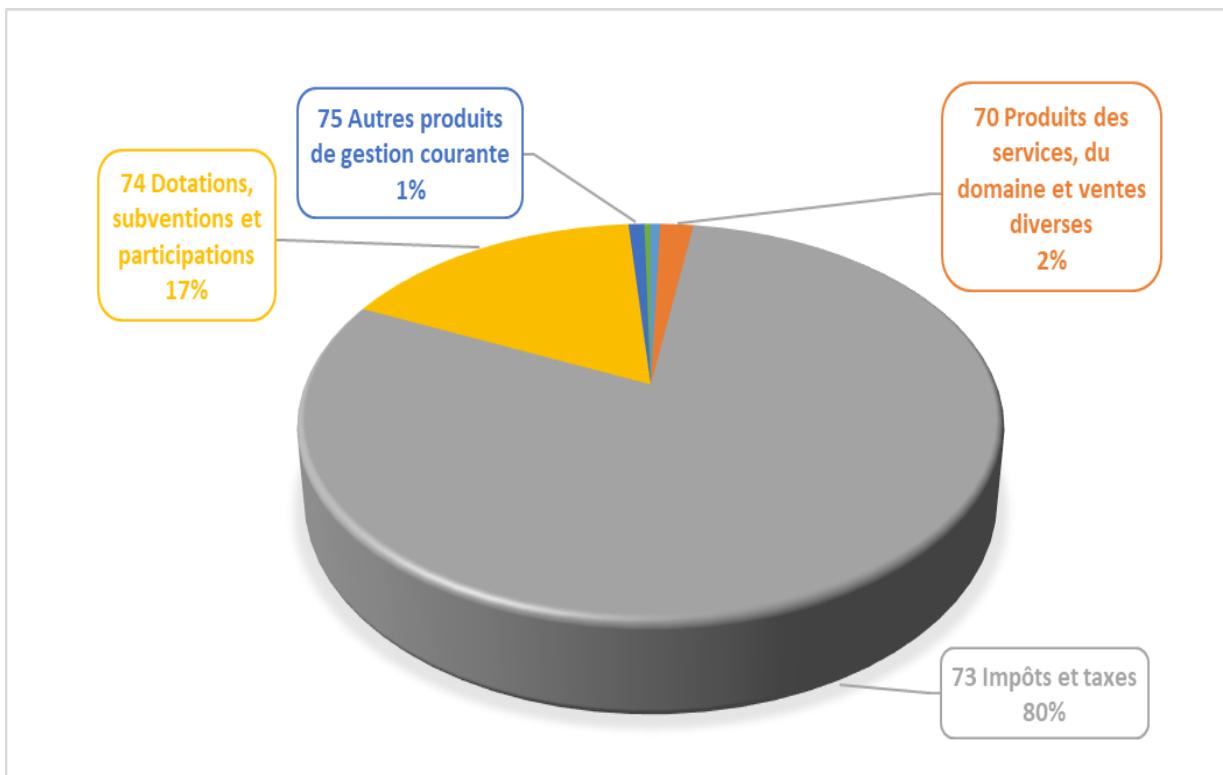
Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en moyenne annuellement de 7 % entre 2015 et 2019. La principale progression, qui sera pérenne dans les années à venir, est due à la mise en place d'un taux de 3 % sur la taxe foncière en 2016. En effet, la Communauté de communes a souhaité valoriser la Taxe Foncière sur les propriétés bâties afin d'assurer le financement du programme pluriannuel d'investissement arbitré jusqu'en 2020.

Recettes de fonctionnement 2019 présentées par chapitre :

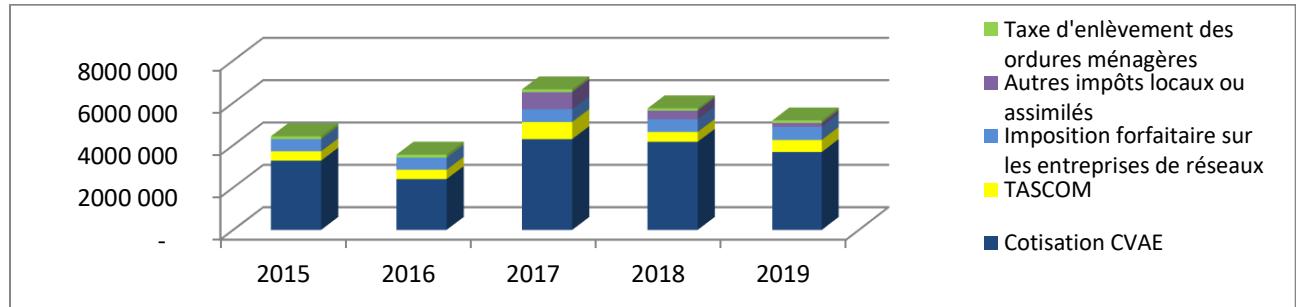
N° Chapitre	Libellé Chapitre	CA2018	CA 2019	TOTAL BUDGET 2019	Pourcentage Réalisé CA/Budget 2019	% réalisé 2019
013	Atténuations de charges	61 455,64 €	149 274,31 €	50 000,00 €	299%	0,51%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	641 399,84 €	533 398,36 €	587 213,00 €	91%	1,84%
73	Impôts et taxes	23 584 409,86 €	23 133 849,24 €	22 696 988,00 €	102%	79,69%
74	Dotations, subventions et participations	4 154 179,61 €	4 859 329,86 €	4 651 685,00 €	104%	16,74%
75	Autres produits de gestion courante	239 391,21 €	252 784,87 €	210 000,00 €	120%	0,87%
77	Produits exceptionnels	18 115,41 €	101 708,37 €	4 500,00 €	2260%	0,35%
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement		28 698 951,57 €	29 030 345,01 €	28 200 386,00 €	103%	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40,40 €	6 085,63 €	6 085,63 €		
TOTAL des opérations d'ordre		40,40 €	6 085,63 €	6 085,63 €		
TOTAL		28 698 991,97 €	29 036 430,64 €	28 206 471,63 €		

Recettes réelles de fonctionnement 2019 – Répartition par chapitre en pourcentage



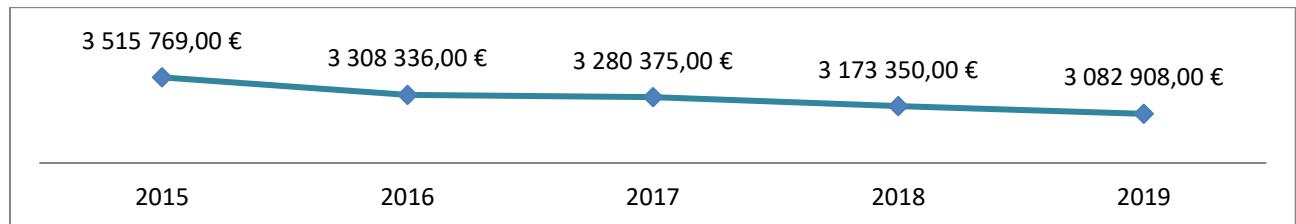
- Les produits des services (chapitre 70) correspondent à la facturation des services publics aux usagers et aux communes, au versement d'IFDM et suite à la reprise totale de la compétence « Transports scolaires » et aux encaissements du paiement des titres de transport par les familles.
- Le chapitre 73 comprend toutes les contributions directes et indirectes perçues par la Collectivité et rôles supplémentaires : CVAE, TASCOM, IFER, TEOM, Taxes des séjour, Taxe Foncière. **La taxe GEMAPI s'élève à 825 589 € en 2019.**

Evolution et répartition des taxes



- Le chapitre des dotations et subventions (chapitre 74) reprend les subventions des personnes publiques (État, Conseil Départemental, EPCI). La Dotation d'Intercommunalité représente à elle seule 2 402 855 €.

Evolution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) :



- Les produits de gestion courante (chapitre 75) sont constitués d'une part par le versement des loyers de la ZAE de la commune de Vert Le Grand et d'autre part par les régularisations de rattachement opérées en 2019.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

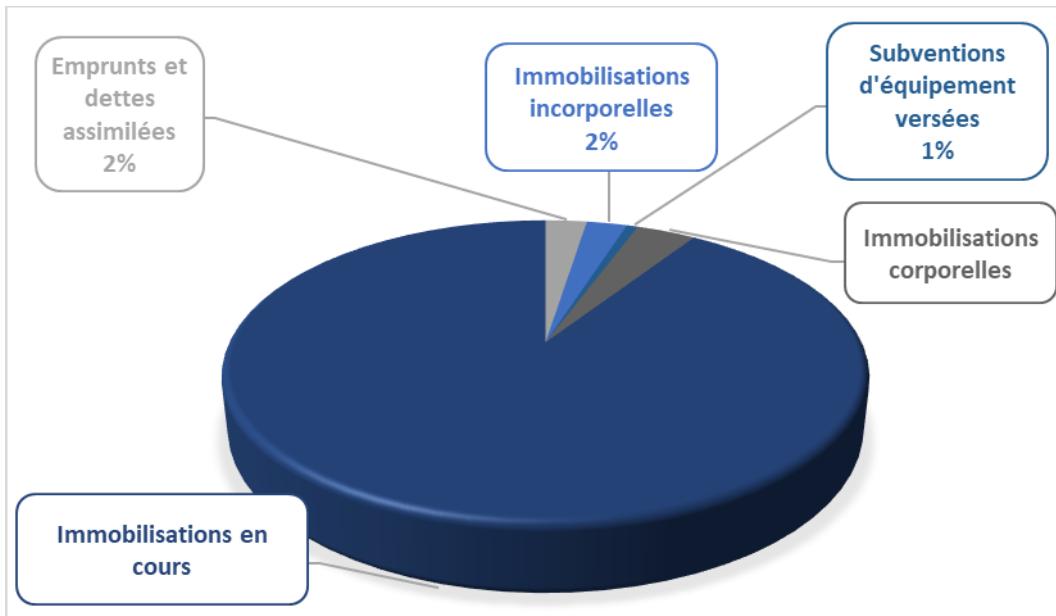
a. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement (Mandats + RAR) ont été réalisées à hauteur de 51,81 % des prévisions budgétaires pour un montant total 18 283 874,57 €. Les restes à réaliser sont des opérations en cours, engagés mais non encore réalisées ou non facturées au 31 décembre de l'exercice, et représentent pour 2019 la somme de 2 524 018,27 €.

Ces dépenses comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles.

N° Chapitre	Libellé Chapitre	CA2018	CA 2019	Restes à réaliser 2019	TOTAL BUDGET 2019	Pourcentage Réalisé CA dont RAR/Budget 2019	% réalisé 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	372 395,96 €	362 375,96 €		1 276 095,96 €	28,40%	2,30%
20	Immobilisations incorporelles	177 465,23 €	354 958,86 €	740 395,60 €	2 017 297,76 €	54,30%	2,25%
204	Subventions d'équipement versées	148 935,25 €	96 296,70 €	310 256,36 €	1 018 769,14 €	39,91%	0,61%
21	Immobilisations corporelles	667 294,53 €	523 109,32 €	1 340 598,86 €	12 068 828,53 €	15,44%	3,32%
23	Immobilisations en cours	4 638 464,82 €	13 196 879,83 €	132 767,45 €	16 398 877,46 €	81,28%	83,74%
26	Participations et créances rattachées à des participations		- €		10 000,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		6 004 596,19 €	15 759 856,30 €	2 524 018,27 €	35 291 513,95 €	51,81%	100,00%
020	Dépenses imprévues (investissement)		- €		1 275 409,47 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40,40 €	6 085,63 €		6 085,63 €		
041	Opérations patrimoniales		1 220 150,00 €		1 220 150,00 €		
TOTAL des opérations d'ordre		40,40 €	1 226 235,63 €		2 501 645,10 €		
TOTAL		6 004 636,59 €	16 986 091,93 €	2 524 018,27 €	37 793 159,05 €		

Dépenses réelles d'investissement 2019 – Répartition par chapitre en pourcentage



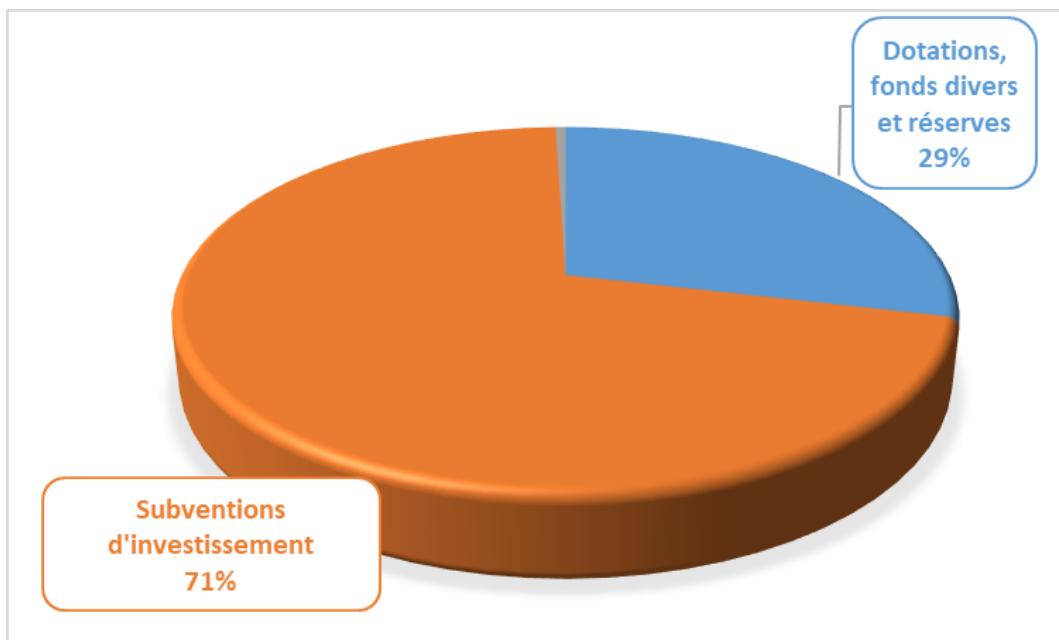
b. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement (titres + RAR) s'élèvent à 6 199 471,46 € soit 51 % des prévisions budgétaires. Les restes à réaliser sont des recettes liées à des opérations en cours, et représentent 2019 3 277 253,67 €.

Recettes d'investissement 2019 présentées par chapitre :

N° Chapitre	Libellé Chapitre	CA2018	CA 2019	Restes à réaliser 2019	TOTAL BUDGET 2019	Pourcentage Réalisé CA dont RAR/Budget 2019	% réalisé 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 511,90 €	838 086,48 €		3 065 260,77 €	27,34%	28,68%
13	Subventions d'investissement	98 521,47 €	2 069 431,31 €	3 277 253,67 €	9 043 747,84 €	59,12%	70,82%
16	Emprunts et dettes assimilées	60 267,30 €	14 700,00 €		21 015,00 €	69,95%	0,50%
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €		- €	0,00%	0,00%
TOTAL des recettes réelles d'investissement		199 300,67 €	2 922 217,79 €	3 277 253,67 €	12 130 023,61 €	51%	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €		18 100 000,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 477,07 €	302 367,27 €		317 000,00 €		
041	Opérations patrimoniales	- €	1 220 150,00 €		1 220 150,00 €		
TOTAL des opérations d'ordre		223 477,07 €	1 522 517,27 €		- €	19 637 150,00 €	
TOTAL		422 777,74 €	4 444 735,06 €	3 277 253,67 €	31 767 173,61 €		

Recettes réelles d'investissement 2019 – Répartition par chapitre en pourcentage



Les recettes d'investissement sont ainsi constituées :

 Dotations fonds divers (chapitre 10)

Ce poste correspond à la notification du versement du FCTVA et s'élève à 838 086,48 €.

 Subventions d'investissement (chapitre 13)

Subventions perçues relatives au FSIL, FISAC, FNADT, la vidéo protection, l'Aquastade, l'AIC.

Subvention de l'État et établissements nationaux : 67 542,46 €

Subvention de la Région : 1092 384,62 €

Subvention du Départements : 725 619,78 €

Dotation équipement territoires ruraux DETR : 150 000 €

 Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les recettes correspondent aux cautions versées pour les emplacements des trois aires d'accueil des gens du voyage du territoire pour un montant de 14 700 €, ainsi qu'aux cautions versées dans le cadre des baux commerciaux de la ZA de la Croix Boissée à Vert Le Grand.

 Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)

Ces recettes se sont élevées à 302 367,27 €. Ce chapitre comprend les écritures d'amortissement.

 Les restes à réaliser sont des opérations en cours, engagées, mais non encore réalisées ou non facturées au 31 décembre de l'exercice. Pour 2019, ils correspondent à 3 277 253,67 €.

II. LE BUDGET DESCHETS MENAGERS

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat 2018 reporté	Solde d'execution 2019
Fonctionnement	6 276 086,09 €	6 442 737,76 €	166 651,67 €	880 083,52 €	1 046 735,19 €
Investissement	140 381,98 €	151 844,38 €	11 462,40 €	380 654,51 €	392 116,91 €
Total	6 416 468,07 €	6 594 582,14 €	178 114,07 €	1 260 738,03 €	1 438 852,10 €

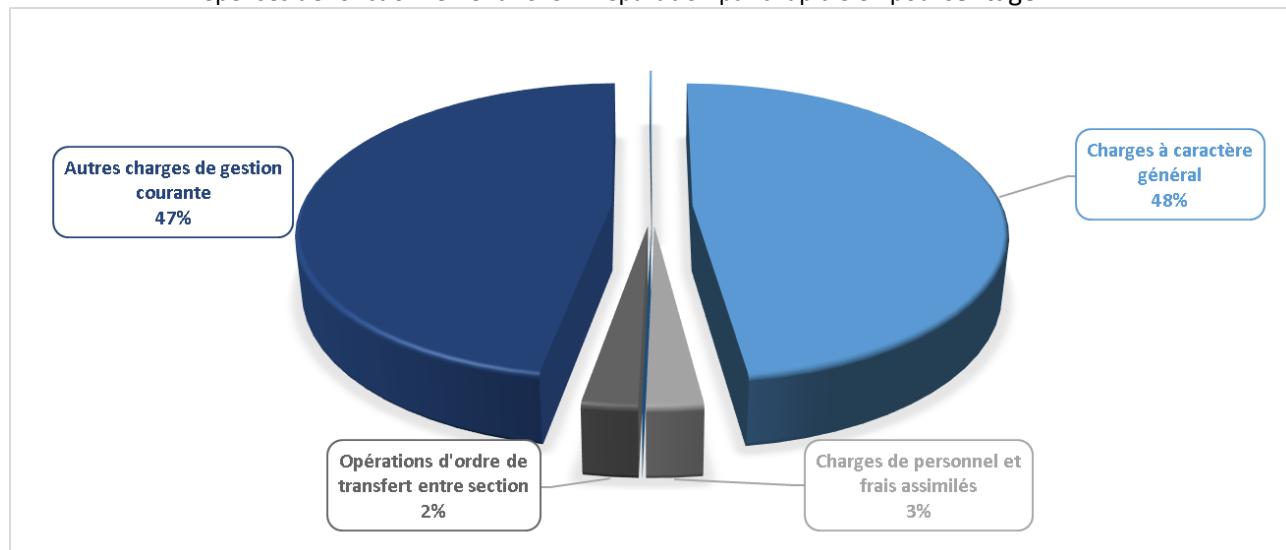
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe « Déchets Ménagers » se sont élevées à 6 276 086,09 €. (y compris les rattachements et les opérations d'ordre) et ont été réalisées à hauteur de 90,13 %.

N° Chapitre	Libellé Chapitre	CA2018	CA 2019	TOTAL BUDGET 2019	% Réalisé CA/Budget 2019
011	Charges à caractère général	3 070 575,34 €	3 007 281,13 €	3 051 660,00 €	98,55%
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 370,41 €	153 920,10 €	170 000,00 €	90,54%
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	99 779,14 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	148 537,90 €	151 844,38 €	151 844,38 €	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	2 926 064,50 €	2 954 078,10 €	3 480 000,00 €	84,89%
67	Charges exceptionnelles	8 372,21 €	8 962,38 €	10 000,00 €	89,62%
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	- €	0,00%
TOTAL		6 304 920,36 €	6 276 086,09 €	6 963 283,52 €	90,13%

Dépenses de fonctionnement 2019 – Répartition par chapitre en pourcentage.



Elles se décomposent ainsi :

- ✚ Charges de personnel (chapitre 012) : 2,45 % des dépenses de fonctionnement

En 2019, 153 920,10 € ont été mandatés, soit 90,54 % des crédits ouverts.
Les effectifs sont restés stables en 2019 en comparaison de 2018.

- ✚ Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 47,07 % des dépenses de fonctionnement

En 2019, 2 954 078,10 € ont été mandatés, soit 84,89 % des crédits ouverts. Ces charges de fonctionnement comprennent la participation au SIREDOM.

- ✚ Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,14 % des dépenses de fonctionnement

Ces charges de fonctionnement comprennent les annulations de titres des années antérieures (compte 673).

En 2019, 8 962,38 € ont été mandatés, soit 89,62 % des crédits ouverts.

- ✚ Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042 – opération d'ordre) : 2,42 % des dépenses de fonctionnement

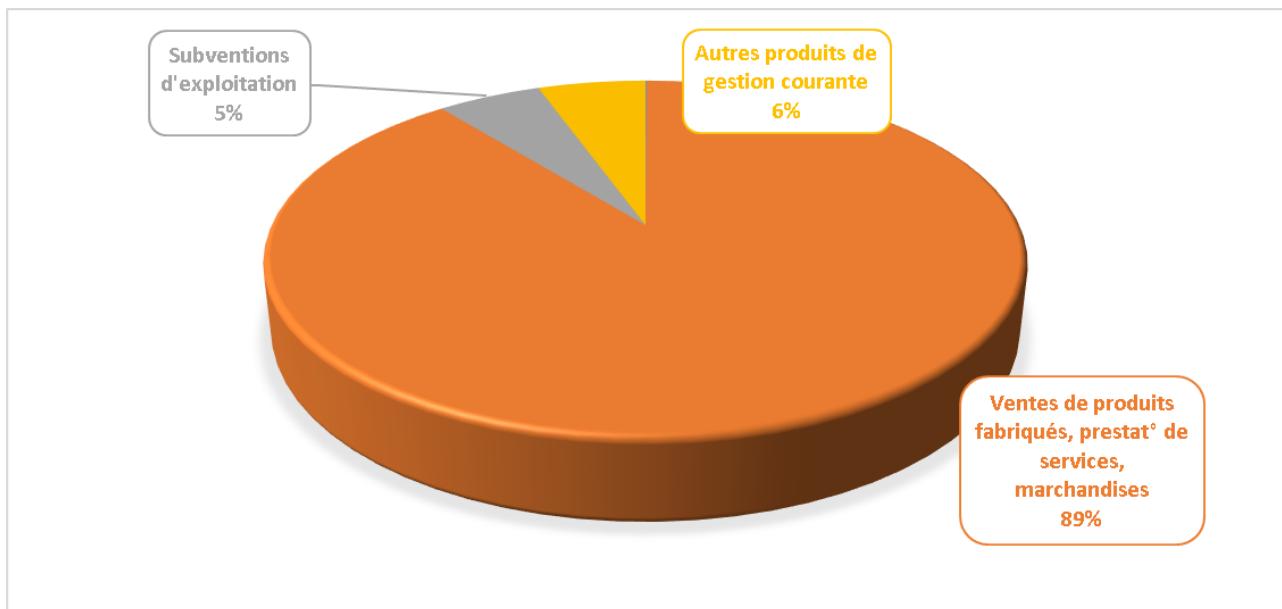
Ces dépenses se sont élevées à 151 844,38 €. Ce chapitre comprend les écritures d'amortissement.

b. Les recettes

En 2019, les recettes de fonctionnement du budget annexe se sont élevées 6 442 737,76 €.

Recettes de fonctionnement 2019 – Répartition par chapitre en pourcentage.

N° Chapitre	Libellé Chapitre	CA2018	CA 2019	TOTAL BUDGET 2019	% Réalisé CA/Budget 2019
013	Atténuations de charges	3 379,50 €	3 388,50 €	- €	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	5 790 316,54 €	5 744 453,35 €	5 746 200,00 €	99,97%
74	Subventions d'exploitation	393 451,36 €	341 483,90 €	330 000,00 €	103,48%
75	Autres produits de gestion courante	37 243,17 €	353 263,05 €	2 000,00 €	17663,15%
77	Produits exceptionnels	119 576,18 €	148,96 €	5 000,00 €	2,98%
78	Reprises sur amortissements	- €	- €	- €	-
TOTAL		6 343 966,75 €	6 442 737,76 €	6 083 200,00 €	17869,58%



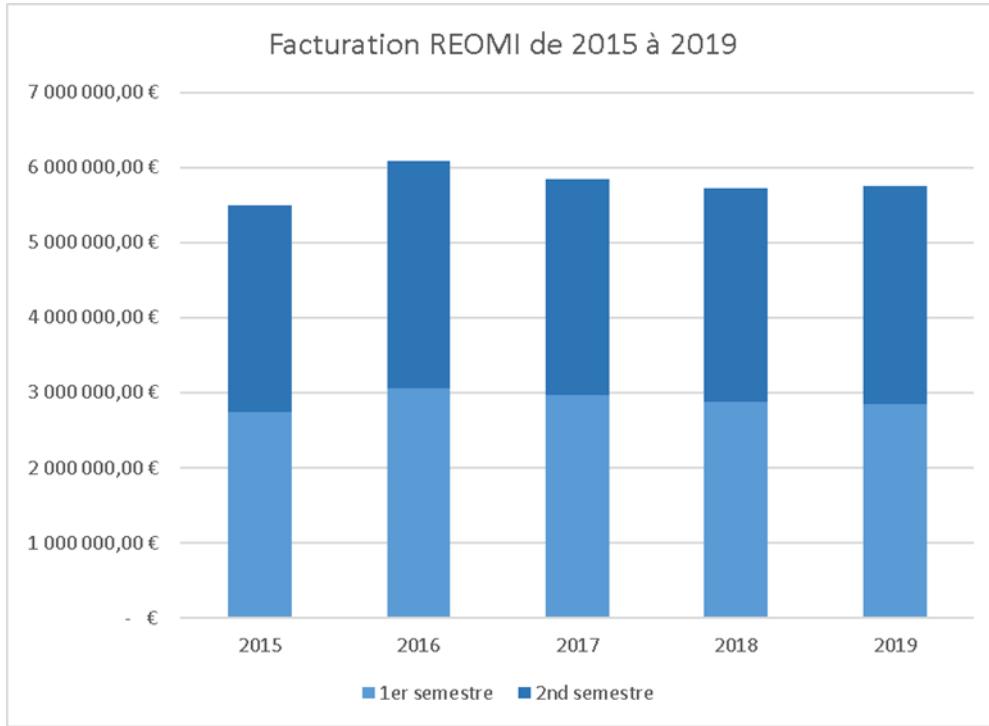
Elles se décomposent ainsi :

- Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises (chapitre 70) : 89,16 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2019, 5 744 453,35 € ont été perçus, soit 99,97 % des crédits ouverts.

Ces recettes réelles de fonctionnement sont composées comme suit :

- REOMI : 5 697 675,87 €
- Locations de bennes : 27 254,87 €
- Remboursement des frais d'affranchissement par la DGFIP : 19 522,61 €



 Autres produits de gestion courante (chapitre 74) : 5,30 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2019, 341 483,90 € ont été perçus. Les subventions sont réparties de la façon suivante :

- Subvention éco folio soutien à la communication : 41 483,90 €
- Subvention éco emballage : 300 000 €

 Produits exceptionnels (chapitre 77) :

En 2019, 148,96 € ont été perçus pour recettes exceptionnelles, exemple les encaissements de recettes admis en non valeurs.

 Autres produits de gestion (chapitre 75) : 5,48 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2019, 353 263,05 € ont été enregistrés, pour motif principal des écritures de régularisations de rattachements des exercices antérieurs.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

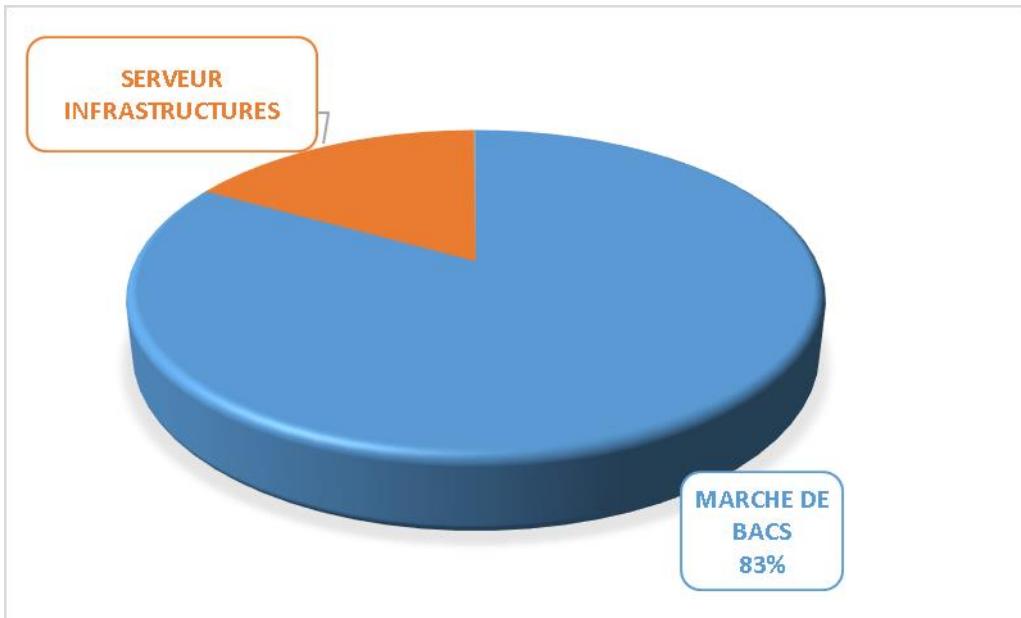
a. Les dépenses

Les dépenses d'investissements se sont élevées à 140 381,98 €.

N° Chapitre	Libellé Chapitre	CA2018	CA 2019	TOTAL BUDGET 2019	% Réalisé CA/Budget 2019
21	Immobilisations corporelles	91 522,43 €	140 381,98 €	546 898,89 €	25,67%
	TOTAL	91 522,43 €	140 381,98 €	546 898,89 €	25,67%

Elles se décomposent ainsi :

-  Marché de bacs : 116 720,74 €
-  Mobilier de bureau : 216 €
-  Serveur infrastructures : 23 445,24 €



b. Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 151 844,38 €.

N° Chapitre	Libellé Chapitre	CA2018	CA 2019	TOTAL BUDGET 2019
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	148 537,90 €	151 844,38 €	151 844,38 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 919,30 €	- €	14 400,00 €
13	Subventions d'investissement		- €	- €
TOTAL		165 457,20 €	151 844,38 €	166 244,38 €

Ce chapitre comprend les écritures d'amortissement.

11.2 Les ressources humaines

Au 31 décembre 2019, la CCVE comptaient 84 agents dont 38 à temps non complet (principalement par des enseignants artistiques et des aides à domicile).

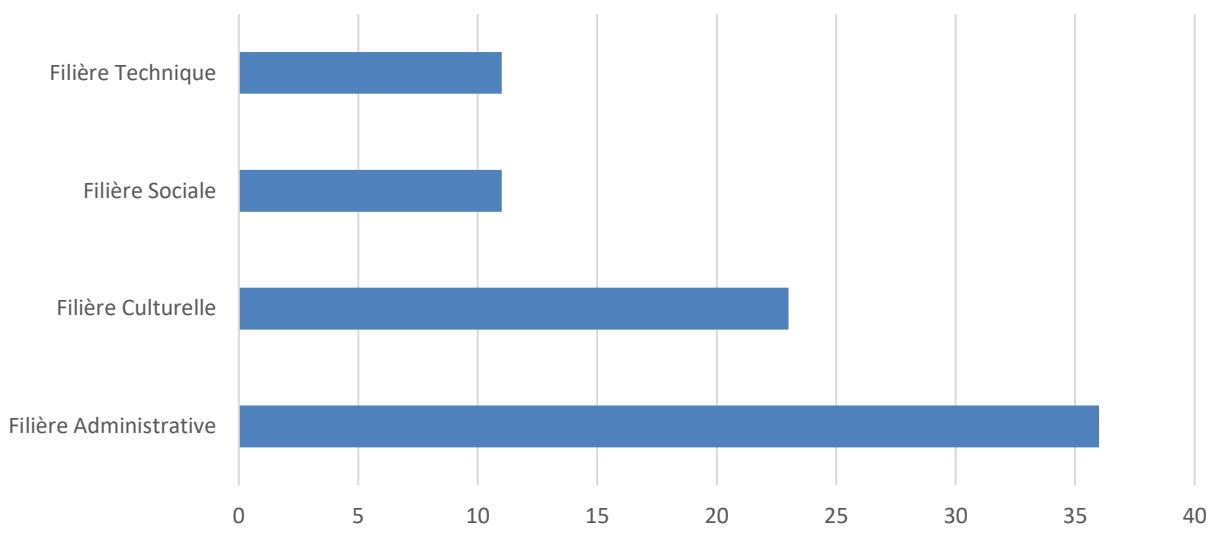
Le montant global des frais de personnel s'établit à 2 849 580,25 €.

L'administration en chiffres

Au 31 décembre 2019, la CCVE est composée de 84 agents (54 titulaires et 30 non titulaires).

- 42,85 % du personnel sont issus de la filière administrative
- 27,38 % du personnel sont issus de la filière culturelle
- 13,09 % du personnel sont issus de la filière sociale
- 13,09 % du personnel sont issus de la filière technique

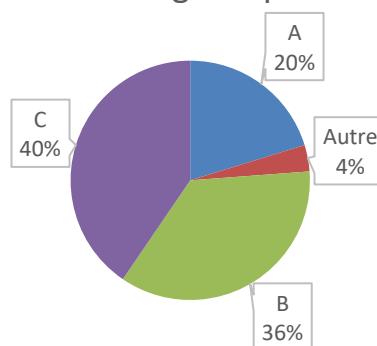
Répartition des agents par filières



La répartition par catégorie :

- Cat. A : 20 %,
- Cat. B : 36 %
- Cat. C : 40 %
- Autres : 4 %

Répartition des agents par Catégorie



La répartition par sexe : 64,28 % de femmes et 35,71 % d'hommes.

- ✓ 1070 bulletins de paie édités,
- ✓ 314 arrêtés rédigés,

Les faits marquants

- ✓ Modification des représentants du personnel par tirage au sort (faute de liste déposée par un ou plusieurs syndicats) siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2018
- ✓ Mise en place, en partenariat avec la médecine professionnelle, d'informations de sensibilisation de travail sur écran ainsi que la possibilité d'utiliser du matériel ergonomique pour réduire les troubles musculo-squelettiques,
- ✓ Signature d'une convention avec le CIG pour la réalisation du Document unique des risques professionnels,
- ✓ Mise en place de formations incendies / évacuations des bâtiments,
- ✓ Poursuite du déploiement du PPCR,

- ✓ Mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des administrateurs,
- ✓ Mise en place de l'indemnité d'itinérance,
- ✓ Création d'un service commun des systèmes d'information,
- ✓ Mise en place d'un plan de formation sur 2 ans,

La formation

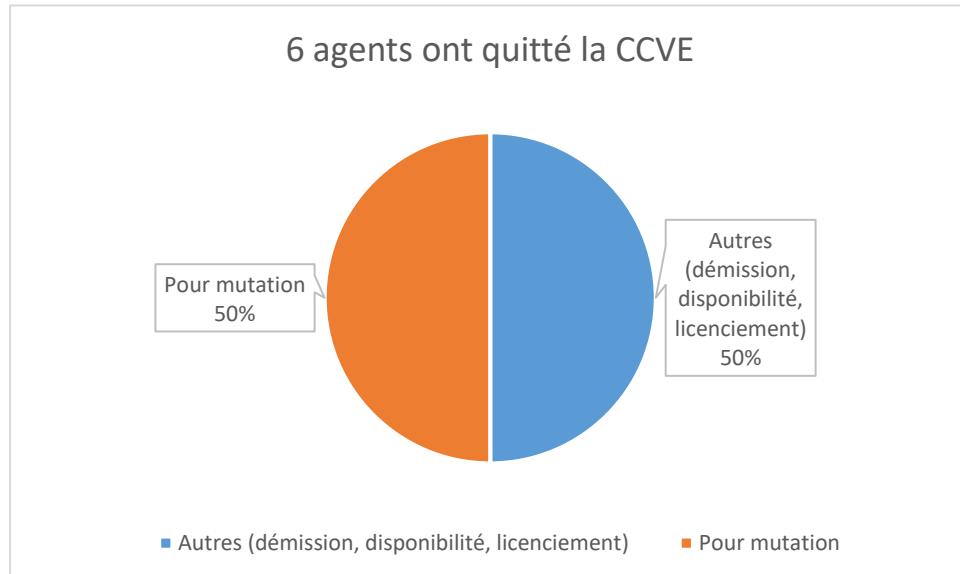
Le plan de formation élaboré en 2019 pour la période 2019-2020 est axé à la fois sur le développement et l'adaptation des compétences des agents de la collectivité, mais également sur leur accompagnement en matière d'évolution professionnelle dans le cadre des préparations aux concours et examens professionnels. Dans ce contexte, la collectivité a souhaité mettre en place depuis 3 ans des formations de préparation personnalisées pour les collaborateurs souhaitant évoluer, en faisant appel à un cabinet conseil spécialisé proposant des sessions « sur-mesure ».

Au total :

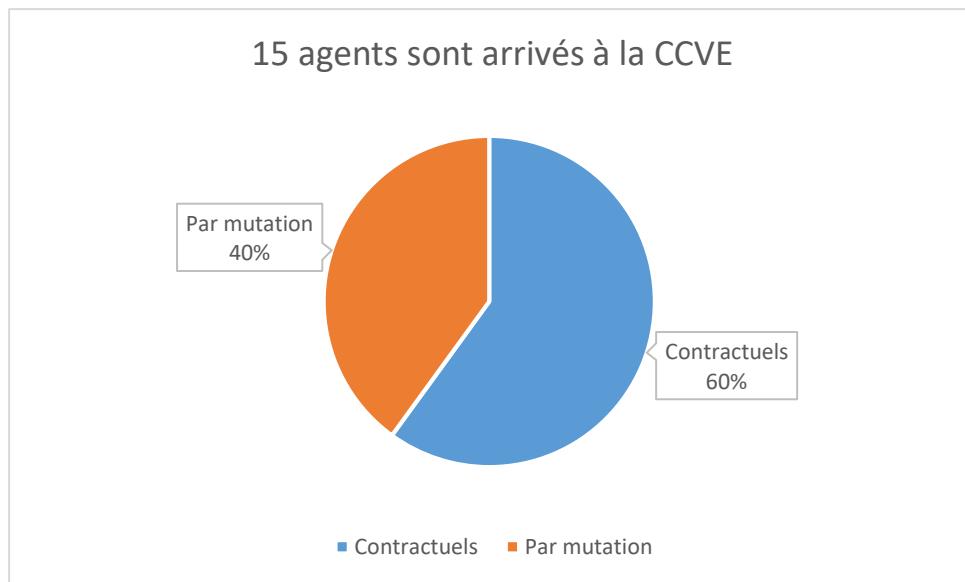
- 186 jours de formation suivis par l'ensemble des agents répartis notamment sur les thématiques suivantes : formation d'intégration, management, sécurité, préparation aux concours, journées d'information, expertise métier (finances, commande publique, technique, action sociale...),
- Dont 8 préparations pour les concours d'Administrateur (1), d'Attaché (2) et de rédacteur (5) avec un taux de réussite de 75 % (6 lauréats),
- Des dépenses s'élevant à 26 900 € hors cotisation CNFPT.

Mouvements de personnel :

- Stable pour les départs : 6 en 2019 (pour 4 en 2018)



- En hausse pour les recrutements : 15 en 2019 (pour 10 en 2018) – 4 créations de poste et 9 remplacements

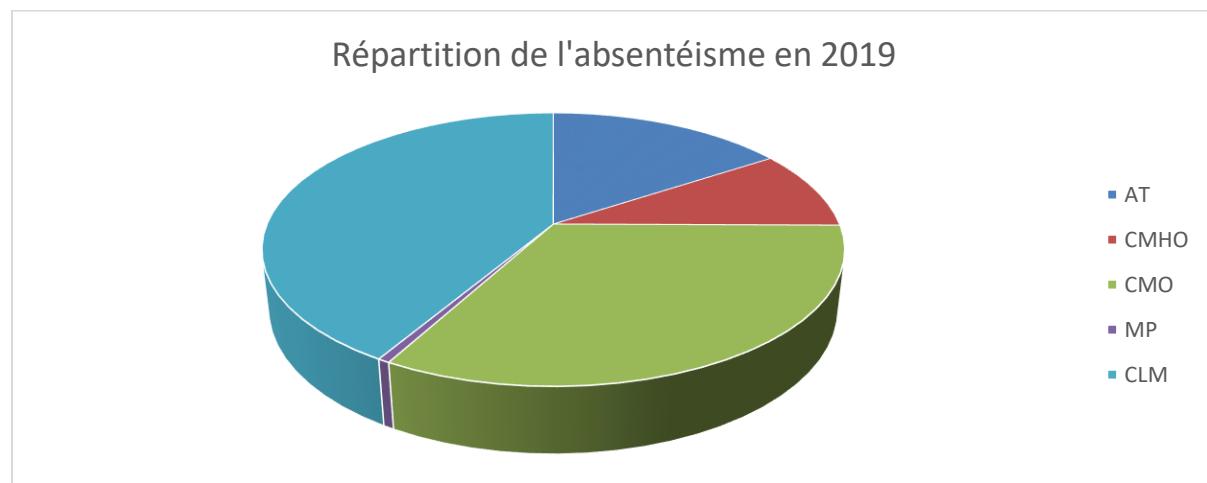


Absentéisme

Sur l'année 2019, 24 agents contre 31 agents en 2018, tous statuts confondus sont concernés par l'absence pour maladie, soit 28,57 % de l'effectif total (environ 10 % de moins que l'année précédente).

Ces absences représentent un total de 1769 jours, soit trois agents absents sur l'année complète.

L'analyse montre une réduction du nombre d'agents impactés par les absences maladie, mais une évolution conséquente du nombre de jours d'absence par agents.



Action sociale

Sur l'année 2019, la participation de la collectivité se répartie comme suit :

- 38 754 € uros de participation pour 8 612 tickets restaurants distribués,
- 6 060,84 € uros de participation à la mutuelle, soit 28 agents concernés,
- 1 239 € uros de participation au maintien de salaire, soit 12 agents concernés,
- 14 759,00 € uros de cotisations au CNAS pour un total de 15 260 € uros de prestations versées directement et 4 125 € uros d'avantages. (hors consultations juridique, achat de véhicules, écoute sociale). Le pourcentage d'utilisateurs reste stable par rapport à 2018, à savoir 68 % des agents de la CCVE.

Dialogue social

Au cours de l'année 2019, trois réunions du Comité Technique (CT) et du Comité Technique d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), ont eu lieu.

Lors des élections qui se sont déroulées le 6 décembre 2018, les six sièges n'ont pu être pourvus faute de candidats. Un tirage au sort a eu lieu le 20 décembre 2018, afin de pouvoir constituer une liste de trois représentants du personnel titulaires et trois suppléants.

Suite au mouvement du personnel au sein de la collectivité, un tirage au sort puis une désignation ont également eu lieu durant l'année 2019 afin de pourvoir les postes vacants.

Cohésion d'équipe et efficience collective

Suite à l'accompagnement des personnels en matière d'efficience collective et de cohésion d'équipe, qui a été mis en place au cours du 2^e semestre 2017, des groupes de travail se sont formés.

Le premier groupe de travail « création d'une gazette interne » est un groupe se réunissant régulièrement et qui a produit un numéro du journal interne « CoActive » en 2019. La composition de ce groupe de travail évolue à chaque nouvelle parution.

Trois autres groupes de travail ont également été constitués et sont composés d'agents volontaires :

- ✓ Les outils et espaces d'échanges au travail, moments de convivialité, les modalités d'accueil des nouveaux arrivants,
- ✓ L'optimisation des circuits de validation (outils, méthodes,...) ; Le recueil des procédures communes, tout autre acte intéressant le fonctionnement interne de l'établissement,
- ✓ La connaissance du travail de chaque agent, de chaque service, la formation interne dispensée par les agents de l'établissement eux-mêmes,

11.3 Promotion de l'égalité Femmes - Hommes

Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, la Communauté de communes du Val d'Essonne a réalisé et publié, pour l'année 2019, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Composé d'un volet relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité et d'un volet territorial, ce document recense les inégalités existantes, les politiques publiques menées ainsi que les orientations définies pour y remédier.

En interne, le diagnostic a porté sur les items suivants : les effectifs, les filières, les catégories d'emploi, l'âge, le temps de travail, les mouvements de personnels, la féminisation des métiers, les congés, l'avancement de grade, la rémunération, la santé au travail et la formation. S'il est notamment apparu que les femmes étaient surreprésentées parmi les agents de la catégorie C, il est aussi à souligner un taux de féminisation important des postes de direction. Un bilan des actions menées en 2019 a été également été mené et différentes perspectives tracées comme l'élargissement de la collecte des données genrées.

Du point de vue des politiques publiques, le diagnostic a porté sur la population par genre et par tranche d'âge, sur le taux d'activité et le taux de chômage, le statut et les conditions d'emploi, le taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité, la répartition du temps partiel, le niveau de diplôme et la rémunération. Si le territoire de la CCVE compte quasiment autant de femmes que d'hommes, l'écart se creuse avec les classes d'âge.

En effet, les femmes sont de plus en plus représentées au sein des grandes tranches d'âge au fur et à mesure que ce dernier avance. Aussi, contrairement à ce qui peut être constaté au niveau départemental et régional, le taux d'activité des femmes est proche de celui des hommes (77,4 % contre 79,6 %). On constate également, malgré un niveau de diplôme plus élevé, que les femmes occupent moins de postes à responsabilité que les hommes.

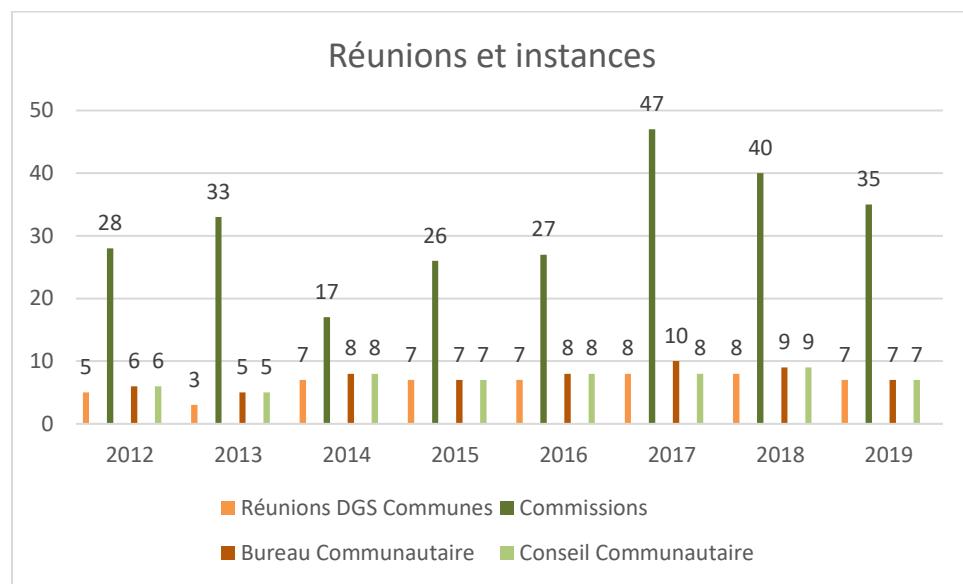
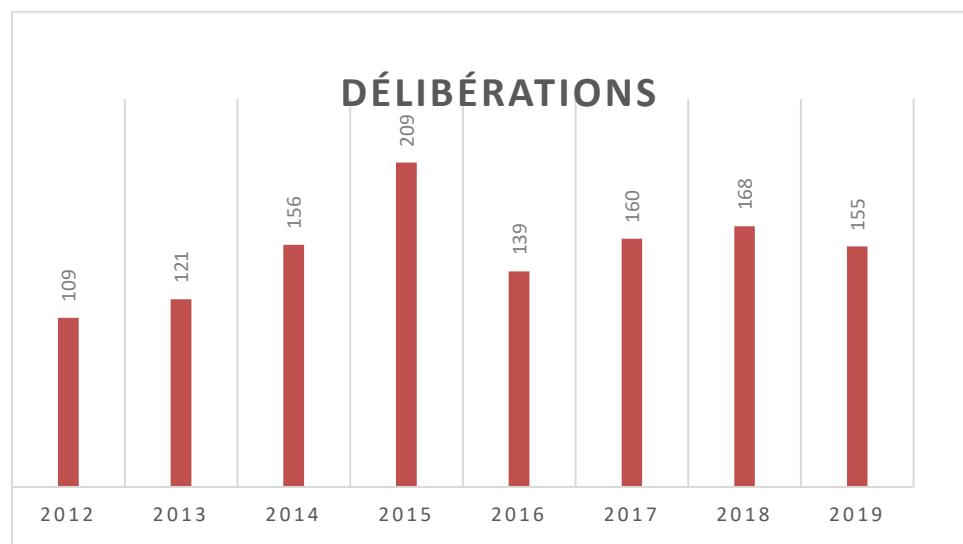
L'ensemble des actions menées par la Communauté de communes pour résorber les inégalités ont été recensées et des orientations fixées. Parmi ces dernières, peut-être notamment citée, l'adhésion au Centre Hubertine Auclert, Centre Francilien pour l'égalité femmes-hommes.

Ce travail permettra, en 2020, la réalisation d'un plan d'action pluriannuel consacré à l'égalité femmes-hommes.
Lien de téléchargement du rapport :

https://api.valessonne.fr/public/files/V6TRly6y3daKcnu/Rapport%20%C3%A9galit%C3%A9femmes%20hommes_VF.pdf

11.4 L'activité administrative

Les tableaux ci-après permettent de mesurer l'évolution de l'activité administrative depuis 2012.



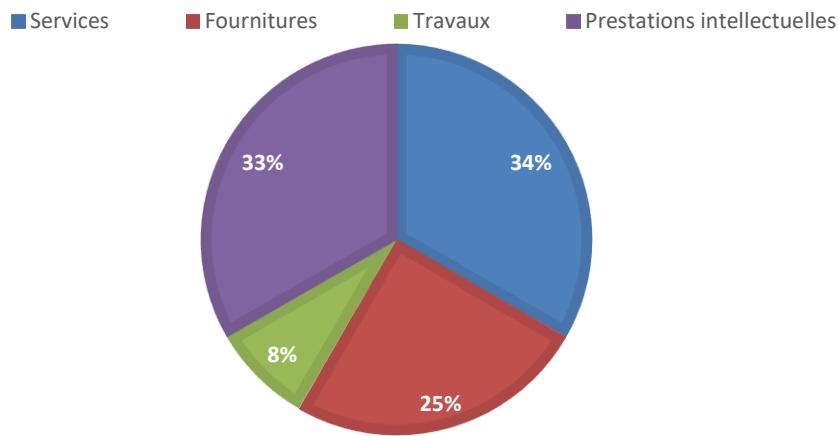
Dans le cadre de la sécurisation des actes de la collectivité, le service administration générale a élaboré 100 décisions et 13 arrêtés.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, 1 contentieux était en cours et un nouveau contentieux a été déclaré.

11.5 L'activité du service commande publique

Suite à un appel d'offres et 11 procédures adaptées, la présentation et la répartition des achats de la CCVE sont les suivantes :

TYPES D'ACHATS EFFECTUÉS EN 2019



Pour les marchés publics de services :

- Mise en œuvre et l'exploitation d'un service d'un Transport à la Demande ;
- Entretien des espaces verts de la CCVE ;
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCVE ;
- Levés topographiques.

Pour les marchés publics de fournitures :

- Accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat de mobilier de bureau ;
- Fourniture d'un défibrillateur, maintenance et formation à leur utilisation ;
- Fourniture de sacs en papier biodégradable pour la collecte des déchets végétaux.

Pour les marchés publics de prestations intellectuelles :

- Maîtrise d'œuvre pour la création d'une gare routière et d'un parc de stationnement pour la gare RER de La Ferté-Alais ;
- Elaboration du schéma de cohérence territoriale de la CCVE ;
- Mission d'études et de conseil en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'audit des équipements de vidéoprotection relevant de la CCVE et de la mise en place d'une stratégie de travaux / maintenance.

Pour les marchés publics de travaux :

- Travaux d'aménagement des points d'arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.

Les informations notables au cours de l'année 2019 dans le cadre de l'exercice du service commande publique sont les suivantes :

- **9 avenants ont été rédigés.**
- **36 offres ont été reçues et analysées.**
- **La négociation financière** dans les cadre des marchés à procédure adaptée a permis **d'économiser 22 294,80 € sur les prix initiaux** proposés par les opérateurs économiques.
- **Un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase intercommunal situé sur la ZAC de Montvrain 2 a été lancé.** Pour ce faire, un avis de concours a été publié le 15 octobre 2019 et 74 candidatures ont été reçues et analysées puis jugées par les membres d'un jury spécialement constitué

qui a retenu 3 candidats le 19 décembre 2019. Ceux-ci doivent déposer une offre avant le 14 février 2020. Un marché négocié de maîtrise d'œuvre sera passé avec le lauréat de ce concours, après une phase d'examen des offres, effectuée par ce même jury.

- Dans le cadre du **service commun** marchés publics, la CCVE a accompagné administrativement **deux procédures pour la commune de d'Huison-Longueville** pour un marché public relatif à l'enfouissement des réseaux et un marché public de travaux de restauration partielle de l'Eglise Saint-Pierre et **une procédure pour la commune de Cerny** pour un marché public de fourniture d'électricité.

11.6 L'activité du service de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information

- Depuis quelques années, les solutions numériques dans les collectivités se développent considérablement, que ce soit par la dématérialisation de certains flux (comptables, paies, marchés publics, etc...) ou par des actions menées à destination des administrés (formation).
- **Partant de ce constat, en Mars 2019, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a recruté un directeur des systèmes d'information afin de renforcer les compétences techniques en interne et proposer des évolutions techniques et organisationnelles.** Ses principales missions sont :

L'audit des infrastructures techniques de la collectivité et proposer un schéma directeur de réinvestissement pour les prochaines années.

Les grands projets techniques de 2019 ont été les suivants :

- La refonte de l'infrastructure système en virtualisant et en mutualisant les serveurs permettant ainsi :
 - Réduction des émissions de CO2 (économie d'énergie)
 - Augmentation des performances
 - Simplification de la gestion
- La mise en place de la fibre optique au sein du siège permettant d'utiliser des solutions « Cloud » et de permettre le télétravail en très haut débit.
- La sécurisation de l'accès Internet et de la messagerie email en implémentant de nouveaux équipements.



La collaboration entre la CCVE et le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques (**SDUSN**) s'est engagée. Ce schéma aura pour but de permettre aux collectivités de développer dans le cadre d'un catalogue, des projets numériques par le biais d'un socle d'ingénierie proposé par le Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique.

Dans le cadre de cette collaboration, la Communauté de Communes du Val **d'Essonne va élaborer un Plan Numérique Intercommunal**. Celui-ci aura pour but d'exposer et planifier les actions numériques envisagées en direction des habitants et de son administration.

La mise en place d'un service commun permet aux communes de se doter de ressources mutualisées et de proposer différents services en matière d'information et de téléphonie. Elle est le fruit d'une construction progressive et partagée avec l'ensemble des communes. **La convention et les offres de cette nouvelle direction mutualisée ont été présentées au bureau communautaires du 5 novembre 2019 et votées au conseil communautaire du 12 novembre 2019 (délibération D111-2019).**

Les objectifs sont les suivants :

- La réalisation d'économies d'échelle avec la mise en place d'achats groupés
- L'efficacité et la qualité du service rendu
- L'optimisation des moyens humains et matériels
- L'harmonisation des solutions, notamment, en vue de projets territoriaux liés à l'aménagement numérique
- La réalisation d'une veille pour être en capacité de se projeter et de répondre en matière d'évolution des administrations

Pour cela, un catalogue de 3 offres de services est proposé aux communes :

- Offre 1 : Achats groupés de matériels et solutions
- Offre 2 : Achats groupés de matériels et solutions + conseils et assistances (8h/mois)
- Offre 3 : Achats + DSi « tout intégré » avec notamment audit des systèmes d'information des communes préalables à la proposition de solutions optimisées en matière de coûts et de performance, mise à disposition d'un technicien,

Le service commun fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2020.

➤ Le système d'information en quelques chiffres :

Nombre de :	2018	2019
Postes informatiques et tablettes	76	93
Serveurs informatiques	12	7
Interventions	NC	197 sur 9 mois
Agents	1	2
Comptes email	81	105
Sites en gestion	3	4
Applications métiers	11	11
Lignes téléphonies fixes et mobiles	36/15	49/32
Système d'impression	14	18

➤ Depuis le 25 mai 2018, le nouveau Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles est en application. Afin d'être en conformité avec cette nouvelle loi, la CCVE a lancé un audit ayant pour objectif :

- L'analyse des traitements des données à caractère personnel (DCP) et validation de leur conformité
- Le bilan de la gestion de la sécurité des DCP de la collectivité et les préconisations d'amélioration

11.7 Rétrospective des faits marquants de 2019

MOIS	SECTEUR	EVENEMENTS
MARS		
Janvier	CULTURE	Hivernales (actions scolaires) 15/01 au 17/03
Janvier	CONSERVATOIRE	Spectacle musical et chorégraphique de la Nouvelle année - espace D. Salvi Ballancourt-sur-Essonne
Janvier	COMMUNICATION	Carte de vœux 2019
Janvier	COMMUNICATION	Vœux de la CCVE
Janvier	COMMUNICATION	Parution de l'Annuaire des Entreprises et Commerces 2019-2020
Janvier	COMMUNICATION	Parution du journal Val d'Essonne Infos n° 44
Janvier	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Nouvelle édition de l'annuaire des entreprises
AVRIL		
Février	MSAP	Participation partenariale au projet VACAF
Février	COMMUNICATION	Parution du programme du Printemps des Contes 2019
Mars	CONSERVATOIRE	Soirées musiques actuelles Vert-le-Grand
Mars	MSAP	Objectif Jobs Jeunes
Mars	CULTURE	Printemps des contes 07/03 au 07/04
Avril	CONSERVATOIRE	Week-end musical à Baulne – Rencontres formation musicale, musique de chambre et ensemble vocal
Avril	FINANCES	Adoption des budgets primitifs 2019 de la CCVE
Avril	FINANCES	Approbation des comptes administratifs 2018 de la CCVE
Avril	COMMUNICATION	Réimpression du Guide du Tourisme en Val d'Essonne
Avril	TRANSPORT et DEPLACEMENT	Lancement de la maîtrise d'œuvre pour les études d'aménagement d'un parc de stationnement et d'une gare routière au niveau de la gare de La Ferté-Alais
Avril	TOURISME	Participation au Salon Tourism'Essonne, sous la Halle d'Arpajon (les 13 et 14 Avril)
Avril	TOURISME	Rando Printemps, vert le petit (28 Avril)
MAI		
Mai	COMMUNICATION	Parution du journal Val d'Essonne Infos n° 45
Mai	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Inauguration de la zone commerciale de Fontenay le Vicomte 23/05
Mai	TOURISME	Sortie Canoë (26 mai)
Mai	SPORT	Initiation scolaire de golf – session n° 1 : 9/05
Mai	SPORT	Tournoi de pétanque le 25/05 à Vert le Grand
Mai	SPORT	Challenge des entreprises de la ronde des étangs le 19/05 à Vert le Petit
Mai	CONSERVATOIRE	Concert ensembles vents – La Ferté-Alais
Mai	TRANSPORT	Tarifs des abonnements des circuits spéciaux scolaires 2019/2020 et participation financière de la CCVE pour le transport scolaire.
Mai	TRANSPORT	Adhésion à l'Association de défense des usagers, et des Maires et des élus en colère (ADUMEC) de la ligne RER D Sud – Branche Malesherbes
Juin	MSAP	Conférence Atout Santé : bien dormir

Juin	MSAP	Début des formations informatiques animées par La poste /La MSAP
Juin	CONSERVATOIRE	Spectacle de fin d'année Pratiques collectives - Espace D. Salvi à Ballancourt-sur-Essonne
Juin	CONSERVATOIRE	Spectacle de fin d'année Danse - Espace D. Salvi à Ballancourt-sur-Essonne
Juin	CONSERVATOIRE	Spectacle de fin d'année Théâtre – Fontenay-le-Vicomte
Juin	CONSERVATOIRE	Fête de la musique – La Ferté-Alais
Juin	CONSERVATOIRE	Semaine Portes Ouvertes - Conservatoire
Juin	COMMUNICATION	Inauguration du site de la Sablière du Tertre à La Ferté-Alais
Juin	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	La Fête des Entreprises 06/06
Juin	TOURISME	Meeting aérien, Le temps des Hélices (8 et 9 Juin)
Juin	TOURISME	Rando été + visite de l'Eglise de Champceuil+ concert d'orgue (23 juin)
Juin	TOURISME	Sortie Canoë (16 Juin)
Juillet	MSAP	Présentation de la MSAP aux agents d'accueil + CCAS des 21 communes. Réunions organisées dans chaque commune
Juillet	COMMUNICATION	Inauguration des pistes cyclables sur les communes de Lardy et Saint-Vrain.
Juillet	TRANSPORT	Début des travaux de mises aux normes PMR des 57 points d'arrêt sur 14 communes de la CCVE.
Juillet	AMENAGEMENT	Désignation d'un groupement de bureaux d'études pour élaboration du SCOT du Val d'Essonne puis lancement du diagnostic (juillet-décembre 2019)
Juillet	TRANSPORT et DEPLACEMENT	Début des travaux de mise aux normes PMR des arrêts de bus
Juillet	TOURISME	Sortie Canoë (21 Juillet)
Septembre	COMMUNICATION	Parution du journal Val d'Essonne Infos n° 46
Septembre	COMMUNICATION	Mise en ligne de la refonte des sites internet de la CCVE en un site unique : www.valessonne.fr
Septembre	COMMUNICATION	Création d'un compte CCVE sur le réseau LinkedIn
Septembre	COMMUNICATION	Inauguration des pistes cyclables reliant les communes de Ballancourt et Fontenay-le-Victomte
Septembre	TRANSPORT	Mise en service des lignes 284 005, 324 et 325 pour la desserte du lycée général Alexandre Denis
Septembre	DECHETS	Lancement des études pour le renouvellement du marché de collecte
Septembre	TOURISME	Rand'Automne à Saint-Vrain (29 sept)
Septembre	CULTURE	Journées du patrimoine (21 et 22/09)
Septembre	SPORT	Initiation scolaire de golf – session n° 2 : 10 et 12/09
Octobre	CULTURE	Fête de la science 01 au 07/10
Octobre	SPORT	Octobre rose (13/10)
Octobre	MSAP	Conférence Atout Santé : gestion du stress
Octobre	MSAP	Portes ouvertes MSAP sur 3 jours
Octobre	SPORT	Job dating Aquastade
Octobre	URBANISME	Journée d'actualités à l'attention des communes (10/10)

Octobre	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Arrêté préfectoral relatif à la composition du conseil communautaire de la CCVE à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, avec un total de 55 élus contre 54 pour le mandat 2014-2020
Octobre	MARCHÉS PUBLICS	Un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase intercommunal situé sur la ZAC de Montvrain 2 a été lancé
Octobre	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Les Chefs d'entreprises se mettent en scène
Octobre	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Speed business meeting ALED91
Novembre	MSAP	Conférence Atout Santé : la mémoire
Novembre	CONSERVATOIRE	40 ^e Salon Art –Expo - Ballancourt-sur-Essonne : prestation chorégraphique et musicale
Novembre	FINANCES	Création du budget annexe Montvrain II
Novembre	COMMUNICATION	Parution du Entre Nous n° 22 Spécial Très Haut Débit
Novembre	COMMUNICATION	Parution du Rapport d'Activités 2018 maquetté
Novembre	TRANSPORT	Mise en service de la ligne 221 pour la desserte du lycée général Alexandre Denis
Novembre	DMSI	Création du service commun « Direction Mutualisée de systèmes d'information
Novembre	AMENAGEMENT – VOIRIE - INFRASTRUCTURES	Commercialisation des premières prises dans le cadre du déploiement de la fibre optique
Décembre	MSAP	Aménagement de l'Espace multimédia
Décembre	MSAP	Dossier de candidature pour la labellisation France Services
Décembre	MSAP	Information collective Pole Emploi/ML3V
Décembre	TRANSPORT	Rapport annuel d'activité 2018 du Transport à la Demande (TAD).
Décembre	AMENAGEMENT	Acquisition site des Casernes - BA 217
Décembre	AMENAGEMENT – VOIRIE - INFRASTRUCTURES	Lancement du jury de concours pour l'aménagement du Gymnase intercommunal de Mennecy (19/12)
Décembre	AMENAGEMENT – VOIRIE - INFRASTRUCTURES	Réception de l'Aquastade (23/12)
Décembre	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	27 édition des 91 d'Or

Annexe n° 1 au rapport d'activité 2019 de la CCVE

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

ARTICLE 1^{er} : DENOMINATION

Il est formé entre les communes d'Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, d'Huison-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit, une communauté de communes qui prend la dénomination de :

« Communauté de Communes du Val d'Essonne ».

ARTICLE 2 : SIEGE

Le siège de la CCVE se situe rue Blanchard (Parvis des Communautés – BP 29) à Ballancourt-sur-Essonne (91 610).

ARTICLE 3 : COMPÉTENCES

Les compétences exercées par la Communauté de Communes en lieu et place des communes membres sont les suivantes :

I - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

I-1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.

I-2 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Toute action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

I-3 AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

I-4 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DES DECHETS ASSIMILES

I-5 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (en référence au I de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement) :

1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

- 2°) L'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
3°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
4°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

II - COMPÉTENCES OPTIONNELLES

II-1 CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

II-2 CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DÉFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFÉRENTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27-2 DE LA LOI N° 200-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS.

II-3 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

II-4 EAU

II-5 ASSAINISSEMENT

III - COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

III-1 ACTION EN FAVEUR DE LA SECURITE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Installation, gestion et maintenance de matériel de vidéo-protection à l'entrée des communes membres et des zones d'activités économiques communautaires.

III-2 AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU NUMERIQUE

III-3 ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

II-4 EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

III-5 DEVELOPPEMENT DURABLE

Etudes, schémas et actions visant au développement durable du territoire (bilan gaz à effet de serre, PCAET et Agenda 21).

III-6 CHEMINS DE RANDONNÉES

Mise en place d'un plan et valorisation des chemins de randonnées.

ARTICLE 4 : AUTRES MODES DE COOPÉRATION

IV-1 CONVENTIONS PASSÉES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Conformément au CGCT, la communauté de communes peut conclure des conventions dans le cadre soit des régimes de mutualisation (notamment des articles L. 5211-4-1 et suivants du CGCT), soit de l'article L. 5214 -16-1 du CGCT.

La communauté peut attribuer des fonds de concours ou en recevoir dans les conditions fixées par le CGCT.

Pour les conventions de mandat, conformément à la loi sur la maîtrise d'ouvrage, la Communauté de communes pourra réaliser en son nom ou pour le compte des communes des missions d'ouvrage public relatives à une opération relevant et restant de la compétence de la commune.

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, la Communauté de communes peut coordonner un ou plusieurs groupements de commandes avec, et au profit de ses communes membres.

IV-2 CONVENTIONS PASSÉES AVEC DES TIERS

Dans la limite de l'objet de la Communauté de communes du Val d'Essonne défini aux présents statuts et du principe de spécialité, la Communauté peut assurer des prestations de services pour les collectivités ou EPCI non membres. Les modalités de son intervention seront alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions en vigueur, notamment celles de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les conventions, les prestations de services signées par la Communauté avec d'autres collectivités que les communes membres sont autorisées, dans les limites des textes en vigueur, de la jurisprudence et, lorsqu'elles s'appliquent, des obligations de publicité et de mise en concurrence.

La communauté peut par ailleurs - dans la limite des textes en vigueur - participer par convention à des opérations menées par d'autres structures intercommunales et en collaboration avec d'autres EPCI. Elle peut également conclure - dans les limites des textes applicables - des conventions avec des personnes publiques ou privées tierces.

ARTICLE 5 : ADHÉSION À DES SYNDICATS

Par dérogation à l'article L. 5214-27 du CGCT, la Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte par simple délibération du conseil communautaire.

ARTICLE 6 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à la délibération 1-1 du Conseil communautaire du 16 juin 2015, la communauté est administrée par le Conseil Communautaire composé de 54 conseillers communautaires.

La population prise en compte pour la fixation du nombre de délégués par commune est la population totale issue du dernier recensement général ou d'un recensement complémentaire.

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2015 -PREF-DRCL-302 du 6 mai 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), la répartition des sièges est la suivante :

Auvernaux	1 délégué titulaire
Ballancourt-sur-Essonne	6 délégués titulaires
Baulne	1 délégué titulaire
Cerny	3 délégués titulaires
Champcueil	3 délégués titulaires
Chevannes	2 délégués titulaires
D'Huison-Longueville	2 délégués titulaires
Echarcon	1 délégué titulaire
Fontenay-le-Vicomte	1 délégué titulaire
Guigneville-sur-Essonne	1 délégué titulaire
Itteville	5 délégués titulaires
La Ferté-Alais	3 délégués titulaires
Leudeville	2 délégués titulaires
Mennecy	10 délégués titulaires
Nainville-les-Roches	1 délégué titulaire
Ormoy	2 délégués titulaires
Orveau	1 délégué titulaire

Saint-Vrain	3 délégués titulaires
Vayres-sur-Essonne	1 délégué titulaire
Vert-le-Grand	2 délégués titulaires
Vert-le-Petit	3 délégués titulaires

Le Conseil Communautaire se réunit principalement au siège de la CCVE. Il peut choisir de se réunir aussi dans chaque commune adhérente.

ARTICLE 7 : PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté. À ce titre :

- Il prépare et exécute les délibérations du Conseil.
- Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes.
- Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- Il est le chef des services de la Communauté de Communes.
- Il représente en justice la Communauté.
- Il convoque les membres de l'organe délibérant.

ARTICLE 8 : BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau Communautaire est composé du Président et des Vice-présidents. Le Président peut convoquer un bureau dit élargi aux maires des communes membres qui ne sont pas vice-présidents. Le nombre de Vice-présidents est plafonné à 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire.

Les membres du Bureau sont désignés par élection et doivent être choisis parmi les membres du Conseil Communautaire. L'élection des membres du Bureau a lieu à la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire se réunit principalement au siège de la CCVE. Il peut choisir de se réunir aussi dans chaque commune adhérente.

ARTICLE 9 : REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur précise, notamment, les conditions de fonctionnement des commissions, du bureau, de la présidence et des différentes instances exécutives et délibératives de la Communauté de Communes.

ARTICLE 10 : EXTENSION DE COMPÉTENCES

La Communauté de Communes pourra exercer, par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté (soit deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population, avec l'accord de la ou des communes totalisant plus du quart de la population totale), toute autre compétence que les communes membres souhaiteraient lui confier conformément à l'article L.5211-17 du CGCT.

La restitution d'une compétence par la Communauté de Communes aux communes membres s'effectue dans les mêmes conditions.

ARTICLE 11 : ADHESION OU RETRAIT

L'admission ou le retrait de nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes pourra intervenir en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du CGCT.

ARTICLE 12 : AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les modifications statutaires (autres que les transferts de compétence, l'admission ou le retrait d'une commune et que celles relatives à la répartition des sièges ou la dissolution de la communauté) sont initiées par le Conseil Communautaire, à la majorité simple conformément à l'article L.5211-20 du code susvisé.

A compter de la notification de la délibération de la Communauté aux communes membres, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'État, sous réserve que deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population aient délibéré favorablement, avec l'accord de la ou des communes totalisant plus du quart de la population totale.

ARTICLE 13 : DUREE

La Communauté de Communes est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 14 : RESSOURCES

Les ressources de la Communauté de Communes sont constituées par :

- Le produit de la fiscalité propre.
- La dotation d'intercommunalité et les autres concours financiers de l'État.
- Les subventions reçues de l'Europe, de l'État et d'autres collectivités territoriales.
- Le revenu de ses biens.
- Le produit des taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés.
- Le produit des emprunts, dons et legs.

ARTICLE 15 : AGENT COMPTABLE

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont exercées par le comptable désigné par le représentant de l'Etat dans le département lequel est affecté à la Trésorerie de La Ferté Alais.

ARTICLE 16 : PUBLICATION

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.

ANNEXE N° 1
INTERET COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- ✓ En matière de mobilité et de transports d'intérêt communautaire, la CCVE assure par délégation :
 - le Transport en commun : organisation et gestion des lignes de transport en commun.
 - Le Transport scolaire des élèves habitant le territoire et fréquentant des établissements scolaires publics : maternelles, élémentaires, collèges et lycées, ainsi que le transport adapté des élèves fréquentant des classes spécialisées.
 - Le Transport à la demande (études, organisation et gestion).

La CCVE établit tous plans de déplacement et études de mobilité d'intérêt communautaire.

La CCVE prend également en charge :

- la mise en œuvre de l'exploitation et de la maintenance des feux tricolores à priorité dynamique aux bus.
- La création et la mise aux normes PMR des points d'arrêts voyageurs des lignes régulières.
- La création, réfection des bandes de roulement et signalisation horizontale et verticale des liaisons douces intercommunales, reliant au moins deux communes du territoire.
- Le transport périscolaire vers des manifestations communautaires et pour les journées de la prévention.

- ✓ En matière d'aménagement du territoire d'intérêt communautaire, la CCVE assure :
 - études et réalisation de nouvelles Zones d'Aménagement Concerté et nouvelles opérations d'aménagement dont l'activité est exclusivement ou majoritairement économique ou touristique.

2. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ✓ Signalisation, promotion et animation des pôles d'activités économiques du territoire.
- ✓ En matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, sont d'intérêt communautaire :
 - les attributions d'aides aux commerçants et aux unions commerciales tendant à favoriser le développement et l'attractivité des centres-bourgs,
 - les actions de promotion du commerce local réalisées dans le cadre de partenariats institutionnels,
 - les actions de promotion des commerces de proximité à rayonnement intercommunal.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1 CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La CCVE prend en charge la création, l'aménagement et l'entretien :

- ✓ De parcs de stationnements intercommunaux de desserte des transports en commun y compris les gares routières afférentes, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France.
- ✓ Des voiries situées dans les zones d'activité économiques communautaires, listées en annexe (à préciser).
- ✓ De nouvelles liaisons intercommunales : Desserte routière du Val d'Essonne sur les Communes d'Ormoy, de Mennecy et en partie du Coudray-Montceaux : barreau GH et du giratoire H.

La CCVE prend également en charge l'aménagement et l'entretien :

- ✓ De la gare routière du lycée de Mennecy.

- ✓ D'infrastructures routières intercommunales de desserte des pôles d'activités économiques ci après :
 - Ormoy : rue de la Belle Etoile,
 - Fontenay : rue de l'Orme,
 - Montvrain II : barreau HJ.

L'aménagement et l'entretien de ces voiries portent sur :

- ✓ La réfection en surface des bandes de roulement de la chaussée, fil d'eau à fil d'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art ;
- ✓ La signalisation horizontale.

2 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CCVE est compétente pour :

- ✓ L'insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.
- ✓ Dans le cadre des actions en faveur de l'accès aux soins, la CCVE est appelée à :
 - Développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé ;
 - Appuyer financièrement l'installation ou la pérennisation de professionnels de santé de premier recours sur le territoire communautaire prioritairement dans les périmètres diagnostiqués déficitaires ou fragilisés au titre de la démographie médicale et paramédicale ainsi que les étudiants en formation sanitaire et sociale ;
 - Exonérer de la contribution foncière des entreprises (CFE) des jeunes médecins sur les communes de moins de 2 000 habitants.
- ✓ A compter du 1^{er} juillet 2017, dans le cadre de l'action en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile, la CCVE est appelée à :
 - Gérer et coordonner les services d'aide au maintien à domicile communautaires, situés à Vert-le-Grand et Mennecy ;
 - Coordonner, animer et verser des subventions au réseau associatif d'aide à la personne, dépendante, âgée, handicapée, rencontrant des difficultés ponctuelles ou définitives pour l'accomplissement des actes élémentaires de la vie quotidienne (Associations : ASAD – Association Santé à Domicile et ASAMDTA – Association de Soins, d'Aide Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné).
 - Animer et verser une subvention au Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne ».

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

1. ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La CCVE est compétente pour l'étude, la réalisation et le financement d'évènements :

- Sportifs,
- culturels, notamment dans les domaines suivants :
 - Musique, chant
 - Danse
 - Théâtre
 - Peinture, dessin
 - Lecture
 - Science
 - Patrimoine en relation avec la compétence « tourisme »
 - Cinéma, vidéo

Ces évènements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes en partenariat avec la ou les communes concernées.

- ✓ Gestion, promotion et diffusion de l'enseignement et des actions artistiques par le conservatoire de musique et de danse du Val d'Essonne, situé à Ballancourt-sur-Essonne.

2. EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CCVE est compétente pour :

- ✓ Entretien et gestion des équipements sportifs communautaires, à savoir :
 - L'Aquastade du Val d'Essonne – Maurice Herzog situé à Mennecy,
 - La Halle des Sports intercommunale Assia El'Hannouni située à Champcueil,
 - Le terrain de football synthétique Romain Desbiey situé à Mennecy.
- ✓ Construction, entretien et gestion des nouveaux équipements sportifs s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes :
 - Les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées,
 - Les nouveaux équipements sportifs qui, du fait de leur caractère spécifique :
 - couvrent les besoins de plusieurs communes du territoire ;
 - sont fréquentés prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE ;
 - sont réservés à une ou des associations sportives poursuivant une activité d'intérêt communautaire.

ANNEXE N° 2
LISTE DES ZAE COMMUNAUTAIRES A COMPTER DU 01/01/2017

Sont communautaires, les 8 zones d'activités économiques suivantes à compter du 01/01/2017 :

- ZA des Gros, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ZA de l'Aunaie, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ZA Les Grouettes, située à Cerny ;
- ZA de L'Orme à Bonnet, située à Chevannes ;
- ZA Montvrain 1, située à Mennecy ;
- ZA Montvrain 2, située à Mennecy ;
- ZA du Terte, située à la Ferté-Alais ;
- ZA de La Croix Boissée à Vert-le-Grand.

ANNEXE N° 3
VOIRIES COMMUNAUTAIRES DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre des zones d'activité économique, les voies suivantes sont communautaires :

- ✓ Pour la ZA des Gros située à Ballancourt sur Essonne : l'allée de la Garenne ;
- ✓ Pour la ZA de l'Aunaie située à Ballancourt sur Essonne : la rue des Bernaches, l'impasse des Hérons ; l'impasse de la Courte Vache ; la rue des Colombes ; la rue des Piverts et la rue de la place de la Pie Voleuse (en partie) ;
- ✓ Pour la ZA des Grouettes, située à Cerny : la ZA artisanale des Grouettes ;
- ✓ Pour la ZA de L'Orme à Bonnet, située à Chevannes : l'Orme a Bonnet ;
- ✓ Pour la ZA de Montvrain 1, située à Mennecy : les rues Lavoisier, Faraday, Newton et Victor Grignard ;
- ✓ Pour la ZA de Montvrain 2, située à Mennecy : les rues Jean Cocteau, Georges Sand, Louise de Vilmorin, Colette et Charles Peguy ;
- ✓ Pour la ZA du Terte, située à la Ferté-Alais : la rue Adrienne Bolland ;
- ✓ Pour la ZA de La Croix Boissée située à Vert-le-Grand : voirie de la ZA de la Croix Boissée